N° 18

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Jeudi 20 Novembre 1919

	Pages
Conseil municipal:	1 (17.0)
Vœu. — Distribution des plis des Administrations de l'État	971
Secours. — Familles des fusillés lillois	970
Funérailles. Victimes de la guerre. Achat de croix	1014 1071
Addresses. — Bolt Thompson, Dispensaire, Remerciements	1071
Baux:	
Locations diverses. — Manège civil. Gauthier	972
Manège civil. Résiliation. Vaucher	972
Rue Sainte-Catherine, 4. Grumiaux	972
Ancien équarrissage de Saint-André. Pagniez et Brégi	973
CB a second (about 900) is a constant of the contract of the c	
Donations et Legs:	raile)
Legs Peroche. — Acceptation	971
Quêtes au profit des œuvres de guerre. — Cirque Palisse. Répartition	1004
Administrations diverses:	
Généralités. — Distributions des plis des Administrations de l'État. Vœu	971
Guerre. — Emprunt contracté pendant l'occupation allemande pour l'achat de denrées	
destinées au ravitaillement de la population	1008
Dépenses diverses nécessitées par la guerre. Ratification	1027 970
Victimes de la guerre. Achat de croix. Marché	1014
Démantèlement. Situation	1067
Sursis d'incorporation. Avis	1048
Postes et Télégraphes. — Réseau téléphonique municipal. Fourniture d'appareils télé-	0=1
phoniques	974

	Pages
Bâtiments communaux :	
Grands travaux. — Situation	1049
Horloges publiques. — Éclairage et réparations. Vœu	1071
Vidanges. — Marché	974
Hôtel de Ville provisoire. — Réseau téléphonique municipal. Fournitures d'appareils	974
Jardin botanique. — Chauffage des serres. — Marché	977
Palais des Beaux-Arts. — Chauffage provisoire	981
Salle de spectacles. — Chauffage. Emplacement des chaudières	978
Lycée Fénelon. — Chauffage et distribution d'eau. Marché	976
École Auguste-Comte. — Rue de Thionville. Travaux d'assainissement	975
Église Saint-Sauveur. — Réfection des fonts baptismaux	978 983
Abattoirs. — Station d'épuration des eaux. Réfection des clôtures et passages	900
Immeubles:	
Achat. — Rue Gay-Lussac. Famille Decoster	985
Voies ferrées :	
	1050
Tramways. — Situation	1059
Promenades et Jardins:	
Jardin botanique. — Chauffage des serres. Marché	977
Voirie :	
Grands travaux. — Achat de matériel. Marché	984
Vente de vieux matériaux	986
Ouverture de rue. — Rue Gay-Lussac. Règlement de dépenses	985
Emprises. — Canaux. Canal du Pont de Weppe, 49, rue d'Haubourdin. Ricarda. Exoné-	
ration	990
Canalisations. Quai du Wault, 25. Flinois. Exonération	990
Dalles en verre, descentes de caves, gargouilles, etc. — Carnot (boulevard). Laine. Exoné-	
ration	990
Colson, 29 (rue). Lemay. Exonération	990
Liberté, 22 (boulevard de la). Vandewalle. Exonération	990
Liberté, 106 (boulevard de la). Debouvry. Suppression	988
Hôpital-Militaire, 46 (rue de l'). Lescroart. Exonération	990 986
Parmentier (rue). Bernard Boutry. 10 francs	988
Tanneurs, 14-16 (rue des). Exonération	990
Grilles. — Béthune, 50 (rue de). Lehembre. Exonération	989
Ligne aérienne. — Douai, 98 (rue de). Société Anonyme Saint-Michel. 20 francs	986
Prise de courant électrique. — Douai, 98 (rue de). Société Anonyme Saint-Michel	986
Marquises — Bow window. Cambrai, 118-120 (rue de). Lardez de Corte. Exonération	991
Carnot (boulevard). Laine. Exonération	990
Faubourg-de-Douai, 61 (rue du). Degraeve. Exonération	989
Gustave-Testelin, 10 (rue). Desprez. Exonération	990
Henri-Loyer, 1 (rue). D'Halluin. Exonération	990
Montaigne, 2 bis (rue). Vandenabeele. Exonération	990
Montebello, 123 (boulevard). Herbeau. Exonération	990
Postes, 29 (rue des). Labaye. Exonération	990
Puébla, 31 (rue de). Fournier. Exonération	991
Tableaux, enseignes, écussons, etc. — Basse, 34 (rue). Delaporte. Exonération	989
Brûle-Maison, 45 (rue). Grassin. Exonération	989
Écoles, 19 (boulevard des). Exonération	989
Gare, 1 (place de la). Schneider. Suppression	987

	Pages
Grand'Place, 2. Wilmet. Exonération	991
Hôpital-Militaire, 53 (rue de l'). Pigeat. Exonération	989
Inkermann, 44 (rue d'). Pollet. Transfert Dehaussy	988
Léon-Gambetta, 172 (rue). Wilmet. Exonération	991
Maire-André, 13 (rue du). Rutens. Exonération	989
Montebello, 102 (boulevard). Delanez. Exonération	989
Pas, 16 (rue de). Devinck. Exonération	989
Ponts-de-Comines, 1 (rue des). Mairesse. Exonération	991
Postes, 33 (rue des). Blas. Exonération	989
Préfecture, 2 (rue de la). Lefebvre. Suppression	987
Puébla, 38 (rue de). Destriez. Exonération	989
Solférino, 192 (rue). Milleville. Transfert Wicart	988
Wault, 23 (quai du). Van Hacken. 10 francs	986
Constructions non réglementaires. — Carnot (boulevard). Lainé. Exonération	990
Voies ferrées. — Belfort (boulevard de). Deroncq et C ¹ e. 500 francs	987
Buffon (rue de). Le Blan père et fils. Exonération	986 991
Marquillies (rue de). Albert. Exonération	990
Moselle (boulevard de la). Debray. Exonération	990
Lampes, lanternes, etc. — Marquillies (rue de). Albert. Exonération	990
Pas, 4 (rue de). De Saint-Mesmin. Exonération	990
Wazemmes ,23 (rue de). De Saint-Mesmin. Exonération	990
Divers. — Lens, 39-41-41 bis (rue de). Guidé. 3 potences. Exonération	990
Pavages. Chaussées empierrées. — Situation	1050
Abords des Portes de la Ville. Réfection. Vœux	1071
Propreté publique. — Situation	1053
Proprese publique. — Steudeston	1000
Bibliothèque :	
	071
Bibliothèque : Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971
Don Peroche. — Acceptation	971 992
Don Peroche. — Acceptation	971 992
Don Peroche. — Acceptation	971 992
Don Peroche. — Acceptation Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts:	971 992 992
Don Peroche. — Acceptation Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920.	971 992 992
Don Peroche. — Acceptation Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920.	971 992 992
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920. École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920. Enseignement supérieur:	971 992 992
Don Peroche. — Acceptation Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920. École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920.	971 992 992 997 997
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920 École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Enseignement supérieur: Faculté de Médecine. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920	971 992 992 997 997
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920 École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Enseignement supérieur: Faculté de Médecine. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Sciences. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920	971 992 992 997 997 996 996
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920 École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Enseignement supérieur: Faculté de Médecine. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Sciences. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Lettres. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Lettres. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920	971 992 992 997 997 996 996 996
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation Archéologie. — Remise en état des objets d'art. Marché Théâtre: Orchestre. — Création Enseignement des Beaux-Arts: Conservatoire. — Bourses et subsides Année scolaire 1919-1920 École des Beaux-Arts — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Enseignement supérieur: Faculté de Médecine. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Sciences. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Lettres. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 Faculté des Lettres. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920	971 992 992 997 997 996 996 996
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation	971 992 992 997 997 996 996 996 993
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation	971 992 992 997 997 996 996 996 996
Musées: Don Peroche. — Bronze « David vainqueur de Goliath ». Acceptation	971 992 992 997 997 996 996 996 993

	Pages
Enseignement Industriel et Commercial:	
Institut Industriel. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920	995
École supérieure de commerce de garçons. — Bourses et subsides. Année scolaire 1919-1920 École supérieure de commerce de jeunes filles. — Bourses et subsides. Année scolaire	996
1919-1920	996
Enseignement primaire :	
École Baggio. — Achat de matériel	994
Assistance:	
Familles nombreuses	1073
Femmes en couches	1074
Bureau de Bienfaisance:	
Ventes de terrain à Bully-lez-Mines	997
Vente d'arrentements — Rues d'Austerlitz, Wagram, Eylau, Sarrazins	998 998
Œuvres diverses:	
Fourneaux économiques. — Fonctionnement. Fournitures de denrées. Marchés	1048 1004
Recettes:	
Octroi. — Tarifs. Révision	1001
Droits de voirie. — Nouvelle Bourse. Réduction. Admission en non valeur	1000 999
Dépenses :	
Dépenses diverses nécessitées par la guerre. — Ratification	1027
Crédits supplémentaires. — Assurance des bâtiments communaux	1001
Bureau d'Hygiène	1004
— Service de la vaccine	1002
Chauffage des bâtiments communaux Économat	1048
Lycée Faidherbe. Part de la Ville dans la dépense de la mise hors classe	1026
Octroi	1001
Police	1005
Service des eaux	1003
Emprunts:	
Emprunt contracté pendant l'occupation allemande pour achat de denrées destinées au	
ravitaillement de la population	1008
retard	1006
Budgets et Comptes :	
Budget supplémentaire pour 1918	1005
Alimentation:	
Ravitaillement de la population. — Modification des Comités	1009
Transport et manipulation des denrées. Marchés	1008

	Pages
Fourniture d'imprimés. Marché Emprunt contracté pendant la guerre pour achat de denrées	1010 1008 983
all action to a probability of the control of the c	
Distribution d'eau. — Bains :	
Situation Achat de tuyaux en fonte. — Marché Abonnement industriel. — Remboursement Bains rue Dupuytren. — Tarif. Modifications	1010 1011 1011
Hygiène:	
Vidanges. — Réparations des locomobiles. Marché	1012
Paiement du matériel loué	1013
Service municipal de la salubrité. — Prix de la journée d'hospitalisation	1012
Cimetières :	
	1014
Victimes de la guerre. — Achat de croix. Marché	1014 971
Eclairage:	
Situation	1056
Abortus des portes. — vœu et observations	1072
Sapeurs-Pompiers:	
Achat de chevaux. — Marché	1014
Caisse de Secours. — Bonnier	1015
Services municipaux:	
Personnel tombé au champ d'honneur. — Plaques commémoratives	1015
Personnel ouvrier. — Statut	1016 984
Fournitures d'articles de sellerie et autres. — Marché	1020
Caisse des retraites :	
	1024 1022
Assistance. Broyant, Auguste	1022
Élections. Billiaert, Joseph	1021
Écoles. Berteaux, Victor Octroi. Faure, Martial	1020 1024
Gratifications. — Indemnités. — Secours.	
Assistance. — Broyant, Auguste	1022
Sténographie. — Broyant, Auguste	1022 1026
Cimetières — Vasseur, Charles	1025
Octroi. — Faure, Martial	1024
Lyon (Veuve). Marescaux	1026 1025

L'an mil neuf cent dix-neuf, le Jeudi 20 Novembre, à 5 heures du soir, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. BRACKERS d'HUGO, Adjoint

Présents :

MM. Crépy-Saint-Léger, Rémy, Liégeois-Six, Duburcq, Baudon, Brackers-d'Hugo, Ovigneur, Legrand-Herman, Lesot, Sockeel, Buisine, Baré, Coilliot, Ducastel, Leleu, Lessenne, Laurenge, Dambrine, Gossart, Coutel, Valdelièvre, Gronier.

Excusés :

MM. Delesalle, Guiselin, Barrois, Danel, Parmentier, Gobert, Wauquier.

Le Conseil désigne comme secrétaire M. Coutel.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2662 Secours — Familles des Fusillés La Ville avait décidé d'allouer, jusqu'à la cessation des hostilités et à titre d'avances, les secours mensuels suivants aux familles des fusillés par les Allemands :

A	Mme	Veuve Maertens Fr.	215
A	Mme	Ployart, compagne de Verhulst	100
A	Mme	Veuve Trulin	60

La loi sur la cessation des hostilités étant promulguée, nous vous proposons de continuer le paiement de ces secours jusqu'à ce que la situation des bénéficiaires soit régularisée.

Nous vous prions également d'émettre le vœu que l'Etat rembourse à la Ville les avances qu'elle consent.

Adopté.

MESSIEURS,

Les Administrations de l'Etat se servent de plus en plus de l'intermédiaire des Mairies pour la remise de leurs plis.

Cette situation vient de s'aggraver encore du fait de la suppression des franchises militaires postales, alors que toutes relations sont loin d'être supprimées entre les services militaires et les démobilisés, les familles des morts, des disparus et des blessés.

Chaque jour, plusieurs employés sont occupés à ouvrir, à lire, enregistrer et transmettre des plis qui ne regardent pas nos services.

La police elle-même, dont le rôle est de veiller à la sécurité de la Ville, à faire observer les lois et les arrêtés du Maire, à exercer une censure vigilante sur les mœurs, passe une partie de ses journées à prendre des informations, à faire des enquêtes, à distribuer des plis.

Nous vous prions, en conséquence, de vous unir à la protestation d'un de nos collègues, Maire d'un chef-lieu de Département, en émettant le vœu suivant :

« Le Conseil Municipal de Lille demande que l'Etat et les Administrations de l'Etat utilisent la poste pour la remise des plis et non pas les Services de la Mairie ».

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de son testament olographe en date du 21 octobre 1913, déposé en l'étude de Me Navarre, Notaire, M^{11e} Fanny-Clara-Lauren**c**e Péroche, décédée à Lille le 7 juin 1918, a fait au profit de la Ville de Lille, la libéralité ci-après :

- « Je lègue net de tous frais et droits de mutation pour obéir aux dernières recommandations de mon père :
- » 1º Au Musée des Beaux-Arts de Lille un bronze de Merisé, « David vainqueur de Goliath ;
- » 2º A la bibliothèque de la Ville de Lille, toute ma collection de cartes postales illustrées ;
 - » 3º A la Ville de Lille, une somme de mille francs à la condition qu'elle en em-

2663

Distribution

des Plis

des

Administrations

de l'Etat.

Vœu.

2664
Legs Péroche
Acceptation.

ploie les revenus à l'entretien du monument de ma famille au Cimetière du Sud. »

Mue Péroche est décédée sans laisser d'héritier réservataire ou légal

Nous vous proposons, Messieurs, d'accepter ces libéralités.

Adoplé.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2665

Baux.

Location Manège Civil

Gautier.

Par votre délibération en date du 18 août dernier, vous nous aviez autorisé à accorder à M. Paul Vaucher la location du Manège Civil pour trois, six ou neuf années, à compter du 1er août 1919.

Cette location avait été faite moyennant un loyer annuel de 1.200 francs pour les bâtiments du Manège et de 300 francs pour le terrain adjacent sur lequel est établie une piste à air libre.

M. Vaucher, pour des raisons personnelles, demande que le bail soit résilié. D'autre part, M. Gautier, professeur d'équitation, demeurant rue des Stations, 185 bis, sollicite le bail de l'immeuble aux prix, charges et conditions qui avaient été imposés à M. Vaucher.

M. Gautier ayant été admis par la Commission de Surveillance du Manège, nous vous proposons, Messieurs, de lui accorder un bail de trois, six ou neuf années, à partir du 15 novembre.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

- M. Dambrine. Qui supportera les frais de réparations du manège ?
- M. le Président. Vous avez adopté dans une séance précédente la nomination de M. Vaucher dans des conditions déterminées. Aujourd'hui, c'est M. Gautier qui prend la charge de M. Vaucher, il n'y a, par conséquent, pas de changement.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2666

Baux.

Location Maison rue Ste-Catherine,4 Mue Gabrielle Grumiaux, cuisinière, demeurant à Lille, dont la famille a été sinistrée pendant la guerre, nous demande la location de la maison sise rue Sainte-Catherine, no 4, appartenant à la Ville.

Le bail serait fait pour une durée d'une année, à partir du 15 novembre 1919. Il serait renouvelable par année et par tacite reconduction, mais résiliable à toute époque à l'expiration de chaque mois à la charge d'un préavis de quinze jours et par écrit.

Le loyer serait fixé à 50 francs par mois.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M¹¹e Grumiaux, et vous prions, en conséquence, de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 juillet 1914, vous aviez décidé d'accorder à MM. Pagniez et Brégi, Ingénieurs, demeurant à Lille, le renouvellement du bail de l'ancien clos d'équarissage de Saint-André.

La guerre étant survenue, il n'a pas été passé d'acte constatant ce renouvellement et, d'autre part, les bâtiments dépendant de cet immeuble ont subi par suite de l'occupation allemande des dégâts assez sérieux.

MM. Pagniez et Brégi nous demandent de leur consentir ce renouvellement pour une période de trois, six ou neuf années, à compter du 1er décembre 1919.

Le loyer annuel serait de 1.600 francs au lieu de 1.200 francs.

Les preneurs feraient exécuter aux bâtiments les réparations nécessaires et seraient remboursés de leurs dépenses par la Ville, sur les sommes reçues pour dommages de guerre, sur production de factures justificatives et sous déduction faite des dépenses engagées jusqu'à présent par l'Administration Municipale.

Il serait entendu que ces dépenses ne sauraient être supérieures aux dommages touchés par la Ville.

Nous vous proposons, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande de MM. Pagniez et Brégi et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

2667

Baux.

Location Ancien Equarrissage de Saint-André

MESSIEURS,

2668

Réseau téléphonique municipal

Fourniture d'appareils téléphoniques Le 24 octobre, il a été procédé à l'adjudication des appareils téléphoniques destinés au réseau téléphonique municipal.

Les soumissions reçues ne concernaient que le premier lot (fourniture de tableaux, dépense évaluée à 5.425 francs) qui a pu être seul adjugé.

Pour le deuxième lot, fourniture d'appareils téléphoniques, aucun constructeur ne s'étant présenté, nous avons reçu des propositions de M. Brienne, place des Patiniers, 10, qui consent à fournir 50 appareils muraux au prix de 260 francs l'un et 15 appareils portatifs à 280 francs, au total : 17.200 francs.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché passé avec M. Brienne.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Ovigneur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen des Commissions des Travaux et des Finances la demande de marché à passer pour l'installation du réseau téléphonique municipal.

Ces Commissions avaient décidé de procéder par adjudication. L'adjudication fut tentée le 24 octobre et n'a reçu aucune solution pour le deuxième lot.

Les Commissions sont maintenant d'avis d'autoriser le marché de gré à gré. La maison Brienne de Lille ayant accepté la prise de la fourniture aux conditions du Cahier des charges, ces conditions étant avantageuses pour la Ville, les Commissions émettent un avis favorable ,la dépense devant être prélevée sur le crédit spécial voté le 13 septembre dernier.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

2669

Bâtiments communaux

Vidange des fosses d'aisance.

Marché

MESSIEURS,

Le marché passé le 20 juin 1916 avec MM. Decoster et Dubois, propriétaires des Vidanges lilloises, concernant la vidange de bâtiments communaux, est expiré depuis le 24 octobre 1919, date de la fin des hostilités.

Cette société, qui, par l'importance même de son matériel, a pu nous donner satisfaction jusqu'à ce jour, accepte de renouveler ce marché à partir du 25 octobre dernier jusque fin décembre 1920, moyennant le prix forfaitaire de 15.000 francs par an.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien ratifier la convention à passer avec la Société des Vidanges lilloises.

De plus, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit spécial de $3.452~\mathrm{fr}.~12$ destiné à payer :

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 3.452 fr. 12 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Ecole Auguste-Comte, rue de Thionville, fut occupée par les soldats allemands jusqu'en 1918, puis par une coopérative militaire française.

Une désinfection des locaux fut faite par le service d'hygiène, mais il y a lieu de faire des réparations diverses d'enduits, de menuiseries, laver murs, boiseries, plafonds, badigeonner les plafonds et faire quelques travaux de peinture.

Le devis des travaux à exécuter s'élève à 3.385 fr. 65.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Travaux, de nous autoriser à effectuer ces travaux dont la dépense sera prélevée sur le crédit de 540.000 francs (dommages de guerre).

Adopté.

2670

Ecole A.-Comte rue de Thionville

Travaux d'assainissement.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 25 mai 1919, vous avez approuvé le marché de gré à gré passé avec M. Dumoutier, ingénieur, 13, rue Colson, à Lille, pour la remise en état de la distribution d'eau chaude et du chauffage du Lycée Fénelon. La dépense, évaluée à 3.898 fr. 80, était imputée sur le crédit « Dépenses diverses nécessités par la guerre ».

Dans le marché Dumoutier, il était stipulé cette clause :

« Toutefois, si, au cours du démontage, la visite faisait reconnaître la nécessité de remplacer ou réparer certains organes dont l'estimation ne peut être faite d'avance, les travaux seraient exécutés en régie, qu'ils soient exécutés sur place ou dans mes ateliers ».

En effet, le démontage des chaudières a mis à jour des défectuosités graves, des canalisations emprisonnées dans les murs ou placées sous planchers étaient ou crevées ou complètement obstruées, un examen complet de toute l'installation mise à nu a révélé des fuites nombreuses qui ont nécessité le remplacement d'un grand nombre de tuyaux.

De ce fait, le montant des dépenses s'est élevé à la somme de 11.636 fr. 25. Le crédit primitif de 3.898 fr. 80 étant insuffisant, nous vous prions de décider que le solde, soit 7.737 fr. 45, sera imputé sur le crédit de 540.000 francs, avances sur les dommages de guerre.

Le montant global du marché serait, en conséquence, porté à 11.636 fr. 25.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Coutel.

MESSIEURS,

Au Lycée Fénelon, comme partout où a passé l'ennemi, il a laissé des dégâts considérables, tant au point de vue de la destruction systématique que de son peu de soins du matériel et des locaux dont il se servait provisoirement.

L'immeuble du Lycée Fénelon, dans lequel vous avez déjà dû faire effectuer d'importants travaux de remise en état général et de propreté, a vu son installation de chauffage et d'eau chaude absolument surmenée et mal entretenue.

Lorsque les premières évaluations de remise en état ont été faites, il avait bien été prévu que le démontage et l'examen général des canalisations et chaudières apporterait des découvertes plutôt désagréables, les prévisions n'étaient, malheureusement, que trop vraies et nous vous prions, au nom de la Commission des Travaux, de vouloir approuver un crédit de 7.737 fr. 45 pour ces réparations et remplacement supplémentaires.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 15 juin 1919, vous avez approuvé le marché de gré à gré du 30 mai 1919, passé avec M. Dumoutier, Ingénieur, 13, rue Colson, pour la remise en état du chauffage des serres du Jardin botanique.

Le montant approximatif des travaux avait été évalué à 4.750 francs. Cependant, au cours des travaux, des défectuosités invisibles au premier examen furent révélées et l'automne touchant à sa fin, le service des Travaux municipaux en ordonna la réparation pour permettre le fonctionnement de l'installation au 1er octobre.

De ce fait, le montant total de la dépense s'est élevé à 6.557 fr. 95.

Nous vous prions de décider que le marché Dumoutier sera porté de 4.750 francs à 6.557 fr. 95, et de voter un crédit de 1.807 fr. 95, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2672

Jardin botanique.

Chauffage des serres.

Marché.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Sockeel.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux a estimé qu'on avait eu raison de remédier d'urgence aux défectuosités constatées pendant l'exécution des travaux entrepris pour assurer le chauffage des serres du Jardin botanique. Elle vous propose donc de voter le crédit de 1.807 fr. 95, demandé pour ces réparations et d'inscrire cette somme au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.807 fr. 95 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

MESSIEURS,

2673

Eglise Saint-Sauveur.

Réfection des fonts baptismaux. Le 30 juin 1916, une bombe tombée sur l'église Saint-Sauveur démolissait le mur extérieur de la petite chapelle consacrée aux fonts baptismaux, rendant cette dernière inutilisable.

A cette époque, une clôture en bois fut posée, isolant complètement la chapelle de l'église. En l'état actuel, ce cloisonnement assure la sécurité à l'intérieur de l'Eglise, mais il est insuffisant contre les grands froids.

L'exécution des travaux nécessités par la remise en état des lieux endommagés, tant comme maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie et divers enduits, raccords de peinture, s'élèverait à la somme de 6.600 francs environ.

Nous vous demandons de décider l'exécution de ces travaux, dont la dépense serait imputée sur les dommages de guerre (545.000 fr.).

Commission des Travaux. — Rapport de M. Coutel.

MESSIEURS,

Votre Commission des Travaux a examiné, dans sa séance du 17 courant, la question des réparations et réfections à exécuter d'urgence à l'église Saint-Sauveur, pour la remise en état de la chapelle des fonts baptismaux.

Ces travaux sont absolument indispensables.

Votre Commission a émis un avis favorable, vous priant d'approuver le crédit de 6.600 francs nécessaires qui sera à imputer sur les dommages de guerre, les dégâts provenant de la chute d'une bombe pendant l'occupation.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2674
Salle des Spectacles

Chauffage. Emplacement des chaudières. Les chaudières du chauffage de la Salle de Spectacles, place Sébastopol, ont été mises hors de service pendant la durée de la guerre, tant par les Allemands qui avaient pris possession de l'immeuble que par l'envahissement des sous-sols par l'eau de la nappe aquifère.

Pour pouvoir exploiter le Théâtre pendant la saison 1919-1920, nous avons été obligés d'avoir recours à des moyens de fortune et nous avons utilisé et aménagé une locomobile abandonnée par l'ennemi aux Abattoirs.

Mais il est indispensable d'envisager, dès à présent, la remise en ordre normal du chauffage, les fabricants de chaudières demandant des délais de vingt-deux semaines pour leurs livraisons.

Vous avez décidé, il y a quelque temps, le citernage de la fosse des chaudières de façon à éviter l'inondation des appareils.

Il reste à choisir parmi les propositions qui nous ont été remises par divers constructeurs pour la fourniture et l'installation des nouvelles chaudières et de voter les crédits nécessaires.

Nous avons reçu les propositions suivantes :

1º Leleu et Danel:

1re proposition : chaudières Idéal Cyclone..... Fr. 19.465 2e proposition : chaudières Préférables..... 14.465

Délais de livraison: 1re proposition, 22 semaines;

2e » 16

2º Roussel, rue du Sec-Arembault :

Chaudières Idéal Cyclone Fr. 26.860

Délai de livraison : 12 à 14 semaines.

3º Declercq, boulevard de la Liberté:

Chaudières Idéal Cyclone Fr. 20.600

Délai de livraison : 22 semaines.

4º Dumoutier, 13, rue Colson:

Chaudières Idéal Cyclone..... Fr. 25.500

Délai de livraison : 22 semaines.

Nous proposons d'employer les chaudières à éléments séparés Idéal Cyclone, construites par la Compagnie Nationale des Radiateurs, dont la construction, le rendement et la facilité de montage font qu'elles sont bien supérieures à celles faisant l'objet de la deuxième proposition Leleu et Danel.

La première proposition Leleu et Danel est de 1.200 francs moins chère que celle de M. Declercq, mais, par contre, ce dernier prévoit un dispositif de sécurité en cas d'emballement des chaudières qui a d'autant plus son utilité que l'installation du Théâtre n'est pas surveillée d'une façon continue.

Nous vous proposons de retenir l'offre de la maison Declercq, d'approuver le marché à passer à cet effet pour les travaux suivants :

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour réparation des dommages de guerre.

Commission des Travaux. — Rapport de M. LESSENNE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 courant, votre Commission des Travaux et Finances a examiné le projet relatif au chauffage de la Salle de Spectacles, place Sébastopol.

L'installation existant précédemment a été mise hors de service par les Allemands et le service de chauffage actuel est assuré par des moyens provisoires.

En raison des longs délais demandés par les spécialistes pour la fourniture des appareils nécessaires, il y a lieu de prendre des mesures urgentes et plusieurs maisons de la place ont été consultées pour l'évaluation de ce travail.

Sur les quatre projets remis, votre Commission vous propose d'adopter le projet Declercq qui, quoique 1.200 francs plus élevé que l'un de ses concurrents, nous donne la plus entière sécurité par suite de l'installation d'un dispositif de sécurité contre l'emballement des chaudières, chose toujours à craindre dans une salle où la surveillance n'est pas constante.

Nous vous prions de voter un crédit de 26.000 francs pour l'ensemble de ce travail et d'en confier l'exécution à la Maison Declercq.

Cette somme sera prélevée sur le crédit ouvert pour réparation des dommages de guerre.

M. le Président. — En vous proposant d'accepter le rapport de l'Administration, je demanderai que l'attention du service des travaux soit appelée sur les canalisations du chauffage du Théâtre. La chaudière est actuellement placée à un angle du bâtiment, vers la rue Colbrant, de telle sorte que la partie située du côté de ladite rue est seule chauffée, la vapeur n'arrivant jamais de l'autre,

c'est-à-dire vers la rue des Postes. On y gèle littéralement et les artistes réclament constamment parce qu'elles y attrapent des bronchites. Il y aurait lieu d'appeler l'attention du Service des Travaux sur les défectuosités de l'installation et de choisir de nouvelles chaudières ne présentant pas les mêmes défectuosités.

Sous le bénéfice de ces observations, je me propose d'adopter la proposition de l'Administration.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Théodore, Conservateur du Musée, nous a fait savoir qu'il est procédé actuellement, au Palais des Beaux-Arts, à la restauration des tableaux les plus précieux. Ce travail, exécuté par des artistes de Paris, ne peut plus être poursuivi par suite de la température. D'autre part, le Conservateur pousse un cri d'alarme pour les chefs-d'œuvre du Palais qui se trouvent en péril par suite du froid et de l'humidité.

Il ne faut pas songer à remettre en service l'ancien chauffage, en effet, les cryptes, dans lesquelles se trouvent les batteries de chauffe, sont pourries d'eau et ne pourraient envoyer dans les salles que de l'air chaud, saturé d'humidité, qui viendrait se condenser sur les tableaux et en attaquer les enduits en gomme laque; le tunnel dans lequel passent les conduites d'amenée et de retour d'eau chaude est inondé. Ces deux seules raisons motivent donc l'abandon de l'ancien chauffage.

M. Théodore nous a demandé s'il ne serait pas possible de chauffer, d'une façon provisoire, quelques salles du premier étage, côté boulevard de la Liberté, où seraient entreposées les principales œuvres. Nous avons pensé pouvoir donner satisfaction au Conservateur en établissant rapidement, dans les salles visées, des batteries de chauffe alimentées en vapeur, préalablement détendue, fournie par une locomobile de puissance convenable.

Le Service de la Récupération a bien voulu mettre à notre disposition, à titre gracieux, une locomobile de 25 mètres carrés de surface de chauffe, timbrée à 7 kilogrammes et qui nous permettra d'assurer un chauffage convenable pendant l'hiver.

2675

Palais
des

Beaux-Arts.

Chauffage
provisoire.

Les dépenses, qui en résulteront, sont évaluées comme suit	
1º Installation des batteries de chauffe, radiateurs,	
tuyauteries, détendeur de vapeur, soupape de sûreté,	
etc., environ Fr.	13.500
2º Transport, mise en place de la locomobile, vérifi-	
cation, confection d'une cheminée en tôle. Prépara-	
tion des visites, par le Service des Mines et l'Asso-	
ciation des propriétaires, d'appareils à vapeur. Calo-	
rifugeage. Mise en route. Réservoir d'eau condensée.	
Evaluation	6.000
3º Construction d'un abri en bois. Evaluation	3.000
4º Travaux divers. Branchement d'alimentation	
d'eau, socles, coffres et enveloppes des batteries.	
Evaluation	2.500
Fr.	25.000

La Maison Declercq, qui s'est acquittée avec succès et rapidité du chauffage provisoire du Théâtre, place Sébastopol, nous a adressé une proposition pour le premier paragraphe, dont le montant approximatif est de 13.500 francs.

Nous vous prions de vouloir bien décider l'exécution des travaux ci-dessus, de voter un crédit spécial de 25.000 francs et d'approuver les propositions de M. Declercq.

Les travaux prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 seront exécutés par les entrepreneurs habituels d'entretien de la Ville.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Lessenne.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 courant, votre Commission des Travaux et Finances a examiné le projet des travaux provisoires de chauffage à exécuter au Palais des Beaux-Arts.

Il s'agit de remettre en état la plupart des œuvres importantes de notre Musée, dont l'exécution a été confiée à des artistes spéciaux en la matière.

Cette œuvre, qui est en bonne voie d'exécution, demande une température constamment égale, et nous avons pensé, pour réduire la dépense, de déférer au désir de M. Théodore, Conservateur du Musée, qui a fait transporter les princi-

pales œuvres au premier étage du Palais donnant sur le boulevard de la Liberté.

Il y a lieu d'installer des batteries de chauffe avec radiateurs et l'exécution de ce travail demandera une somme de 13.500 francs, plus une somme de 6.000 francs pour l'installation d'une locomobile avec tous ses accessoires, une autre somme de 3.000 francs pour la construction d'un abri en bois, de 2.500 francs pour l'installation d'eau et accessoires divers, soit une dépense totale de 25.000 francs,

En conséquence, nous vous proposons de voter un crédit de pareille somme. étant entendu que la première partie de ce travail s'élevant à environ 13.500 francs sera confiée à la maison Declercq de Lille, spécialiste en la matière. Le reste des travaux sera confié aux entrepreneurs habituels de l'entretien.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 13 septembre 1919, vous avez approuvé le marché de gré à gré passé avec M. Evin, entrepreneur, 3, rue d'Avesnes, pour la remise en état des passerelles, mains-courantes et clôtures de la station d'épuration du quartier des Abattoirs.

Il était stipulé que pour fixer les droits d'enregistrement l'importance du marché était fixée approximativement à 5.000 francs.

A l'exécution des travaux, il fut reconnu que certaines parties non prévues pour être remplacées étaient totalement pourries et qu'il y avait danger à les conserver.

Le service intéressé fit donc exécuter des travaux complémentaires et, de ce fait, la dépense totale s'élève à 8.774 fr. 05.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Travaux, de décider que l'importance du marché Evin sera portée à 8.774 fr. 05, la dépense devant être imputée sur l'article 22 du Budget extraordinaire.

Adopté.

2676

Epuration des eaux des Abattoirs.

Réfection des clôtures et passerelles.

MESSIEURS,

2677
Grands Travaux.
Achat

de matériel.

Dans votre séance du 30 septembre 1919, vous avez approuvé la création de nouveaux services en vue d'assurer l'exécution des grands travaux de : assainissement, égouts, épuration des eaux, incinération et collecte des ordures ménagères, démantèlement, de contrôle des services concédés ou exploités en régie.

Les études nécessaires pour mener à bien ces travaux vont nécessiter l'emploi d'instruments : de lever de plan et de nivellement, d'évaluation des surfaces, etc. La Ville ne possède, en ce moment, aucun de ces appareils et il est urgent qu'elle en fasse l'acquisition.

D'autre part, il s'agit d'instruments de précision dont les magasins de la région sont complètement démunis et qu'il n'est possible de se procurer en ce moment qu'en s'adressant au constructeur.

La Maison H. Morin, 11, rue Dulong, à Paris, serait en mesure de les livrer à la Ville dans un délai d'un mois environ.

En conséquence, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec la maison Morin, pour la fourniture des appareils nécessaires. La dépense, évaluée à 5.500 francs environ, serait prélevée sur le crédit de 30.000 francs voté le 13 septembre 1919 pour le personnel des grands travaux.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Ovigneur

MESSIEURS,

Le service des travaux ayant à se munir des instruments de lever de plan et de nivellement, d'évaluation des surfaces, etc., la Ville ne possédant, en ce moment, aucun de ces appareils, il y a urgence à ce qu'elle en fasse l'acquisition.

Les maisons de notre Ville susceptibles de fournir ces instruments ont été consultées, une partie des objets pourra être trouvée sur place. Pour le surplus, il y aura lieu de s'adresser à des spécialistes.

La Maison Morin, de Paris, ayant fait des offres qui semblent avantageuses, la Commission émet un avis favorable pour le marché à passer de gré à gré avec cette maison.

Adopté.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 juin 1911, vous avez approuvé le projet d'ouverture d'une rue entre la rue du Ballon et le Nouveau Boulevard, dénommée aujourd'hui « Gay-Lussac ».

Cette rue est ouverte en bordure du Jardin botanique et la Ville intéressée devait rembourser à la famille Decoster :

1º La valeur du terrain de la moitié de la rue défalcation faite de l'emprise faite sur la propriété de la Ville, soit : 693 m ². 09 à 12 francs 8.317 08

2º Les dépenses de voirie lui incombant sur la moitié de la rue en face du Jardin botanique et qui s'élèvent, d'après les décomptes faits, à 11.936 fr.34. Sur cette somme, la famille Decoster a reçu 9.734 fr. 04 qui avaient fait l'objet d'un crédit d'égale importance voté le 18 mai 1916.

Il reste donc à verser pour les travaux : 11.986 fr. 34 - 9.734 fr. 04 - 2.252 30

Total Fr. 10.569 38

Soit au total Fr. 11.769 38

Nous vous demandons de vouloir bien voter un crédit de 11.769 fr. 38 pour le règlement de cette affaire et à l'inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Sockeel.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux approuvant le rapport de M. le Maire, relatif au règlement des dépenses nécessitées par la mise en état de la nouvelle rue, dénommée rue Gay-Lussac, a estimé qu'il y avait lieu d'inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 la somme de 11.769 fr. 38, qui permettra de régler définitivement cette affaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 11.769 fr. 38 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919. 2678

Voirie.

Ouverture de rue.

Rue Gay-Lussac.

Règlement des dépenses.

1.200 »

MESSIEURS,

2679 Vente de Vieux Métaux. La Ville possédant un stock de vieux métaux, nous avons procédé à une adjudication restreinte entre les marchands de vieux métaux.

Nous vous demandons de faire porter en recettes les sommes suivantes :

1º Au nom de M. Degoul, boulevard Victor-Hugo, 35, pour :

11.464 kilos de riblons à 8 fr. 66 Fr. 992 78

8.319 » de zinc à 67 fr. 60 5.623 64 6.616 42

2º Au nom de M. Courbon, 13, avenue Champon, pour :

3º Au nom de M. Borie, rue d'Artois, 51, pour :

2.912 kilos de fonte brûlée à 10 fr. 50 305 76

28.004 » fonte douce à 15 fr. 60...... 4.368 62 4.674 38

Total Fr. 11.889 07

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2680 Emprises diverses. Nous vous soumettons un certain nombre de demandes d'emprises sur la voie publique et de dérogations au règlement de voirie que nous vous prions d'autoriser, moyennant les redevances annuelles ci-après :

1º Quai du Wault, 23. — M. Van Hacken, écusson de 0 m. 80 \times 0 m. 40, avec saillie de 0 m. 80. Redevance annuelle..... Fr. 10

D'autre part, dans votre séance du 13 septembre 1919, vous avez décidé de supprimer la redevance due par MM, Deroncq et C^{1e} pour une voie ferrée du boulevard de Belfort qui reliait le chemin de fer de ceinture à leur magasin et qui avait été détruite par les Allemands. MM. Deroncq et Cie ayant l'intention de rétablir cette voie dès que leur magasin sera reconstruit, ils demandent à ce que l'autorisation qui leur avait été accordée fût continuée moyennant le paiement de la même redevance de 500 francs qui leur serait réclamée le jour où la voie serait reposée.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement cette demande.

M. André Paris, Négociant, 3, rue du Collège, à Roubaix, a sollicité l'autorisation de construire un baraquement provisoire sur l'emplacement d'une maison démolie, 71, rue de Béthune.

Nous vous demandons de donner une suite favorable à cette demande, aux conditions souscrites par ledit pétitionnaire et qui sont les suivantes :

1º Enlèvement du baraquement dans un délai de trois jours sur simple injonction de la Ville, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Ville, pour quelque cause que ce soit.

Et, notamment, vider les lieux sans délai et sans indemnité, le jour où la Ville ou l'Etat feront procéder au déblaiement des ruines et à l'enlèvement de tous matériaux, l'installation projetée est donc essentiellement précaire et peut être appelée à disparaître à une date qui peut être très prochaine;

Acceptation des aléas de cette situation ;

- 2º Reconnaissance formelle de ne pouvoir réclamer d'indemnité à la Ville pour suppression du fonds de commerce ainsi établi au cas où la Ville tiendrait à exproprier le fonds sur lequel le baraquement sera construit.
- 3º L'autorisation est accordée sous réserve de l'assentiment du propriétaire du fonds. La Ville est dégagée de toutes responsabilités à cet égard et le pétitionnaire s'engage à supporter toutes actions qui pourraient être intentées par le propriétaire du fonds en question.
 - 4º Paiement d'un droit annuel de précarité d'un franc.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

 2681

Emprises.

Suppressions.

D'autre part, M. Debouvry, 106, boulevard de la Liberté, nous communique un avis d'avoir à payer la somme de 75 francs pour redevances annuelles de trois dalles en verre qui devraient être posées sur le trottoir de son immeuble. Le projet de pose n'ayant pas eu de suite et ne devant pas en avoir, nous vous proposons d'admettre, en non-valeur, la somme de 75 francs et à rayer cette emprise de la liste des redevances.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2682
Emprises.
—
Transfert
d'autorisations.

Par délibération du 16 novembre 1909, M. Milleville était autorisé à poser, une banderole à saillie extra-réglementaire contre la façade de son immeuble, rue Solférino, 192, moyennant une redevance annuelle de 16 fr. 80.

M. Wicart, successeur de M. Milleville, demandant le maintien de la dite banderole, nous vous proposons de transférer, au nom de M. Wicart, la redevance annuelle de 16 fr. 80, afférente à cette emprise.

D'autre part, dans sa séance du 8 mai 1903, le Conseil municipal au orisait MM. Hardy et Perche à établir une descente de cave, 49, rue de Puébla, moyennant une redevance annuelle de 15 francs.

L'épicerie ayant été fermée depuis 1916 jusqu'au 1^{er} mai 1919, puis reprise à cette date par M. J. Dreux, 2, rue Nationale, nous vous soumettons une demande d'exonération, pour ladite redevance, pendant les années 1916, 1917, 1918 et jusqu'au 1^{er} mai 1919 et proposons de transférer, au nom du nouveau propriétaire, M. J. Dreux, la redevance de 15 francs, à partir du 1^{er} mai 1919.

En outre, par délibération du 20 avril 1904, M. le Dr Pollet était autorisé à poser, sur sa façade, 44, rue d'Inkermann, deux tableaux-réclames moyennant redevance annuelle de 24 francs.

Par délibération du 13 septembre 1919, M. le Dr Pollet était exonéré de cette redevance annuelle pour les années 1915 à 1918.

M. le D^r Pollet nous fait remarquer, aujourd'hui, que son officine n'a été rouverte que le 1^{er} mai 1919, puis cédée, le 1^{er} août 1919, à M. Edouard Dehaussy; qu'en conséquence, les tableaux ne lui ont servi qu'en juin et juillet 1919.

Nous vous proposons d'admettre en non-valeur la redevance de 24 francs pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril, l'officine étant fermée pendant ce temps ;

de faire payer, à M. Pollet, la redevance pour juin et juillet et de transférer l'emprise au nom de M. Edouard Dehaussy, à partir du 1^{er} août 1919.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un certain nombre de demandes en exonération de redevances pour emprises sur la voie publique, les intéressés nous faisant connaître qu'ils n'ont pu exercer leur commerce ou qu'ils n'ont pas eu la jouissance de leurs immeubles pendant l'occupation ou que, ne recevant pas de loyer, ils se trouvent dans l'impossibilité de payer :

Emprises.

Exonération de redevances.
—

2683

ils se trouvent dans l'impossibilité de payer :		
1º Rue du Maire-André, 13. — Mme Vve Rutem, pour tableau.		
Redevance pour chaque annuité 1915, 1916, 1917, 1918Fr.	74 55	
Pour janvier-fin mai 1919	31 05	
2º Rue de Béthune, 50. — M. Lehembre, pour deux grilles. Rede-		
vance pour chaque annuité 1915 à 1919	30 »	,
3º Rue des Postes, 33. — M. Blas, pour deux tableaux. Redevance		
pour chaque annuité 1915 à 1918 et janvier-1er juin 1919	14 ×)
4º Rue Brûle-Maison, 45. — M. Grassin, pour écusson. Redevance		
pour chaque annuité 1915 à 1918 et demi-annuité 1919	11 x)
5º Boulevard Montebello, 102. — M. Delanez, pour tableau. Rede-		
vance pour chaque annuité 1915 à 1918	13 ×)
6º Rue de Pas, 16. — M. Devinck, pour tableau. Redevance pour		
chaque annuité 1915 à 1918	12))
7º Boulevard des Ecoles, 19. — Pour attribut. Redevance pour chaque		
annuité 1915 à 1918	8))
8º Rue Basse, 34. — M. Delaporte, pour tableau. Redevance pour		
chaque annuité 1915 à 1918	11))
9º Rue de Puébla, 38. — M. Destriez, pour un tableau. Redevance		
pour chaque annuité 1915 à 1918	12))
Pour un tableau. Redevance pour chaque annuité 1915 à 1918	11))
10º Rue de l'Hôpital-Militaire, 53. — M. Pigeat, pour tableau. Rede-		
vance pour chaque annuité 1915 à 1918	9))
11º Rue du Faubourg-de-Douai, 61. — M. Degraeve, pour bow-		
window. Redevance pour chaque annuité 1918 à 1919	18	0

12º Rue Gustave-Testelin, 10. — Mme Veuve Desprez, pour un bow-		
window. Redevance pour annuités 1918 à 1919	16))
13º Rue Henri-Loyer, 1. — M. D'Halluin, pour un bow-window.		
Redevance pour chaque annuité 1917-1918	10	50
14º Boulevard Carnot. M. Laine, pour bow-window. Redevance pour		
chaque annuité 1915 à 1919	60))
Pour construction hors d'alignement. Redevance pour chaque annuité		
1915 à 1919	2))
Pour dalle en verre. — Redevance pour chaque annuité 1915 à 1919.	10	»
15º Boulevard Montebello, 123. — M. Herbeau, pour bow-window.		
Redevance pour chaque annuité 1914, 1916, 1917, 1918	11))
16º Rue des Postes, 29. — M. Labaye, pour marquise. Redevance		
pour chaque annuité 1915 à 1918	25	»
17º Rue Montaigne, 2 bis. — M. Vandenabeele, pour une marquise.		
Redevance pour chaque annuité 1915 à 1918	50))
18º Boulevard de la Liberté, 22. — M. Vandewalle, pour deux dalles		
verre. Redevance pour chaque annuité 1915 à 1918	45	»
19º Rue de Lens, 39, 41, 41 bis. — M. Guidé, pour trois potences.		
Redevance pour chaque annuité 1917, 1918, 1919	3))
20º Rue des Tanneurs, 14-16, pour deux entrées de caves. Rede-		
vance pour chaque annuité 1917, 1918	10))
21º Rue de l'Hôpital-Militaire, 46. — M. Lescroart, pour descente de		
cave. — Redevance pour chaque annuité 1915 à 1919	25))
22º Rue d'Haubourdin, 49. — M. Ricarda, pour emprise sur canal		
du Pont-de-Weppe. Redevance pour chaque annuité 1915 à 1919	1))
23º Rue Colson, 29. — M. Lemay, pour un jet de charbon. Rede-		
vance pour chaque annuité 1916, 1917 et 1918	5	D
24º Quai du Wault, 25. — M. Flinois, pour canalisation, quai du Wault.		
Redevance pour chaque annuité 1916, 1917 et 1918	150))
25° Boulevard de la Moselle, 77. — M. Debray, pour raccordement		
de voie ferrée. Redevance pour chaque annuité 1915 à 1918	300))
26º Rue de Marquillies. — Veuve Albert, pour voie ferrée. Redevance		
pour annuité 1919	375	n
Pour lampe, pour annuité 1916, 1917, 1918	30))
27º Rue de Pas, 4. — M. de Saint-Mesmin, pour lampes. Redevance		
pour chaque annuité 1915 à 1918	40))
28º Rue de Wazemmes, 23. — M. de Saint-Mesmin, pour lampes.		
Redevance pour chaque annuité 1915 à 1919	6))

29º Rue Léon-Gambetta, 172. — M. Wilmet, pour deux tableaux et	
deux écussons. Redevance pour chaque annuité 1915 à 1918	63 05
30º Grand'Place, 2. — M. Wilmet, pour écusson. Redevance pour	
chaque annuité 1914 à 1918	41 66
31º Rue de Puébla, 31. Etablissements Fournier, pour une mar-	
quise. Redevance pour annuités 1916, 1917, 1918, 1919	150 »
32º Rue de Cambrai, 118 et 120. — M. Lardez de Corte, pour deux	
bow-windows. Redevance pour annuité 1919	24 »
33º Rue de Buffon, voie ferrée (délibération du 23 septembre 1904). —	
MM. P. Le Blan et fils. Redevance pour les annuités 1914 à 1919 inclus.	200 »
D'autre part, M. Mairesse avait posé, à la façade du magasin qu'il	occupait
en 1914, rue des Ponts-de-Comines, 11, une enseigne lumineuse pour la	quelle il
avait acquitté un droit fixe. Cette enseigne fut détruite en octobre 19	14.

Par décision du 30 septembre 1919, M. Mairesse, réinstallé rue des Ponts-de-Comines, 1, était autorisé à poser, sur ce dernier immeuble, un écusson moyennant redevance annuelle de 12 francs.

Il lui est réclamé, pour l'exercice 1919, une somme de 6 francs.

Nous vous proposons d'exonérer M. Mairesse de cette somme, en compensation de la non-jouissance de la première emprise pendant le troisième trimestre 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Haeuw, sculpteur, 3, rue Blanche, s'occupe de la restauration et de la remise en état d'objets d'art ancien, faisant partie du Musée d'archéologie, lesquels objets ont été brisés ou détériorés par suite des enlèvements des collections par les Allemands. L'ensemble des travaux, faits et à prévoir, s'élève à 3.000 francs.

Nous soumettons à votre approbation le marché à passer pour le règlement de cette dépense qui sera prélevée sur le crédit de 545.000 francs réservé aux réparations de dommages de guerre.

2684
Musées.
Archéologie.
Remise en état
des
objets d'art.
Marché

Adopté.

MESSIEURS,

2685 Orchestre du Théâtre Municipal Création. La question de création d'un orchestre municipal, spécialement affecté au Théâtre mais pouvant être à la disposition de l'Administration municipale pour assister à des cérémonies ou concerts officiels, a été déjà envisagée à plusieurs reprises, mais il n'avait pas paru nécessaire, au temps de notre prospérité d'avant-guerre; de résoudre cette question. Les musiciens, trouvant dans l'exercice de leur profession le moyen de vivre, restaient ainsi attachés à la Ville de Lille et l'Administration municipale pouvait, facilement, faire appel alors aux Sociétés existantes.

La guerre a changé tout cela. La prospérité future de la Ville est problématique et les musiciens, ne trouvant plus pour l'exercice de leur profession les facilités d'avant-guerre, sont sur le point de nous quitter pour des régions moins éprouvées, où des offres alléchantes leur sont faites.

Fallait-il laisser se disperser les musiciens qui, par leur talent, ont honoré la Ville de Lille ? Ne devait-on pas leur venir en aide et par quel moyen ?

C'est pour solutionner ces questions dans le sens le plus favorable à l'art musical lui-même que l'Administration a pensé faire un essai d'organisation d'orchestre municipal dans le sens ci-dessus précisé.

Se limitant, quant à présent, à un orchestre de vingt-neuf musiciens, elle assure à chacun d'eux un minimum d'appointements pour la période théâtrale, se contentant de compléter les appointements que le Directeur du Théâtre alloue pour les services de son exploitation à laquelle les musiciens sont tenus de donner vingt services par mois, lesquels sont payés à un prix fixé, d'accord entre le Directeur du Théâtre et les musiciens, et qui est de 15, 13, 12 et 11 francs, suivant l'emploi.

Il faut dire que M. Bourdette, en l'absence de subvention et avec un cahier des charges qui ne lui impose qu'une saison musicale des plus réduites, n'avait prévu que seize services par mois.

Dans un but de conciliation, il a élevé à vingt le nombre de ces services et nous a permis ainsi d'examiner, d'une façon pratique et en réduisant nos dépenses le plus possible, la création de cet orchestre municipal.

C'est ainsi que nous sommes amenés à proposer la création, à titre d'essai, d'un orchestre municipal, et pour chacun des musiciens de l'orchestre, l'allocation d'une somme destinée à lui constituer un appointement minimum.

La Ville fait ainsi, dans l'intérêt de l'art et de ses musiciens qu'elle retiendra à Lille, par ce fait, un sacrifice mensuel de 3.730 francs, pour la durée de la saison théâtrale.

L'Administration municipale fixera, par un arrêté, l'allocation revenant à chacun des musiciens dans la somme globalement fixée ci-dessus, ainsi que le point de départ de cette allocation.

En raison de l'allocation de cette somme, la Ville aura droit de demander à l'orchestre du théâtre son concours pour toute cérémonie ou concert officiel ; elle n'aura aucune somme à payer si l'orchestre n'a pas employé, au service du théâtre, les vingt services qu'il doit au Directeur.

Tout service, en sus des vingt services dus, sera payé à chacun suivant les prix ci-dessus fixés de 15, 13, 12 et 11 francs, suivant l'emploi.

Nous vous prions donc d'approuver le projet ci-dessus applicable à la saison théâtrale 1919-1920 et de décider que la dépense qui en résultera pour 1920 sera prélevée sur le crédit du théâtre.

Pour assurer l'exécution de cette délibération, au cours du présent exercice, nous vous prions de voter un crédit de 9.500 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 9.500 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans la séance du 6 août 1907, le Conseil Municipal décidait la création, pendant 10 ans, à dater du 1^{er} novembre 1907, d'un cours public d'histoire de Lille et de sa région, moyennant une subvention annuelle de 1.500 francs.

La chaire dont il s'agit étant une institution permanente dont le statut est réglé par les lois et décrets relatifs à l'enseignement supérieur, le traitement correspondant à cette chaire a été payé sans interruption, durant les années de guerre, à son titulaire. Le service des finances, qui ignorait ces circonstances, a cru devoir annuler dans ses comptes la portion de traitement relative à la période du 1^{er} novembre 1917 au 31 décembre 1918, soit une somme de 1.750 francs.

De plus, M. le Doyen de la Faculté des Lettres nous fait connaître que l'Etat assurera de son côté la conservation de cette chaire qui perpétuera l'enseignement de l'histoire de Lille, sans que notre Ville ait à grossir ses sacrifices.

En conséquences nous vous demandons de décider :

1º L'ouverture d'un crédit spécial de 1.750 francs, pour le mandatement du traitement relatif à la période du 1er novembre 1917 au 31 décembre 1918;

2686

Faculté des Lettres.

Chaire d'histoire de Lille.

Crédit.

2º Le paiement de la subvention de 1.500 francs pour l'année 1919;

3º L'inscription au budget de l'année 1920 et suivantes de ladite subvention.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.750 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2687

Ecole Baggio.

Achat de matériel. M. le Ministre du Commerce offre de céder à l'Ecole, pour l'enseignement de la mécanique, de la technologie et du dessin, un matériel de moteurs d'aviation et pièces de rechange d'une valeur de 100.000 francs environ.

Ce matériel ne pouvant être donné, conformément aux termes de la loi sur la liquidation des stocks, serait cédé à la Ville de Lille au prix de 1.000 francs, frais d'emballage et de transport à la charge de la Ville.

Cette offre étant particulièrement avantageuse, nous vous proposons de l'accepter et de décider que les dépenses seront prélevées sur le chapitre « Accroissement et entretien de l'outillage », art. 180.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2688

Lycée Fénelon.

Fournitures diverses.

Marchés.

Nous soumettons à votre approbation plusieurs marchés à passer avec les commerçants fournissant actuellement les denrées à l'Internat du Lycée Fénelon, dans de bonnes conditions.

- 1º M. Lefebvre, pour fourniture de la viande de boucherie;
- 2º M. Dewaegemacker, pour fourniture de porc et charcuterie;
- 3º Société l'Indépendante, pour fourniture de pain ;
- 4º M. Follet, pour blanchissage de linge;
- 5º M. Cornaille, pour fourniture de bière et vin ;
- 6º M. Colloaert, pour fourniture de poisson;
- 7º M. Dereeper, pour fourniture de beurre et œufs ;
- 8º M. Flament, pour fourniture de beurre et œufs ;
- 9º M. Desfossez, pour fourniture d'épiceries ;
- 10º M. Coll, pour fourniture de fruits;

11º M. Cretin, pour fourniture de légumes ;

12º M. Pierre Guilluy, pour fourniture de charbons.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ordinaires du budget « Lycée de Jeunes Filles — Internat ».

Nous vous prions de vouloir bien les approuver, et de nous autoriser, dans la suite, à passer les marchés nécessaires pour assurer le fonctionnement du service de l'Internat pendant l'année scolaire 1919-1920.

Adopté.

Commission de l'Instruction publique. — Rapport de M. Guiselin

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction publique, nous vous prions d'approuver les propositions d'allocations de bourses et subsides pour l'Institut Industriel, les Facultés de Médecine et de Droit, le Conservatoire National de Paris, l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et des compléments de bourses pour les Lycées Faidherbe et Fénelon :

2689 Bourses et subsides.

Année scolaire 1919-1920

A) INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD

Anciens

Brocart, Jean, 1/2 bourse	375 fr.	Vraux Alphonse, 1/2 bourse	375 fr.
Dhélin, Henri, »	375 »	Broux, Jean,	375 »
Dangréau, Robert »	375 »	Eeckout Emile »	375 »
Charrier, Fernand, »	375 »	Duquennoy Fernand »	375 »
Dehem, Albert »	375 »	Leroy, Charles »	375 »
Danchin, André »	375 »	Dubois, Marcel »	375 »
Cuvillon, Victor »	375 »	Prevost, Robert »	375 »
Prevost Henri »	375 »	Gaudin, Jean »	375 »
Castor, Robert »	375 »	Parsy, Georges »	375 »
Kelder, Albert »	375 »	Clément, Jean »	375 »
Lemaire, Etienne »	375 »	Quagebeur, Fernand »	375 »
Dubois, Georges »	375 »	Colmart, Jean »	375 »
Vieil, Lucien »	375 »	Saint-Venant, Charles »	375 »
Collin, Marcel, b. entière	750 »	Ansar, Raymond, b. entière	750 »
Mattheu, Edouard »	750 »		

Maitresse, Antoine, complément de bourse 550 francs.

ANCIENS ÉLÈVES D	ÉMOBILISÉS	CONTINUANT LEURS ÉTUDES		
Dubuisson, Clément, 1/2 b.	375 fr.	Cocheteux, Jules, 1/2 bourse	375	fr.
	Nouve	eaux		
Greffard, Robert, 1/2 b.	375 fr.	Cappon, Paul, 1/2 bourse	375	fr.
Tellier, Robert, »	375 »	Van der Bruggen, J. »	375))
Prevost, Edouard »	375 »	Sternheim, Roger, »	375))
Barbillon, C. »	375 »			
c) FACULTÉ D	E MÉDECI	INE ET DE PHARMACIE		
Beghin, Raymond	250 fr.	Sougniez, Jean	300	fr.
Lefebvre, André	250 »	Salez, Emile))
Tramblin, Raoul	255 »	Boidin, André))
		DES LETTRES		
Waringhien, Gaston	135 fr.	JES LETTRES		
		ES SCIENCES		
Deghilage, Pierre	250 fr.	Chatelain, Andrée	300	fr
Gustin, Simonne	500 »	Cadenès, André		"
Duvinage, Georges,	500 »	Dumont, Roger »	550	
			550	,
F _j ÉCOLE	SUPÉRIEU de Jeune	JRE DE COMMERCE s Filles		
Levy, Suzanne, bourse	500 fr.	Vasseur, Jeanne, bourse	400	fr.
Collin, Lucie »	500 »	Horent, Germaine »	400))
Mouquet, Alice »	500 »	Cazeaux, Adrienne »	400))
g) Dandres, Hélè	ene, complén	nent de bourse : 100 francs.		
н) ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE				
	de Gar	rçons		
Singer, Robert 40	0 fr.			
I	LYCÉE F	AIDHERBE		
Devienne, René, externat su	rveillé et li	vres	336	fr.
Baude, Jean, externat libre			261))
Bétrancourt, André, externa	t libre et li	vres	246))
Guillermin, René, externat	surveillé et l	livres	336	>>
Sagon, externat surveillé et	livres		390))
Jaquemart, Alfred. — Dans	son avant-de	rnière séance, le Conseil lui avait		
alloué l'externat surv	reillé, soit 36	30 francs. Demande de la $1/2$		
pension en raison de l	'état de sant	té de sa femme, soit 963 francs.		
Il y aurait lieu de lu	i accorder la	différence, soit $963 - 360 =$	603))

J к) LYCÉE FÉNELON

Lauvergnat, Denise, externat surveillé et livres	237	fr
Baude, Andrée, externat surveillé et livres	237))
Cacheux, Madeleine, externat simple	225))
Pieters, Marie-Louise, complément d'externat simple	15))
Delequeuche, Denise, bourse communale et livres	180	-))
Bleuez, Marie, bourse communale	150))
Brocart, Suzanne, livres	30))
Delattre Thérèse »	30))
Vignol, Françoise »	30))
De Gency »	30))
L) ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS		
Herbaux, Maurice 1	.000	fr
Leplat, Françoise, dite France	500))
Poulet, Madeleine	500))
Delebarre, Jules	500))
Boulainghier, Edouard	500))
Pessé, Eugène	500))
CONSERVATOIRE NATIONAL DE PARIS		
Delattre Sarah	500	fr
Dumoulin, Maxime	500	

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote :

- 1° Un crédit supplémentaire de 2.000 fr. à rattacher à l'article 182 (Institut industriel) ;
- 2° Un crédit supplémentaire de 3.000 fr. à rattacher à l'article 163 (Bourses et subsides), à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 25 octobre 1919, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, par voie d'adjudication, une parcelle de terre sise à Bully (Pas-de-Calais), d'une contenance de 40 ares, 44 centiares, sur la mise à prix de 4.044 francs.

Cette opération étant avantageuse pour le patrimoine des pauvres, en raison

2690

Bureau de Bienfaisance.

Vente de terrain à Bully-les-Mines. de ce que le fermage annuel de cette parcelle n'est que de 38 francs, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2691

Bureau de Bienfaisance.

Vente d'arrentement.

Par délibération en date du 15 novembre 1919, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation de vendre amiablement à MM. Degouy frères, pour le prix de 75.586 fr. 88, le domaine direct d'un terrain sis à Lille, rues d'Austerlitz, 1, de Wagram, 14, d'Eylau, 2 et 2 bis et des Sarrazins, 82 à 96, d'une superficie de 4.031 mq 30 dmq.

L'offre de MM. Degouy étant en rapport avec la valeur vénale des immeubles dont il s'agit, et le produit de la vente, placé en rentes sur l'Etat, devant donner un revenu de beaucoup supérieur à celui de la location, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de ce projet.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2692

Bureau de Bienfaisance.

Budget pour 1920.

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance soumet à votre approbation le budget primitif de 1920 pour cet établissement.

Nous vous prions de renvoyer ce document à l'examen des Commissions des Finances et d'Assistance.

Renvoyé aux Commissions des Finances et d'Assistance.

MESSIEURS,

Le Receveur municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrecouvrables des exercices 1914 à 1919 susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

2693

Cotes irrecouvrables.

Admission en non-valeur.

concernent les produits buagetaires et après.			
Droits de place. — Marchés couverts :			
Exercice 1914	154	95	
» 1915	1.962	16	
1916	7.409	88	
» 1919	329	20	9.856 19
Droits de voirie. — Etalages :			
Exercice 1914	7	80	
» 1915	11	70	
» 1916	10	40	
» 1918	3	90	
» 1919	15	55	49 35
Eaux:			
Exercice 1914	224))	
» 1915	154	55	
» 1916	198	80	
» 1917	649	46	
» 1918	278	04	
» 1919	168))	1.672 86
Enregistrement. — Marchés :			
Exercice 1914	0	55	
» 1915	4	95	
» 1916	19	13	
» 1919	0	80	25 43
Souscription en faveur des familles des militaires, exercice	1914		240 »
Fournitures classiques, exercice 1917			10 »
			11.853 83
			11. 1

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions d'admettre en non-valeur la somme de onze mille huit cent cinquante-trois francs, qualrevingt-trois centimes.

Adopté.

MESSIEURS,

2694

Cotes irrecouvrables.

Admission en non-valeur. Le Receveur municipal vient de me faire parvenir un état de cotes irrecouvrables des exercices 1918 et 1919 susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

Fournitures classiques, exercice 1917	5))
Droits de voirie, étalages, exercice 1918	1	30
Réquisition voiture d'ambulance, exercice 1918	10	50
Frais médicaux, exercice 1918	10))
Locations de terrain, exercice 1919	1.555	13
C. A. N. F., vente de denrées, exercice 1919	25))
Œuvre municipale de prêts, exercice 1919	2.520))
Total	4.126	93

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, Messieurs, d'admettre en non-valeur la somme de quatre mille cent vingt-six francs, quatre vingt-treize centimes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2695

Droits de Voirie.

Nouvelle Bourse

Réduction.

La Chambre de Commerce de Lille reste redevable, pour l'exercice 1914, d'une somme de 4.712 fr. 25 pour droits d'occupation résultant de la pose de palissade pendant les travaux de construction de la Nouvelle Bourse.

La somme restant due est, en réalité, de :

646 fr. 60) soit 4.065 fr. 65, différence réclamée en trop.

Pour avril 1914, 30 jours à 17 francs	510 fr.
Pour mai 1914, 2 jours à 17 francs	34 »
Pour mai 1914, 27 jours à 3 fr. 80	102 60
Total	646 60

Nous vous demandons d'admettre en non-valeur la somme de : (4.712 fr. 25 —

Adopté.

MESSIEURS,

Le tarif de l'octroi arrive à expiration le 31 décembre prochain.

Nous déposons sur le Bureau du Conseil un travail préparé par le service compétent pour la mise en vigueur d'un nouveau tarif à partir du 1^{er} janvier 1920.

Nous vous demandons de renvoyer cette affaire à l'examen de la Commission spéciale nommée par arrêtés des 7 juillet 1919 et 14 juillet 1919.

Renvoyé à la Commission spéciale de l'Octroi.

2696

Recettes.

Tarif de l'Octroi.

Révision.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 avril 1919, vous avez approuvé un avenant augmentant du double les évaluations prévues à nos polices d'assurances.

En vue de l'application de cette mesure et notamment pour le paiement de la prime d'assurance du Nouveau Théâtre, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit de 30.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 47 du Budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2697
Crédit
supplémentaire.
—
Assurances
des
Bâtiments
communaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 juillet dernier, vous avez voté un crédit de 300.000 francs pour assurer le paiement des traitements du personnel de l'octroi.

La situation actuelle de ce crédit laisse entrevoir une insuffisance d'environ 80.000 francs.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 80.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 20 du budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 80.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2698

Crédit supplémentaire.

Octrois.

MESSIEURS,

2699

Crédit supplémentaire.

Economat.

Dans votre séance du 13 septembre dernier, vous avez voté un crédit de 78.000 francs pour assurer le paiement des frais de bureau et des impressions. La hausse du prix des fournitures et de la main-d'œuvre allant toujours s'accentuant, le crédit de l'Economat est insuffisant et nous vous demandons encore l'ouverture d'un nouveau crédit de 70.000 francs pour assurer tous les besoins d'ici la fin de l'année.

Il faut tenir compte que, pendant l'occupation, les Allemands nous ont empêché l'impression de nos documents administratifs, laquelle est actuellement en cours d'exécution. C'est ce qui explique l'augmentation des dépenses imputées sur le crédit de l'Economat.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 70.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 33 du budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 70.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2700

Crédit supplémentaire.

Bureau d'Hygiène.

Service de la Vaccine. Le crédit prévu au budget pour le fonctionnement du service de la vaccination antivariolique sera insuffisant, d'ici la fin de l'année, d'une somme de 1.000 fr.

Cette insuffisance est due à l'augmentation du prix des fournitures nécessaires à son fonctionnement.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien voter, pour assurer ce service, un crédit de 1.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

MESSIEURS,

L'article 65 relatif au service des Eaux est actuellement dépassé et il y a urgence à ce qu'un crédit nouveau soit voté pour permettre le mandatement des dépenses engagées ou à engager pour les travaux et fournitures divers.

2701
Crédit
supplémentaire.
—
Service des Eaux.

Sur l'exercice 1919, il a été voté les crédits successifs suivants :	
Article 65, Budget ordinaire	
Article 378, Budget supplémentaire 50.000	
Crédit supplémentaire à l'approbation pour l'augmentation	
de traitement des employés	
Total 300.000	
Il a été mandaté à ce jour par le service des Finances environ	325.000
Il reste à prévoir pour traitement et quinzaines	46.000
Facture en cours de mandatement (marchés): Pont-à-Mousson, bouches	
à clé 6.000 ; Tuyaux 30.000 ; Lechat, courroies Emmerin, 9.000	45.000
Charbons pour les usines élévatoires, 4 mois ; Energie électrique des	
pompes centrifuges d'Emmerin, 1 an	90.000
Entretien canalisations, huiles, fournitures diverses	10.000
Divers et imprévus	4.000
Total	520.000
II : 1 and dant do départed 520,000 200,000 -	- 220 000

Il y aurait donc un excédent de dépenses de 520.000 - 300.000 = 220.000 francs.

Nous vous prions de voter un crédit supplémentaire de pareille somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Commission des Travaux. — Rapport de M. LESSENNE.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 courant, votre Commission des Travaux et Finances a examiné les comptes relatifs au Service des eaux pendant l'année 1919.

Déjà vous avez été appelés à voter des crédits atteignant une somme de 300.000 francs, mais les dépenses faites et à faire pour cet important service s'élèveront à 520.000 francs.

Nous vous prions, en conséquence, de voter un nouveau crédit supplémentaire de 220.000 francs, à prélever sur l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 220.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2701 1

Crédit supplémentaire.

Bureau d'Hygiène.

Le crédit, prévu au budget pour le fonctionnement du Bureau d'Hygiène, va être insuffisant d'ici la fin de l'année, d'une somme de 25.000 francs. Cette insuffisance est due aux augmentations de salaires des employés auxiliaires et à la hausse des prix des fournitures nécessaires au Laboratoire de chimie.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien voter un crédit de pareille somme, pour assurer le fonctionnement de ce service.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2702

Dons et Legs.

Cirque Palisse.

Quêtes au profit des œuvres de guerre.

Répartition.

Le Cirque Palisse nous a remis une somme de 4.549 francs, provenant de quêtes, faites dans cet établissement, au profit des œuvres de guerre.

Nous vous prions d'admettre en recettes et en dépenses ladite somme de 4.549 francs, et de la répartir de la façon suivante :

1.990 francs à l'Association « Aide aux veuves et orphelins ».

1.559 francs à l'Union des Mutilés, réformés et veuves de guerre de Lille et environs.

1.000 francs à l'Association générale des Mutilés de la guerre.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 4.549 francs et vote en dépenses un crédit de pareille importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

MESSIEURS,

L'augmentation des traitements alloués aux Commissaires de police et au personnel de la police de Lille, l'augmentation du nombre des agents, décidée dans la séance du 21 juillet 1919, nous font entrevoir une insuffisance au crédit de la police, insuffisance qui peut être évaluée à 300.000 francs.

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 300.000 francs, à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 23 du budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2703 Crédit

supplémentaire. — Police.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 13 septembre dernier vous avez approuvé le compte administratif de l'exercice 1918.

Nous vous soumettons le budget supplémentaire dudit exercice.

Voici le résumé de ces opérations :

RECETTES:

Résultat de l'exercice 1917:

Excédent des recettes réalisées sur les dé-

penses acquittées 221.120.662 32

Restes à recouvrer de l'exercice 1917 177.510.760 40

Recettes non réalisées des exercices anté-

rieurs et qui donneront lieu à la déli-

vrance des titres de perception 1.801,517 32

DÉPENSES:

Restes à payer de l'exercice 1917...... 608.922.770 72

Ce budget comporte l'inscription des recettes et des dépenses telles qu'elles

2704

Budget supplémentaire de l'exercice 1918. résultent de vos délibérations. Il s'agit d'une simple régularisation d'opérations faites par l'Administration et auxquelles vous avez donné votre approbation.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver ce document tel qu'il est établi.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2705

Caisse Nationale de Retraite de la Vieillesse.

> Semestrialités d'emprunt.

Intérêts de retard.

A la date du 23 octobre, nous avons reçu de la Direction Générale de la Caisse des Dépôts et Consignations, une lettre nous priant de faire verser à la Trésorerie Générale une somme globale de 202.023 fr. 16, représentant le montant des intérêts de retard à 5 0/0 dus par la Ville de Lille, sur divers emprunts contractés à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Le 3 novembre 1919, nous envoyions à la Caisse des Dépôts et Consignations la lettre ci-après :

- « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 octobre courant,
- » nº 8378, par laquelle vous me faites connaître que la Ville de Lille est débitrice
- » envers la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une somme de 202.023 fr. 16,
- » pour intérêts de retard à 5 0/0 sur divers emprunts contractés à la Caisse Natio-
- » nale des Retraites pour la Vieillesse.
- » Je me permets de vous faire remarquer que les annuités d'emprunts n'ont
- » pas été payées aux dates fixées à cause de la fermeture des caisses du Trésor
- » et que, par suite, la Ville ne saurait en être rendue responsable.
 - » Il y a lieu d'observer, en outre, que pendant l'occupation allemande, la Recette
- » Municipale a payé toutes les rentes de la Caisse Nationale des Retraites pour
- » la Vieillesse et de la Caisse d'assurance contre les accidents. Ces avances ont
- » été faites en bons communaux, et la Caisse des Dépôts devrait, à mon avis,
- » nous tenir compte des frais d'émission ou des intérêts payés aux banquiers
- » qui nous remettaient les bons dont ils n'avaient pas l'emploi pour éviter la
- » création de nouveaux bons de monnaie.
- » Je vous serais très obligé de vouloir bien examiner à nouveau la question
- » et de me faire part de votre décision.
- » N. B. Le Crédit foncier a consenti à la Ville de Lille la remise des intérêts
 » de retard. »

Cette administration nous a fait parvenir sa réponse dont je vous donne également communication : « A la suite de ma communication du 23 octobre dernier, relative aux intérêts » dus à la Caisse Nationale des retraites pour la Vieillesse pour retard apporté » au paiement de divers termes d'amortissement afférents aux emprunts de » 7.000.000 de francs, 1.000.000 de francs et 395.936 fr., contractés à ladite Caisse » par la Ville de Lille, vous m'avez demandé, par lettre du 3 novembre, d'examiner » à nouveau la question en tenant compte que le retard dont il s'agit, causé par » la fermeture des caisses du Trésor, ne saurait être imputé à la Ville et d'autre » part que pendant l'occupation, la Recette municipale a fait des avances d'arré- » rages aux rentiers de la Caisse Nationale des Retraites.

» J'ai l'honneur de vous prier de remarquer que la clause prévue dans les contrats d'emprunts de la Caisse des Retraites, relativement au paiement des intérêts de retard, ne constitue point une pénalité, mais a pour but de faire récupérer

» à l'établissement prêteur les intérêts qu'il eût encaissés si le versement des
 » termes d'amortissement avait été opéré à l'échéance, intérêts qui sont indis-

» pensables à son fonctionnement.

» Il ne vous échappera pas, en effet, que le fonctionnement de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, en tant qu'organisme d'assurance sur la vie,
» est basé sur la constitution des réserves mathématiques afférentes aux contrats
» qu'elle a passés avec ses assurés.

» Or, ces réserves doivent se former, pour ainsi dire, automatiquement par la capitalisation ininterrompue des versements des déposants, ce qui comporte » le remploi, le jour même de l'échéance, des sommes provenant du remboursement » des valeurs acquises à l'aide des fonds des assurés ainsi que des intérêts produits » par les placements. Tout délai entre l'échéance des valeurs et le remploi des » fonds occasionnerait une perte d'intérêts et aurait, par suite, pour résultat » de mettre l'établissement d'assurance dans l'impossibilité de constituer les » réserves mathématiques qui lui sont nécessaires.

» Dans ces conditions, la Caisse des retraites ne peut renoncer aux intérêts de
 » retard prévus aux contrats de prêts.

» Toutefois, en raison des considérations que vous invoquez, et à titre excep-» tionnel, mon Administration consentirait exceptionnellement à décompter les » intérêts de retard encourus, non plus à 5 0/0, mais au taux même des emprunts, » soit 3 fr. 68 0/0 pour l'emprunt de 7.000.000 francs, et à 3 fr. 70 0/0 pour les » deux autres. La somme due de ce chef par la Ville de Lille ressortirait ainsi » au chiffre global de 148.864 fr. 43 conformément aux indications contenues » dans le tableau. »

Comme vous le voyez, la Caisse des Dépôts et Consignations consent à réduire son chiffre d'intérêts de 202.023 fr. 16 et elle le ramène à 148.864 fr. 43,

Etant données les raisons qu'elle invoque, il nous paraît équitable de lui régler la somme de 148.864 fr. 43, et au sujet de laquelle nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit spécial d'égale importance.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 148.864 fr. 43 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2706

Emprunt contracté
pendant
l'occupation
allemande
pour
l'achat de denrées
destinées
au ravitaillement
de la population.

Vous vous rappelez que pendant l'occupation allemande, la Société Générale de Belgique nous a fait des avances de fonds très importantes pour l'achat, en Hollande, de denrées destinées au ravitaillement de la population.

Ces avances devaient être couvertes par des coupons achetés par la Ville dans les banques locales, mais l'autorité allemande nous a toujours empêché de transporter les coupons à Bruxelles.

Il nous reste donc en dépôt des coupons divers pour une somme de 1.024.126 30

Nous vous demandons, Messieurs, de nous autoriser à nous entendre avec les banques locales, pour qu'elles nous reprennent tous ces coupons et de décider en même temps que la perte subie par la Ville, par suite de la dépréciation de certaines valeurs, sera appliquée en dépenses au compte du Comité Hollandais du ravitaillement.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2707

Ravitaillement de la population.

Transport et manipulation des denrées.

Marchés.

Pour assurer le ravitaillement de la population, nous avons passé, pour le comité local d'alimentation, des marchés :

1º Avec MM. Desplanques, Spruyt, Creton et Dumetz de Lille, pour le transport des denrées ;

2º Avec Mme Veuve Basselart et M. Cousin de Lille, M. Fichaux de La Madeleine, pour la manipulation et la torréfaction du café.

Ces marchés sont faits pour une durée de six mois du 1er novembre 1919;

3º Avec la Savonnerie Maubert, un marché d'une durée de trois mois pour les fournitures de savons.

Les dépenses résultant de ces marchés seront prélevées sur l'article « Comité d'Alimentation du Nord de la France »».

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Comité de ravitaillement des Régions libérées a cessé d'exister le 21 octobre dernier. Il a été remplacé par l'Office départemental du Ravitaillement du Nord, dépendant du Secrétariat Général de la Reconstitution.

Le Comité des Régions libérées va liquider ses comptes et, à l'avenir, nous serons approvisionnés en sucre, en café, en saindoux et en lait condensé, par l'Office Départemental.

Il nous restait en magasin au 31 octobre des quantités assez importantes de denrées provenant du Comité des Régions libérées. Un inventaire spécial en a été fait et envoyé après vérification à l'Office Départemental.

Toutes les écritures du ravitaillement que nous avons examinées à l'occasion de la cessation du service C. R. L. sont parfaitement régulières.

Il est nécessaire pour la régularité des écritures que vous votiez des crédits sur lesquels seront imputés les mandats d'achats de denrées ; crédits qui auront leur contre-partie en recette.

Ces crédits s'élèvent :

Pour le Comité d'Alimentation du Nord de la France (C. R. L.)..... 65.000.000 Pour le Comité Hollandais (règlement définitif des opérations) à 400.000 Pour les achats de combustibles inscrits à l'article « Ravitaillement de

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien décider l'inscription de ces crédits dans les comptes et l'admission en recette de sommes égales.

A partir du 1er janvier 1910, les opérations financières auxquelles donnera lieu le ravitaillement de la population civile figureront dans les écritures du Receveur municipal parmi les services hors budget, ainsi que le prescrivent les instructions ministérielles.

Adopté.

2708

Ravitaillement de la population.

Modification des Comités.

MESSIEURS,

2709 Service du Ravitaillement.

Fourniture d'imprimés. Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. Léon Cannoo, imprimeur à Lille, pour la fourniture d'imprimés divers nécessaires au Comité de ravitaillement.

Les dépenses seront prélevées sur l'article « Comité d'Alimentation du Nord de la France ».

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2710

Distribution d'Eau

Achat de tuyaux
en fonte.

Marché

M. Camille Cavallier, administrateur, directeur général de la Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, s'est engagé, par marché en date du 21 juin 1919, à fournir à la Ville de Lille un certain nombre de tuyaux pour l'entretien de la distribution d'eau.

Or, contrairement aux indications du marché, la délibération du 21 juillet 1919 porte :

Afin de régulariser cette affaire et de nous permettre de régler les factures fournies par la Société de Pont-à-Mousson, nous vous demandons de vouloir bien modifier vos délibérations des 7 et 21 juillet comme suit :

« Le Magasin du Service des Eaux de l'Arbonnoise est,, un

» certain nombre de ces tuyaux.

« La Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson nous » fait les offres suivantes :

Tuyaux de 150 m/m	80 fr. les 100 kg.
Tuyaux de 80 m/m, 100 m/m, 125 m/m	82 fr. les 100 kg.
Tuyaux de 60 m/m	84 fr. les 100 kg.
» Ces prix s'entendent, etc. »	
Adopté.	u emilika tul

MESSIEURS,

M. Maincent, 83, rue Esquermoise, nous adresse la réclamation suivante :

Mobilisé en août 1914, il laissa la garde de son usine, située rue Baudon, à un de ses amis. A cette usine, étaient appliqués un abonnement industriel, dont le minimum était de 120 francs, ainsi qu'un abonnement au robinet libre de 15 francs pour les consommations domestiques qui pourraient être faites.

Or, l'usine de M. Maincent ne fonctionne pas ; mais la personne de confiance, chargée de ses intérêts, paya néanmoins, à la Recette municipale, les 135 francs de minimum qui avaient été réclamés par avertissement.

L'abonné s'étant trouvé dans l'impossibilité de demander au Service des Eaux la fermeture du robinet puisque ni lui ni sa famille ne se trouvaient à Lille, demande que la somme de 135 francs lui soit remboursée parce que payée indûment.

Nous vous proposons d'accueillir cette demande, mais, étant donné que l'usine a été gardée et que de l'eau a été consommée par le gardien, nous vous prions de décider que l'abonnement industriel seul (120 francs) sera remboursé.

Nous vous prions, en conséquence, de voter un crédit de 120 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 120 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'établissement de bains de la rue Dupuytren, à Fives, devant être réouvert très prochainement, nous vous prions de fixer comme suit le tarif des bains, lequel est absolument semblable à celui que vous avez été appelés à voter dans la séance du 18 août 1919, pour l'établissement des bains de la rue des Sarrazins :

2711

Distribution d'Eau

Abonnement
Industriel.

Remboursement.

2712
Bains municipauz
rue Dupuytren.
Modification

de tarif.

M. Buisine. — Je demande à M. l'Adjoint aux Travaux quand on va réouvrir l'établissement de bains de la rue Dupuytren ?

Les habitants du quartier réclament.

M. Laurenge. — Les travaux sont entièrement terminés depuis quelques jours. Vous n'ignorez pas les difficultés sérieuses que nous avons rencontrées avec les mécaniciens, forgerons, constructeurs. Toutefois, je puis vous dire qu'à la fin de la semaine ou au plus tard la semaine prochaine ce sera chose faite. J'ai vu le docteur Ducamp qui s'est rendu sur les lieux et a constaté que l'établissement allait être livré au public et m'a déclaré pouvoir en faire la réouverture dans les délais que je vous ai indiqués.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2713

Service municipal de salubrilé.

Prix de la journée d'hospitalisation.

Dans une délibération précédente vous avez décidé d'installer le service municipal de salubrité à l'Asile de nuit. D'après la circulaire ministérielle du 1er juin 1919, il y a lieu d'établir un prix de journée d'hospitalisation pour les femmes soignées dans ce service.

Nous vous demandons de fixer ce prix de journée à 3 fr. 50.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

Messieurs,

2714

Vidanges.

Réparation des locomobiles.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 23 juillet 1918, un marché doit être passé avec M. Carette Arthur, maréchal-forgeron, 35, rue du Faubourg des Postes, à Lille, pour les réparations nécessitées au cours de la présente année aux locomobiles des équipes municipales des vidanges, ainsi qu'à une partie du matériel utilisé par ces équipes.

Les dépenses se sont élevées à 4.914 fr. 75 et seront imputées sur l'article 76 du Budget de 1919.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer ce marché.

Adopté.

Rapport de M. le Niaire

MESSIEURS,

Le Bureau d'Hygiène, qui a assuré le service des vidanges pendant l'occupation allemande et jusqu'au 23 août 1919, date de la cessation de ce service par la Ville, avait loué à la Société des Vidanges Lilloises le matériel nécessaire au fonctionnement de ses équipes.

Une partie des accessoires de ce matériel n'ayant pu être rendue en bon état, suivant conventions passées avec cette société lors de sa prise en charge, la Ville se trouve aujourd'hui dans l'obligation de la lui payer. Le détail des sommes diverses dues à la Société des Vidanges Lilloises, pour frais de remplacement de matériel loué à la Ville, s'élève à 2.785 fr. 50.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien voter un crédit de pareille somme pour le paiement de cette partie du matériel qui n'a pû être remis en bon état à la Société des Vidanges Lilloises.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.785 fr. 50 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2715 Vidanges.

Paiement du matériel loué.

Rapport de IVI. le Maire

MESSIEURS,

Pendant l'occupation, le Service des Eaux a installé chez M. Emile Vandame, brasseur, rue du Gros-Gérard, une station de pompage pour l'épuisement des sous-sols.

Un poste de transformation de courant à haute tension fut construit par la Société d'Eclairage électrique avec une participation de 1.000 francs de la Ville. Une convention fut passée avec M. Émile Vandame, le 1^{er} avril 1915; la Ville payait l'énergie électrique consommée, ainsi qu'une somme mensuelle de 30 francs pour frais de surveillance.

2716

Assèchement des caves. Station de pompage r. du Gros-Gérard.

Convention.

A leur départ les Allemands enlevèrent le transformateur et, depuis, la station est arrêtée.

Les sous-sols de sa brasserie étant inondés et voulant reprendre sa fabrication, M. Vandame accepte de se substituer à la Ville.

Mais ne sachant encore si, dans la suite, il électrifiera sa brasserie, il désirerait ne pas racheter l'installation électrique comme cela avait été prévu à la convention.

Nous avons donc proposé à M. Vandame une location de l'installation au prix de 1 franc par mois, il rembourserait à la Ville les frais de location de compteur, la consommation de courant et assurerait à son compte la surveillance et l'entretien.

Nous estimons cette solution très avantageuse pour la Ville d'autant plus que les voisins immédiats de M. Vandame et qui ont leurs sous-sols inondés se ressentiront des pompages.

Nous vous prions d'approuver la convention à passer avec M. Émile Vandame.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2717
Cimetières.
Victimes
de la guerre.
Achat de croix.

Nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec M. Gustave Houte, commerçant, à Lille, pour la fourniture de 175 petites croix à placer sur les tombes des victimes de la guerre.

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché, passé avec M. Leclercq, marchand de chevaux à Laventie, pour l'achat de trois chevaux destinés au service des sapeurs-pompiers, pour le prix de 4.660 francs.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver et de voter un crédit de 4.660 francs à prélever sur le Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 4.660 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

M. Goutel. — N'y aurat-il pas une combinaison pour l'achat de chevaux à l'armée ?

M. Liégeois-Six. — Nous allons les payer 1.500 francs, c'est le prix le plus réduit auquel les chevaux sont vendus actuellement.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le caporal Bonnier, du bataillon des sapeurs-pompiers, est décédé subitement le 20 octobre 1915. Il a laissé une veuve sans ressources.

Nous vous proposons de lui allouer un secours de 150 francs à prélever sur la caisse de secours du bataillon.

2719
Sapeurs-Pompiers
--Secours.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Pour perpétuer le souvenir des fonctionnaires de la Mairie et de la police tombés pour la patrie ou victimes du devoir, l'Administration municipale a décidé l'acquisition de trois plaques en bronze où seront gravés les noms de ces héros et qui seront apposées à l'Hôtel-de-Ville et au Commissariat central.

La dépense totale s'élève à 2.900 francs, en partie couverte par une souscription de 529 fr. 50 (cinq cent vingt-neuf francs cinquante centimes).

Nous vous prions de vouloir bien admettre, en recettes, cette somme de cinq cent vingt-neuf francs cinquante centimes et de voter, en dépenses, un crédit de deux mille neuf cents francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 529 fr. 50 et vote en dépenses un crédit de 2.900 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2720

Services municipaux.

Personnel tombé au champ d'honneur.

Plaques commémoratives.

MESSIEURS,

2721

Services
municipaux.

Personnel ouvrier
Statut.

Les ouvriers municipaux réclament une augmentation de leurs salaires.

Cette demande paraît justifiée, en l'état actuel de la vie, et toute comparaison étant faite des salaires actuels avec ceux des ouvriers de l'industrie privée.

Afin de stabiliser la situation des ouvriers municipaux, et de les attacher à leur fonction par les avantages qui leur seraient concédés, nous avons estimé qu'il y aurait lieu de leur donner un statut qui consoliderait et fixerait les salaires.

Nous soumettons à votre approbation le projet de statut ci-après.

L'application de ce règlement et des salaires nouveaux remonterait au 1er octobre 1919.

Le crédit supplémentaire à inscrire, de ce chef, au budget de 1919, serait pour les trois derniers mois, de 28.000 francs environ à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

STATUT DES OUVRIERS MUNICIPAUX

Article 1er. — Le présent règlement est applicable au personnel des ouvriers municipaux, tel qu'il figure avec le chiffre des salaires au tableau ci-annexé.

Article 2^{me}. — Nul ne peut être admis dans les cadres du personnel des ouvriers municipaux avant l'âge de 21 ans.

Les candidats doivent être Français et jouir de leurs droits civils et militaire.

Ils doivent avoir satisfait aux obligations de la loi militaire, être d'une forte constitution, exempts d'infirmités.

Article 3^{me}. — Tout candidat à un emploi dans les services d'ouvriers de la Ville doit adresser une demande écrite au Maire et y indiquer les professions qu'il a exercées, avec les maisons où il a été employé.

Il y joint:

- 1º Une copie de son acte de naissance;
- 2º Un extrait de son acte de mariage, s'il y a lieu ;
- 3º Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de la Commune du dernier domicile ;
- 4º Un extrait, ne remontant pas à plus de 15 jours, de son casier judiciaire nº 2, délivré par le Greffe du Tribunal civil de l'arrondissement de son lieu de naissance ;
- 5º Les pièces militaires le concernant : livret militaire, certificat de bonne conduite ou certificat d'exemption de service pour tout autre motif que la réforme ;

6º Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin de l'Administration municipale;

Article 4^{me}. — Les candidats remplissant les conditions nécessaires sont tout d'abord occupés en qualité d'ouvriers stagiaires pour une période de six mois.

A l'expiration de ce stage ils sont, s'ils le méritent, et par arrêté du Maire, nommés ouvriers titulaires, à l'échelon de leur catégorie, ou fixé par ledit arrêté.

Au cas contraire, ils doivent quitter l'administration sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, avec délai de prévenance d'un mois.

Les ouvriers actuels et les ouvriers auxiliaires titularisés sont, par exception, inscrits sur le tableau du personnel des ouvriers, avec le rang et le salaire qui y sont portés.

Article 5^{me}. — L'avancement d'un échelon à l'autre immédiatement supérieur a lieu périodiquement tous les quatre ans, à moins que l'ouvrier n'ait été l'objet de mesures disciplinaires ou que son service n'ait donné lieu à des observations de ses chefs. Dans ce cas, l'avancement peut être retardé de six mois.

Si la peine prononcée a été la suspension, l'avantage de l'avancement peut être suspendu pendant une période de deux ans au maximum.

Lorsqu'un ouvrier se sera distingué par un travail assidu, par des travaux difficiles ou dangereux, le délai de quatre ans pour l'avancement pourra être abaissé à trois ou, exceptionnellement, à deux ans, cet avancement au choix ne pourra avoir lieu que dans la proportion d'un tiers de l'effectif, dans chaque service.

Article 6^{me}. — Le jour où un ouvrier se marie, il reçoit de l'Administration municipale une gratification de cent francs.

A la naissance d'un enfant, il reçoit, également, une gratification de cent francs.

L'ouvrier, marié ou veuf, père de famille, reçoit, à la fin de l'année une indemnité de 100 francs pour chacun des deux premiers enfants et de 200 francs pour les troisième et suivants âgés de moins de 16 ans ou infirmes.

Les veuves et orphelins d'ouvriers municipaux décédés en activité de service, ont droit à un mois de traitement, en outre des appointements du mois en cours.

Article 7^{me}. — Les infractions aux règlements intérieurs de service, les manquements dans le service, les actions blâmables entraînent, pour son auteur, suivant les circonstances, les peines suivantes :

- 1º Réprimande de son chef direct;
- 2º Privation de permission pour un temps indéterminé;
- 3º Réprimande et blâme du Directeur;

- 4º Changement de service;
- 5º Réprimande et blâme du Maire ;
- 6º Rétrogradation d'échelon;
- 7º Révocation.

Tout ouvrier se trouvant dans le cas d'être puni est mis au courant des griefs articulés contre lui.

Article 8^{me}. — Une commission spéciale, composée :

- 1º Du Secrétaire-général de la Mairie ;
- 2º De deux inspecteurs, désignés par le Maire;
- 3º De deux ouvriers municipaux, désignés par le Syndicat, délibère sur les cas prévus aux § 5 à 7 de l'article précédent, et vote sur la sanction à proposer au Maire.

Article 9^{me}. — Le congé annuel est de 15 jours. Il est payé. Il sera tenu compte, pour le choix de la date du congé, des préférences des ouvriers qui pourront le prendre en une ou plusieurs fois.

Les absences motivées pour cause de maladie, de naissance, mariage, décès dans la famille ou d'appel pour une période d'exercice militaire n'entrent pas en compte dans le calcul des jours de congé annuel.

Les congés sont accordés par le Directeur.

Article 10. — Tout ouvrier qui tombe malade doit aviser immédiatement son Directeur, le médecin de l'Administration avisé par ce dernier, fournit un certificat sur l'état de santé de l'ouvrier et la durée probable de la maladie et du repos accordé.

L'ouvrier atteint de maladie dûment constatée et certifiée par le Médecin de l'Administration, pourra obtenir des congés successifs avec traitement pendant une période maximum de trois mois. Si la maladie dure plus de trois mois, il est mis en disponibilité, sauf cas exceptionnels laissés à l'appréciation du Maire.

L'ouvrier mis en disponibilité pour cause de maladie peut être réintégré après sa guérison, si le médecin de l'Administration le reconnaît apte à reprendre son service et à en supporter les fatigues.

Article 11^{me}. — Les ouvriers municipaux peuvent se former en association régulièrement constituée pour la défense de leurs intérêts professionnels.

Article 12^{me}. — L'échelle des échelons et des salaires est fixée comme suit : 1º Ouvriers de sections (Travaux, Abattoirs). — 4 échelons :

Stagiairespar jour	9 50
Après 6 moispar an	3.150 »
Après 4 ans»	3.300 »
Après 8 ans	3.450 »
Après 12 ans »	3.600 »

2º Ouvriers qualifies, paveurs, bucherons, forgerons, menuisiers, maçons,	cnarre-
tiers, etc. — 4 échelons:	
Stagiairespar jour	13 fr.

Après 6 mois par an	4.230))
Après 4 ans»	4.380))
Après 8 ans»	4.530))
Après 12 ans	4.680))

3º Aides-paveurs et manœuvres. — 4 échelons :

Stagiaires par jour	10 fr.
Après 6 mois par an	3.300 »
Après 4 ans»	3.540 »
Après 8 ans	3.780 »
Après 12 ans"	4.020 »

4º Jardiniers et fossoyeurs, Hygiène. — 4 échelons :

Stagiaires	par jour	12 fr.	
Après 6 mois	par an	3.930	1)
Après 4 ans	»	4.090))
Après 8 ans	, »	4.250))
Après 12 ans	»	4.410))

Les salaires ci-dessus comprennent toutes indemnités de vie chère ou autres. Ils sont susceptibles de retenues pour la Caisse municipale des Retraites, en ce qui concerne les ouvriers âgés de 35 ans au plus, ou à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse en ce qui concerne les ouvriers âgés de plus de 35 ans.

Article 13me. — Les travaux extraordinaires des dimanches et fêtes, les heures supplémentaires sont payées à raison de 2 francs de l'heure jusqu'à 8 heures du soir et 3 francs au delà.

Article 14^{me}. — Les anciens titulaires et les ouvriers auxiliaires susceptibles d'être titularisés, actuellement en fonctions, âgés de moins de 35 ans, seront tenus de verser à la Caisse municipale des Retraites et seront soumis aux conditions des statuts de ladite caisse, dès approbation du présent statut ; ceux qui sont âgés de plus de plus de 35 ans et de moins de 43 ans pourront être admis aux bénéfices de ladite caisse, sous la condition d'effectuer l'arriéré de leurs versements depuis la date de leur titularisation, si celle-ci est postérieure à l'âge de 35 ans et depuis l'âge de 35 ans, si elle est antérieure à cet âge.

Au delà de 43 ans, ils verseront à la Caisse nationale des Retraites pour la Vieillesse.

Article 15me. — Une retenue de 5 0/0 sera effectuée sur les salaires de ceux

des ouvriers qui ne versent pas à la Caisse municipale des Retraites. Le produit en sera déposé à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, en vue de la constitution d'une retraite au profit des déposants.

La Ville fera, à la même caisse, un versement égal à celui de l'ouvrier. Les versements effectués par l'ouvrier seront faits, à son choix, à capital aliéné ou à capital réservé. Le versement de la Ville sera fait à capital aliéné.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 28.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2722

Services municipaux.

Fourniture d'articles de sellerie et autres.

Marché.

Nous soumettons, à votre approbation, un marché à passer avec M. Dubreucque-Sinsoilliez, de Lille, pour travaux et fournitures d'articles de sellerie et autres similaires nécessaires aux divers services municipaux.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ordinaires du Budget.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2723

Liquidation de pension.

Ecoles.

Berteaux Victor.

M. Berteaux, Victor-Honoré, magasinier à la Caisse des Écoles, né à Dompierre, le 30 mars 1886, atteint de troubles neurasthéniques, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 16 avril 1914.

Entré à la Mairie le 1^{er} février 1902, M. Berteaux, comptait, au 15 avril 1914, 12 ans 2 mois et 15 jours de service avec un traitement moyen de 2.400 francs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 12 ans de service : 12/60 de 2.400	480 fr.
Pour 2 mois : 2/12 de 1/60 de 2.400	6 666
Pour 15 jours : 15/30 de 1/12 de 1/60 de 2.400	1 666
Total	488 332

Vu les états de services et retenues de M. Berteaux,

Vu le certificat de M. le docteur Grimiaux, constatant que M. Berteaux est atteint de troubles neurasthéniques,

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux,

Nous vous prions d'allouer à M. Berteaux, sur les fonds de la Caisse des retraites des services municipaux, à compter du 16 avril 1914, une pension annuelle de 488 fr. 332.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Billiaert Joseph, sous-chef de bureau à la Mairie, né à Hondschoote (Nord), le 15 mai 1870, atteint de congestion pulmonaire, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1er janvier 1920.

Entré à la Mairie le 1^{er} juillet 1905, M. Billiaert comptera, au 31 décembre 1919, 14 ans et 6 mois de service avec un traitement moyen de 2.700 francs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 14 ans de service, 14/60 de 2.700 francs	630 fr.
Pour 6 mois, 6/12 de 1/60 de 2.700 francs	22 50
Total	652 50

Vu les états de services et retenues de M. Billiaert,

Vu le certificat de M. le docteur Leclercq, constatant que M. Billiaert est atteint de congestion pulmonaire et se trouve dans l'impossibilité de continuer son service.

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux,

Nous vous prions d'allouer à M. Billiaert, sur les fonds de la Caisse des retraites des services municipaux, à partir du 1^{er} janvier 1920, une pension annuelle de 652 fr. 50.

Adopté.

2723 (1)

Liquidation de pension.

Elections.

Billiaert Joseph.

MESSIEURS,

2723 (2)

Liquidation
de pension.

Assistance.

Sténographie.

Broyant Auguste

M. Broyant, Auguste, chef de bureau de l'Assistance, sténographe en chef du Conseil municipal, né à Lille, le 8 septembre 1872, atteint de paludisme, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} janvier 1920.

Entré à la Mairie le 9 juin 1893, M. Broyant comptera, au 31 décembre 1919, 26 ans, 6 mois et 22 jours de service avec un traitement moyen de 8.166 fr. 66, pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 26 ans de service, 26/60 de 8.166 fr. 66	 3.538	88
Pour 6 mois, 6/12 de 1/60 de 8.166 fr. 66		05
Pour 22 jours, 22 /30 de 1 /12 de 1 /60 de 8.166 fr. 66	 8	31
Total	 3.615	24

Vu les états de services et retenues de M. Broyant,

Vu le certificat de M. le docteur Leclercq, constatant que M. Broyant est atteint de paludisme,

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux,

Nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. Broyant, sur les fonds de la Caisse des retraites des services municipaux à partir du premier janvier 1920, une pension annuelle de 3.615 fr. 24.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement, soit 6.250 francs, à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1919.

Gratifications.

Sténographie.

Broyant.

M. Liégeois-Six. — En ce qui concerne la liquidation de pension de M. Broyant, je me permets de vous demander pour ce fonctionnaire, qui a rempli les fonctions de sténographe en chef du Conseil municipal pendant près de 25 ans, l'attribution d'une indemnité d'au moins 100 francs par an, ce qui ferait 2.500 francs, pour lui témoigner, avant son départ, notre entière satisfaction.

Il y a quinze ans que vous avez pu apprécier les qualités de M. Broyant qui a toujours rempli avec beaucoup de dévouement, de compétence et de soins, ses fonctions de sténographe du Conseil municipal, il s'est toujours montré généreux et bienveillant vis-à-vis de tous les employés municipaux placés sous ses ordres. Il a rempli tout son devoir.

Je demande comme témoignage de satisfaction que le Conseil municipal veuille

bien approuver ma proposition tendant à augmenter l'indemnité de départ d'au moins 2.500 francs.

- M. le Président. La proposition que vous me faites, en l'absence de notre collègue Crépy, Adjoint aux Finances, viendra tout à l'heure; nous lui soumettrons votre proposition.
- M. Liégeois-Six. Je veux bien surseoir jusqu'à l'arrivée de notre collègue, M. Crépy, mais je regrette que l'on ne puisse statuer de suite. On a voté des indemnités de départ plus importantes et y mettant moins de réticences.
- M. le Président. L'indemnité proposée pour M. Broyant me paraît déjà très convenable et je ne puis pas prendre sur moi, en l'absence de mon collègue, M. Crépy, d'accorder 2.500 francs en plus. Vous savez qu'en matière d'administration, il ne faut pas employer le système de la porte ouverte. Nous réserverons la question jusqu'à tout à l'heure.
- M. Liégeois-Six. Il n'est point question d'employer le système de la porte ouverte et personne ne pourra se prévaloir de la décision que nous allons prendre, puisque personne ne se trouve dans les mêmes conditions que M. Broyant, qui, en dehors de ses fonctions de chef de bureau de l'Assistance publique, exerçait celles de sténographe en chef du Conseil municipal. Si vous aviez été obligés de faire venir un praticien de Paris, comme cela se pratique dans d'autres assemblées, il est probable que vous l'auriez payé 6 à 7.000 francs par an et vous n'auriez pas été mieux servi au point de vue sténographique. Par conséquent, M. Broyant vous a coûté moins cher qu'un sténographe étranger à l'Administration, c'est une raison de plus pour ne pas lésiner.
- M. le Président. Je ne diminue en aucune façon les mérites de M. Broyant et je m'associe complètement aux félicitations que vous lui adressez, mais je vous fais remarquer tout simplement que la question étant d'ordre financier, il y a lieu d'attendre l'arrivée de notre collègue, M. Crépy, quand ce ne serait que par pure déférence pour lui.
- M. Grépy-Saint-Léger étant entré en séance et ayant déclaré ne voir aucun inconvénient à l'adoption de la proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer, à titre exceptionnel et pour les raisons invoquées par M. Liégeois-Six, une augmentation d'indemnité de départ de 2.500 francs à M. Broyant, sténographe en chef du Conseil municipal.

L'indemnité est portée, de ce fait, à 8.750 francs.

Adopté.

MESSIEURS,

2723 (3)
Liquidation
de pension.
Octroi.

Faure Martial.

M. Faure, Martial, commis de 1^{re} classe à l'Octroi de Lille, né à Saint-Victurien (Haute-Vienne), le 8 novembre 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} décembre 1919.

Entré dans l'octroi le 1^{er} mars 1885, M. Faure, comptera au 30 novembre prochain 34 ans et 9 mois de service avec un traitement moyen de 3.402 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, M. Faure a droit :

Pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen, soit

3.402 fr. 77:2	1.701	39
Pour 4 ans, 4/40 de 3.402 fr. 77	340	27
Pour 9 mois, 9/12 de 1/40 de 3.402 fr. 77	63	80
Total	2 105	16

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Faure, sur les fonds de la Caisse des retraites des services municipaux, à partir du 1^{er} décembre 1919, une pension annuelle de 2.105 fr. 46.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 2.700 francs, à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1919.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2723 (4) Liquidation de pension.

Conservatoire.

Vve Seiglet Victor.

M. Seiglet, Victor-Joseph, professeur de violon et musique de chambre au Conservatoire, est décédé le 30 juin 1919, laissant une veuve, la dame Sutterle Françoise, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des services municipaux.

Entré au Conservatoire le 1er octobre 1890, M. Seiglet comptait, au moment de son décès, 28 ans et 9 mois de services, avec un traitement moyen de 2.000 francs pendant les trois dernières années. M. Seiglet aurait pu obtenir une pension de 958 fr. 33, calculée comme suit :

Pour 28 ans de service, 28 /60 de 2.000 francs	933 33
Pour 9 mois, 9/12 de 1/60 de 2.000 francs	25 »
Totalw	958 33

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil, constatant :

1º Que la dame Sutterle Françoise, est née à La Chaux-de-Fonds (Suisse), le 8 août 1856,

2º Que ladite dame Sutterle et M. Seiglet ont contracté mariage le 24 avril 1878,

3º Que M. Seiglet est décédé le 30 juin 1919,

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Seiglet,

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux, duquel il résulte que M^{me} Veuve Seiglet a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 479 fr. 16.

Nous vous proposons de régler la pension de M^{me} Veuve Seiglet, à dater du ter juillet 1919, lendemain du décès de son mari.

Nous vous prions, en outre, de décider que les pensions que vous venez de voter ainsi que celles qui ont été liquidées depuis le 1^{er} janvier 1919, seront révisées dès que l'approbation de votre délibération du 16 mai 1918, portant des modifications au règlement de la Caisse des retraites, nous sera parvenue.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Verhulle, Secrétaire de police, est décédé le 25 mai 1919, après 9 ans 1/2 de services, laissant une veuve et un enfant sans ressources.

Nous vous proposons d'allouer à sa veuve, qui n'a droit à aucune pension, un secours annuel de 200 francs à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire.

D'autre part, M. Vasseur Charles, fossoyeur au Cimetière de l'Est, est décédé le 4 octobre dernier, laissant une veuve et trois enfants sans ressources.

Il était au service de la Ville depuis 1895.

2724

Services municipaux.

Indemnités et secours.

Nous vous proposons d'allouer à sa veuve un secours annuel de 300 francs à prélever sur l'article 18 du Budget ordinaire.

En outre, M. Marescaux Victor sollicite l'obtention du rappel de l'indemnité de cherté de vie de sa mère adoptive, M^{me} V^{ve} Victor Lyon, pensionnée de la Ville, décédée le 2 novembre.

M^{me} Lyon n'a pas d'héritier direct, mais c'est M. Marescaux qui a payé tous les frais de maladie et de funérailles de M^{me} Lyon. Si celle-ci avait vécu, il lui aurait été alloué à ce jour, à titre de rappel, une somme de 824 francs.

Dans ces conditions, nous vous proposons l'attribution à M. Marescaux d'un secours, une fois donné, de 300 francs, à prélever sur l'article 18 du Budget ordinaire.

De plus, nous vous prions d'accorder à M. Solau, directeur de l'Ecole Monge, admis à faire valoir ses droits à la retraite. après 37 ans de bons services, une indemnité de départ de 1.000 francs, à prélever sur l'article 206 du Budget ordinaire.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Crédit
supplémentaire.

Lycée Faidherbe.

Part de la Ville
dans la dépense
de la
mise hors classe.

Dans votre séance du 23 février 1914, vous avez décidé la mise hors classe du lycée Faidherbe et voté les fonds nécessaires pour l'application de cette mesure. La part contributive de la Ville était égale à celle de l'Etat. Aujourd'hui, M. le Proviseur du lycée Faidherbe nous fait connaître qu'une dépêche ministérielle prévoit une augmentation de l'indemnité spéciale au personnel des Lycées hors classe. L'état qui nous est soumis pour l'année 1919 porte la part supplémentaire de la Ville à 2.700 francs.

Cette dépense supplémentaire nous paraît justifiée en raison de la rapidité avec laquelle le lycée Faidherbe reprend son ancienne prospérité.

Nous vous demandons, Messieurs, de décider :

1º L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.700 francs pour l'année 1919

2º L'inscription au budget ordinaire de 1920 d'un crédit de 15.400 francs, représentant la part de la Ville dans les dépenses de l'année 1920.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.700 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons en vous demandant de les ratifier, le relevé des dépenses faites du 1er octobre au 17 novembre 1919, sur le crédit des dépenses diverses nécessitées par la guerre et s'élevant à la somme de 381.268 fr. 20.

2728

Dépenses diverses nécessitées par la guerre.

Ratification.

Relevé des dépenses faites du 1er Octobre au 17 Novembre 1919.

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
25 octobre	Le Commissaire central de Police	Traitement des agents auxiliaires de police (mois d'octobre 1919)	17.541 23
Octobre	Divers	Salaires de divers employés auxiliaires pour la période du 1er au 31 octobre 1919	53.212 56
Novembre	Divers	Salaires de divers employés auxiliaires pour la période du 1 ^{er} au 15 novembre 1919	48.392 28
25. octobre	Decourtray	Indemnité pour travaux supplé- mentaires (octobre 1919)	250 »
3 novembre	Guénez	Indemnité pour travaux supplé- mentaires (octobre 1919)	41 65
Octobre	Divers	Indemnités de licenciement (octobre 1919)	900 »
25 octobre	Veuve Maertens	Avance accordée par l'Adminis- tration municipale	215 »
»	Veuve Verhulst	Avance accordée par l'Administration municipale	100 »
n	M ^{me} Trulin	Avance accordée par l'Administration municipale	60 ».
Octobre	Divers	Indemnité de vie chère accordée aux employés titulaires (complément du mois de septembre)	8.566 65
υ	25	Indemnité de vie chère accordée aux employés titulaires (mois d'octobre 1919)	60.008 45
n	»	Indemnité de vie chère aux employés auxiliaires (complément du mois de septembre 1919)	7.437 50
3 novembre	Leclercq	Indemnités de vie chère aux employés auxiliaires (période du 23 au 30 octobre 1919)	16 »
	The second second	A reporter	196.741 32

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	196.741 32
3 novembre	Leuridan	Indemnité de vie chère aux employés auxiliaires (période du 26 au 30 octobre 1919)	10 »
3 octobre	Vasseur	Rue de Thionville, 11. — Réparation de sonneries et de l'éclairage élec- trique. — Travaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	143 10
4 novembre	Jaquié	Divers dispensaires. — Fourniture de produits pharmaceutiques (mois de septembre 1919)	89 50
6 octobre	Dumont	Rue de Thionville, 11. — Rempla- cement d'un pot de cuisinière pendant le mois de juin 1919	86 40
9 octobre	Le Receveur des Hospices de Lille	Frais de traitement à l'Hôpital Boileux, pendant le 1er trimestre 1919, des filles soumises atteintes de maladies syphilitiques	270 + »
9 octobre	»	Traitement des religieuses employées pendant le 3 ^{me} trimestre 1919, au service municipal des suspects ou du Dispensaire anti-vénérien	277 77
7 octobre	Zeekaff	Remboursement d'avances. — Salai- re de trois sages-femmes pour service de contrôle des femmes au dispensaire de l'Hospice-Général, pendant le mois de septembre 1919.	390 »
9 octobre	Veuve Devos	Divers dispensaires. — Fourniture de pains pendant le mois de septembre 1919	207 90
20 octobre	C ^{1e} Continentale du gaz	Divers dispensaires. — Consommation d'électricité, location de branchement, nettoyage et réglage de compteurs pendant les mois de janvier et avril 1919	7 60
4 novembre	Le Receveur municipal de Lille	Rue de Thionville. — Travaux de vidanges de fosses d'aisances (septembre 1919)	112 »
1er octobre	Degrave	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard. — Fourniture de corde coton et chanvre, pendant le mois de juin 1919	215 50
, "	Noé	Dégâts causés par l'explosion des ponts. — Halle aux sucres. — Tra- vaux de réparation de toitures (mois de mai 1919)	211 95
'n	Vignier	Caserne Souham. — Fourniture et pose d'un drapeau pendant le mois de février 1919	34 89
		A reporter	198.797 94

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
2 octobre	C ^{ie} Continentale du gaz	Report Divers endroits. — Consommation de gaz et location de compteurs (mois de mai 1919)	198.797 94 38 30
1er octobre	Zeekaff	Bains, rue des Sarrazins. — Remboursement d'avances. — Salaire d'une baigneuse auxiliaire pour journées de travail effectuées pendant le mois de septembre 1919, au service de l'armée anglaise	67 68,
2 octobre	Le Receveur municipal de Lille	Divers endroits. — Travaux de vi- danges de fosses d'aisances pen- dant les mois de janvier à juin 1919	180 »
»	Desbonnet	Camp de prisonniers, avenue Pasteur, 16 juin 1919. — Réparation d'une fuite d'eau	10 »
3 octobre	Evin	Etablissement de l'Arbonnoise. — Remise en état des magasins dé- tériorés par l'explosion de mines. Travaux de couverture pendant le mois de juin 1919	298 »
»	Delesalle	Fourniture d'une plaque commémo- rative « Hommage à Jacquet » pendant le mois de septembre 1919	850 »
4 octobre	Desplanques	Propriété de la Ville , Saint-André- lez-Lille. Dégâts causés par l'occu- pation allemande. — Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	1.106 12
)	Quinzebilles Follet et C ^{1e}	Divers endroits. — Remise en état de bâtiments, canalisations, etc., détériorés par les explosions. Tra- vaux de déblaiement pendant le mois de juillet 1919	717 50
))	Hoden	Dégâts causés par l'explosion des ponts. — Institut Pasteur. — Vi- trerie. Travaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	108 94
n	Ghekière	Dégâts causés par la chute d'obus. — Divers endroits. — Travaux de vitrerie pendant le mois de juin 1919	353 24
y	Dumoulin G.	Bains, rue Dupuytren. — Peinture après réparations de dommages de guerre. — Fournitures pendant le mois de juin 1919	137 70
D	Lespoix	Bains, rue Dupuytren. — Dégâts causés par tirs contre avions. — Réparation de ferraille de lanterneau pendant le mois de juin 1919	28 10
	reporter	A reporter	202.693 52

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
6 ootobro	•	Report	202.693 52
6 octobre	Lepez	Rue de Bouvines, 38. — Réparation de trottoirs sur tranchée ouverte par les Allemands. Fourniture de sable, heures de paveur (mois de juin 1919)	22 90
υ	Fichelle	Rue Nationale, 123. — Fourniture de bois de sapin pour épuisement des eaux du sous-sol pendant le mois de juin 1919	55 »
u.	Bos	Rue Roland, 15. — Epuisement des eaux du sous-sol. Travaux de maçonnerie pendant le mois de juillet 1919	238 50
,	Baur	Salle de Spectacles, place Sébas- topol. — Serrurerie. Réparation de praticables détériorés par les Allemands (mois de juillet 1919)	21 50
D))	Dégâts causés par l'occupation alle- mande. — Bornes postales. — Tra- vaux de serrurerie pendant le mois de juillet 1919	267 80
>>	Montaigne	Dégâts causés par l'occupation alle- mande. — Bornes postales.— Ser- rurerie. — Travaux de réfection pendant le mois de juin 1919	189 10
7 octobre	Tampleu	Réparation des ponts-levis détériorés par l'explosion de mines. — Four- niture de pointes et de manches de marteaux (juin 1919)	36 20
6 octobre	»	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard. — Remise en état provisoire d'un magasin. Fourniture de carton bitumé pendant le mois de juin 1919	36 »
7 octobre	Trésorier du Comité d'Alimentation	Fourniture de denrées diverses aux ouvriers civils (Z. A. B.) originaires de Lille, répartis dans divers camps, de février à août 1918	8.662 50
8 octobre	Coilliot	Réfection de trottoirs sur tranchée faite par les Allemands pour pose de câble électrique. Fournitures diverses pendant le mois de juillet 1919	892 72
D	Allard	Rue du Bourdeau. — Canalisation. Suppression d'un branchement installé par les Allemands. Heures de paveur et de terrassier	
n	»	Abattoir. — Epuration des eaux. — Remise en état de clôture.Surveil- lance de nuit des travaux pendant le mois de juillet 1919	223 47
100 200 au		A reporter	213.339 21

Street, or other Designation of the last o			
DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	213.339 21
9 octobre	Deschryvère	Mairie provisoire, rue de la Monnaie. — Objets récupérés. Transport de pianos pendant le mois de juillet 1919	47 »
D	Deledicq	Dégâts causés par tirs contre avions. — Divers bâtiments. Réparation de plates-formes, nochères, pendant le mois de juillet 1919	1.427 95
10 octobre	n	Dégâts causés par tirs contre avions — Divers bâtiments. Réparation de plates-formes, nochères, pen- dant le mois de juillet 1919	961 15
n	Veuve Morel	Divers bâtiments. — Vitrerie, peinture. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	816 24
11 octobre	Grulois frères	Divers bâtiments. — Maçonnerie, Travaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	886 49
n	n	Maisons occupées par des sinistrés.— Vider et curer les faux puits. Tra- vaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	435 42
n	n	Rue Chateaubriand, 14. — Réparation d'une pompe réquisitionnée pendant l'occupation allemande. Scellement de pierres. Travaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	23 02
14 octobre	Payen	Divers bâtiments. — Dégâts causés par les Allemands. Serrurerie. Ré- paration de portes, toitures, pen- dant le mois de mai 1919	416 35
»	Société du gaz , de Wazemmes	Camp de prisonniers, avenues du Bois et Pasteur, Lambersart. — Consommation de gaz et location de compteurs, pendant le mois d'avril à mai 1918	311 »
n	Séguin	15 juillet 1919, rue Roland, 15. — Fourniture de deux raccords de manomètres à 5 francs l'un	10 »
15 octobre	Hennebique	Dégâts provenant de l'occupation allemande. — Façon et pose de fonds de bornes postales (mois de juillet 1919	318 75
ď	Pergant	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'un ouvrier employé du 14 au 27 septembre 1919 à l'enlève- ment, transport et mise en place de mobiliers laissés par les Alle- mands dans des maisons particu-	96 36
	and softens	lières	219.088 94

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
1- 6-5-	, select	Report	219.088 94
15 octobre	Pergant	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'ouvriers du 14 au 27 sep- tembre 1919, pour remise en état des voies d'accès aux portes de la ville démolies par les Allemands.	902 15
"	'n	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'électriciens, employés du 14 au 27 sept. 1919, p ^r remise en état de l'éclairage, 81, rue Gambetta	553 44
, 0	'n	Remboursement d'avances. — Sa- laire de plombiers, magasiniers, etc., du 14 au 27 septembre 1919, pour travaux de réparation de récupération et de réparation d'immeubles	496 52
»	»	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'électriciens, employés du 14 au 27 septembre 1919, au refonc- tionnement et surveillance des installations de pompage pour épuisement du sous-sol	397 21
n	Chieus	Etablissements de l'Arbonnoise, d'Emmerin et magasin des eaux rue Saint-Bernard. — Remise en état des bâtiments. Peinture. Fournitures diverses pendant le mois de juillet 1919	376 55
"	Chantry	Diverses écoles. — Dégâts causés par tirs contre avions. — Réparation de chéneaux et pignons. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	589 47
D	Société anonyme « Le Carbone »	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard — Epuisement des eaux du sous- sol. — Fourniture de balais pour moteurs et dynamos, pendant le mois de juillet 1919	145 49
Ŋ	Hennebelle	Dégâts causés par tirs contre avions. — Divers bâtiments. — Réparation de toitures pendant le mois de juillet 1919	777 22
16 octobre	Demanne	Institut de physique, rue Gauthier- de-Châtillon. — Dégâts causés par tirs contre avions. — Travaux de vitrerie pendant le mois de juillet 1919	177 »
17 octobre	Lelong	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard. Epuisement des eaux du sous-sol. — Surveillance des pompages. Fourniture de matériel pour éclairage électrique (mois de juillet 1919)	644 10
10 250,014	e james de la companya de la company	A reporter	224.148 09

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	224.148 09
18 octobre	Donnez	Bombardement de Lille.—Propriété de la Ville, rue Muhaut.— Démo- lition d'un mur menaçant ruine	14 25
17 octobre	Pynson	Divers endroits. — Réquisition de pompes par la Ville par suite du manque d'eau d'Emmerin. Travaux de réparation, pendant le mois de juillet 1919	463 20
18 octobre	Picavet	Juillet 1919. Magasin Brûlé. — Kiosque démontable du service des fêtes. — Remplacement de lampes enlevées par les Allemands	916 50
18 octobre	Pynson	Divers bâtiments. — Dégâts causés par les tirs contre avions. — Répa- ration de plates-formes. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	1.155 10
n	Mollet	Palais des Beaux-Arts. — Réparations occasionnées par les tirs contre avions. — Honoraires de 5 0/0 sur 1.376 fr. 46, montant de travaux effectués (mois d'août 1919)	68 82
n	Donnez	Kiosque place du Concert. — Dégâts causés par les Allemands. — Travaux de maçonnerie et de menuiserie pendant le mois de juillet 1919	993 35
"	»	Diverses rues. — Enlèvement de candélabres brisés pendant l'occupation allemande. — Heures d'ouvriers et manœuvre, pendant le mois de juillet 1919	365 75
»	Le Receveur municipal de Lille	Travaux de vidange de fosses d'aisances, pendant les mois d'avril, mai, juin 1919	208 »
20 octobre	Fichelle	Divers bâtiments communaux. — Dégâts causés par l'explosion des ponts. — Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	739 82
n	Veuve Delforge	Salle de spectacles, place Sébastopol. —Objets récupérés.—Démontage de billards au lycée Faidherbe et rue Neuve et transport à la salle de spectacles, pendant le mois d'août 1919	50 »
))	Fichelle	Rue Nationale, 123. — Epuisement des eaux du sous-sol.—Confection d'une cabine pour pompe. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	89 01
	The states	A reporter	229.211 89

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
20 octobre	Schouteeten	Report Remboursement d'avances, rue Manuel, 78 bis. — Remboursement de frais payés pour réparation d'une pompe réquisitionnée par la Ville, par suite du manque d'eau d'Emmerin	229.211 89
n	Desmet	Épuisement des eaux du sous-sol. Magasin des eaux rue Saint-Bernard. Remise à neuf d'un moteur et fourniture d'une poulie pendant le mois d'août 1919	65 55
n	Millot	Dégâts causés par l'explosion des ponts. Etablissement de l'Arbon- noise. — Peinture des bâtiments après réparation. Travaux et four- nitures pendant le mois de juillet 1919.	880 64
n	Desmet	Epuisement des eaux du sous-sol, rue Roland, 15. — Rebobinage complet d'un rotor pour moteur pendant le mois de juillet 1919	1.400 »
))))	Epuisement des eaux du sous-sol, rue de l'Hôpital-Militaire, 28. — Réparation d'un porte-bloc pour dynamo, pendant le mois de juin 1919	15 »
))	C ^{1e} Continentale du Gaz	Caserne des prisonniers, rue des Ca- nonniers. — Consommation d'élec- tricité, location de branchement (mois de janvier à avril 1919)	1.502 »
22 octobre	Quinzebilles Follet et C¹e	Divers endroits. — Arbonnoise : Remise en état des bâtiments dé- tériorés par l'explosion de mines. Pont-Neuf : Remplacement de tuyaux brisés. Magasin des eaux, rue Saint-Bernard : Epuisement des eaux du sous-sol. Transports divers, pendant le mois d'août 1919	350 »
21 octobre	Société du gaz de Wazemmes	Camp de prisonniers, avenue Pasteur. Consommation de gaz et location de compteurs pendant le mois de juin 1919	305 02
»	Martin	Divers bâtiments. — Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	294 96
n	Desnoulez	Bureau des élections. — Remplace- ment de lampes disparues pendant l'occupation allemande. — Fourni- ture de lampes, fer-blanc, verres et mèches pendant le mois d'octobre 1919	
112.5		A reporter	235.207 06

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	235.207 06
21 octobre	Duflos	Bains, rue Dupuytren. — Remise en état des robinetteries en général, après le départ des Allemands. Fourniture pendant le mois d'août 1919, de feuilles de caoutchouc, etc.	326 70
,	Cotte	Kiosque démontable. — Remplacement de clavettes disparues pendant l'occupation allemande. Fournitures de fortes clavettes pendant le mois d'août 1919	15 »
»	C ^{1e} Continentale du gaz	Nouveau-Théâtre. — Réparations après le départ des Allemands. Consommation d'électricité, net- toyage et réglage de compteurs pendant le mois de mai 1919	1.057 »
22 octobre	Delcouderc	Casernes Kléber et Saint-Ruth. — Démontage de compteurs posés par la Ville pendant l'occupation allemande	90 20
n	»	Rue Roland, 15. — Epuisement des eaux du sous-sol, raccordement de la pompe de l'aqueduc. Heures d'ouvriers pendant le mois de juillet 1919	308 40
»	»	Divers endroits. — Remplacement de tuyaux brisés par les charrois pendant l'occupation allemande. Explosion de ponts, etc.—Heures de poseur et de terrassier pendant le mois d'août 1919	730 62
»	Demanne	Dégâts causés par l'explosion d'obus. Divers bâtiments. — Travaux de vitrerie pendant le mois d'août 1919	286 15
»	Hennebelle	Faculté des sciences. — Dégâts cau- sés par tirs contre avions. — Répa- ration de toitures pendant le mois d'août 1919	520 50
n	Gros	Explosion des ponts. Porte des Postes. — Eclairage. Fourniture d'une lampe tempête pendant le mois de juillet 1919	13 50
23 octobre	Vanhémens	Eglise Sainte-Catherine. — Réparation de chéneaux en plomb. — Dégâts causés par les tirs contre avions. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	1.335 70
»	Veuve Morel	Dégâts causés par tirs contre avions. — Temple anglican. — Vitrerie. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	134 »
- 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10	ni model	A reporter	240.024 83

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	240.024 83
22 octobre	Pergant	Remboursement d'avances. — Sa- laire de divers ouvriers, employés du 28 septembre au 11 octobre 1919, à la remise en état des voies d'accès aux portes de la Ville	827 82
n	»	Remboursement d'avances. — Sa- laire de divers ouvriers, employés du 28 septembre au 11 octobre 1919, au refonctionnement et à la surveillance des installations de pompage	254 94
'n	n	Remboursement d'avances. — Sa- laire de divers ouvriers, employés du 28 septembre au 11 octobre 1919, à des travaux de transport et à la surveillance d'immeubles détruits par le bombardement	278 78
»	»	Remboursement d'avances. — Sa- laire de divers ouvriers, employés du 28 septembre au 11 novembre, à l'enlèvement, au transport et à la mise en place de mobiliers lais- sés par les Allemands dans des maisons particulières	208 78
21 octobre	C ^{1e} Continentale du gaz	Eclairage électrique. Caserne des prisonniers de guerre, rue des Canonniers. — Consommation d'électricité pendant le mois de mai 1919	346 90
23 octobre	Donnez	Dégâts causés par l'occupation allemande.—Divers bâtiments.—Maconnerie. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	693 37
»	Duquesnoy	Dégâts causés par l'explosion d'obus. — Palais des Beaux-Arts. — Pose de verre cathédrale pendant le mois d'août 1919	1.376 46
»	Donnez	Dégâts causés par l'occupation allemande.— Divers bâtiments.—Ma- connerie. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	677 71
n	»	Diverses rues. — Enlèvement de candélabres brisés par les bombardements, explosions. — Heures de maçons et d'aide pendant le mois d'août 1919	90 25
3	»	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. — Kiosque démontable. — Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	645 17
\$8 \$50 at	- magni	A reporter	245.425 01

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	245.425 01
24 octobre	Vaillant	Dégâts causés par l'occupation alle- mande. — Lycée Fénelon. Loge- ment de la directrice. Travaux de plafonnage pendant le mois de juillet 1919	50 62
n	Noé	Dégâts causés par les tirs contre avions. — Eglise Sainte-Catherine. Réparation de toiture. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	1.194 10
27 octobre	Merliot	Rue Roland, 15. — Réparation de pavage au mortier. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	60 30
D	Picavet	Salle de spectacles, place Sébastopol. — Remplacement de cloches enlevées par les Allemands. Fournitures de cloches pendant le mois d'août 1919	340 »
»	Baur	Salle de spectacles place Sébastopol. — Réparation du plancher de la scène après le départ des Allemands. Fourniture d'étriers à doubles équerres (mois d'août 1919)	68 »
)	Fichelle	Bains, rue Dupuytren.— Menuiserie. Quincaillerie. Remise en état des portes, châssis, etc., après le dé- part des Allemands. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	404 80
n	Quinzebilles Follet et Cie	Divers endroits. — Voiturage de matériel de pompage et de tuyaux, pendant le mois de septembre 1919	75 »
28 octobre	Reboul	Divers bâtiments. — Fourniture de septain et de corde, pendant le mois d'août 1919	755 »
))	»	Epuisement des eaux du sous-sol, rue Doudin, 11. — Fourniture de boules de ficelle pour frettage, pendant le mois d'août 1919	13 »
27 octobre	Lambert	Fourniture de produits pharmaceu- tiques à l'ouvrier Vuye Omer, blessé au service de la Ville, le 15 août 1915	42 05
n	Leféver	Dégâts causés par la chute de pro- jectile. — Eglise Saint-Louis. — Remplacement de vitrerie. Tra- vaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	696 88
		A reporter	249.124 76

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	249.124 76
27 octobre	Dumoutier	Dégâts causés par l'occupation alle- mande.—Lycée Fénelon.—Remise en état de la salle de bains. Tra- vaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	1.499 48
28 octobre	Hellebuych	Ecole Ruault, rue Frédéric-Mottez. — Réparation du parquet après le départ des Allemands pendant le mois d'août 1919	153 38
, cu	Riddez	Ancien bureau de chômage, rue Masurel, 19 bis. — Remise en état de l'immeuble. Peinture. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	468 66
'n	Marc	Epuisement des eaux du sous-sol, rue Nationale, 123. — Transfor- mation de la tuyauterie d'aspira- tion. Travaux et fournitures pen- dant le mois d'août 1919	331 55
υ .	Morel	Ancienne annexe à l'école Jean-Macé, rue Gantois, 33. — Remise en état d'immeuble. Peinture. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	1.321 13
))	υ	Ancienne annexe à l'école Jean-Macé, rue Gantois, 33. — Remise en état d'immeuble. Peinture. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.461 25
))	Noé	Ecole Lamartine, quai de la Basse- Deûle. — Dégâts causés par les tirs contre avions.—Réparation de toitures. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	444 70
33	Michel	Dégâts causés par l'occupation alle- mande.—Théâtre, place Sébastopol. — Réparation de l'appareil des water-closets, pendant le mois d'août 1919	39 30
ŋ	Chantry	Dégâts causés par les tirs contre avions. — Maison des étudiants, rue de Valmy. — Travaux et répa- ration de toitures pendant le mois de septembre 1919	555 25
n	Hennebelle	Dégâts causés par les tirs contre avions. Divers endroits. — Répa- ration de toitures pendant le mois d'août 1919	398 17
"	Gronier	Epuisement des eaux du sous-sol, rue du Sec-Arembault, 15. — Four- niture d'une courroie cuir, pen- dant le mois de juin 1919	46 10
		A reporter	255.843 73

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
	a description of	Report	255.843 73
29 octobre	Danjou	Rue de l'Hôpital-Militaire, 28. — Indemnité pour entretien des pompes et moteurs pendant le troisième trimestre 1919	105 »
n	Vaillant	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard. — Epuisement des eaux du sous-sol, 12 septembre 1919. — En approvisionnement, fourniture de 25 kilogrammes de plâtre	7 50
'n	n	Divers endroits. — Dégâts causés pendant l'occupation allemande. – Réparation d'enduits. Travaux et fournitures pendant le mois d'août 1919	508 »
n	Lelong	Epuisement des eaux du sous-sol. — Magasin des eaux, rue Saint-Ber- nard. — En approvisionnement. Fourniture de fil pour bobinage pendant le mois d'août 1919	203 48
"	Chantry	Divers endroits. — Dégâts causés par les tirs contre avions.—Réparation de chéneaux et plates-formes en zinc, pendant le mois de septembre 1919	583 84
n	Grenier	Marché du Château, place Saint- Martin. — Location d'une char- rette pour transport de meubles récupérés, pendant le mois d'août 1919	53 »
30 octobre	Daux	Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf. — Dégâts causés par les charrois pen- dant l'occupation allemande. Sou- dure autogène à la canalisation d'eau	839 20
»	Van den Bussche	22 septembre 1914. — Nettoyage voiture réquisitionnée par la Ville.	8 »
n	Société du Gaz de Wazemmes	Kiosque, place Catinat. — Dégâts causés pendant l'occupation alle- mande. — Réparation de matériel d'éclairage, pendant le mois d'août 1919	109 68
n	Vanhémens	Divers bâtiments communaux. — Dégâts causés par les tirs contre avions.—Réparation de plates-for- mes en zinc pendant le mois d'août 1919	311 55
31 octobre	Lelong	Salle de spectacles, place Sébastopol. — Remise en état du matériel détérioré par les Allemands. Fourniture d'un câble souple pendant le mois de septembre 1919	701 12
	rindrin h	A reporter	259.274 10

140			
DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	259.274 10
31 octobre	Bouchery	Epuisement des eaux du sous-sol. — Magasin des eaux de la rue Saint- Bernard. — Fourniture d'ampè- remètres et d'interrupteurs pen- dant le mois d'août 1919	323 40
»	Lelong	Epuisement des eaux du sous-sol. — Magasin des eaux, rue Saint-Ber- nard. — Fourniture de carton lustré, d'une planche fibre, pen- dant le mois de septembre 1919	155 60
»	Le Receveur entral de l'Octroi	Remboursement d'avances. — Mar- ché Gentil·Muiron. Droits d'octroi sur verre à vitres (20.215 kilo- grammes à 4 francs les 100 kilos).	808 70
»	Asset	Salle de spectacles, place Sébastopol. — Remise en état de matériel détérioré par les Allemands. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	44 75
4 novembre	Bos	Rue du Pont-Neuf. — Réparation de canalisation, tuyaux brisés pen- dant l'occupation allemande (sep- tembre 1919)	370 28
»	Le Receveur municipal de Lille	Travaux de vidanges de fosses d'aisances pendant le mois de septembre 1919	24 »
31 octobre	Delgrange	Divers bâtiments. — Dégâts causés par les Allemands. Remise en état de matériel électrique. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.219 29
'n	Vasseur	Bains, rue des Sarrazins. — Dégâts causés pendant l'occupation allemande. Réfection de l'installation des sonneries et remise en état des tableaux pendant le mois de septembre 1919	861 05
3 novembre	Delbroucq	Rue Solférino, 92. — Indemnité allouée pour la surveillance et l'entretien des pompes et moteurs pendant le troisième trimestre 1919	331 20
w	Dillies	Divers bâtiments communaux. — Remplacement d'appareils à gaz enlevés ou détériorés par les Alle- mands. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.309 95
		A reporter	264.722 32

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	264.722 32
2 novembre	Michel	Institut de physique. — Démontage d'urinoirs installés par les Alle- mands. Travaux et fournitures. — Cour des Elites. — Dégâts causés par l'occupation allemande. Répa- ration d'une pompe publique (mois de septembre 1919)	156 27
4 novembre	Labbé	Bibliothèque universitaire. — Dé- gâts causés par les tirs contre avions. — Réparation des toitures pendant le mois de septembre 1919	128 63
5 novembre	Nuez	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919	1.215 »
»	»	Impressions et fournitures pendant le mois de septembre 1919	252 »
4 novembre	Grulois frères	Divers endroits. — Démontage de water-closets et d'urinoirs. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	589 50
»,	Brienne	Hôtel de police. — Remplacement d'appareils téléphoniques enlevés par les Allemands. Travaux et fournitures pendant le mois de juillet 1919	380 »
5 novembre	Danel	Rue Nationale 93. — Indemnité allouée pour la surveillance et l'entretien des moteurs pendant le troisième trimestre 1919	368 »
»	Devos	Impressions et fournitures pendant le troisième trimestre 1919	417 »
»	Marquant	Impressions et fournitures pendant les mois d'août et septembre 1919.	1.760 »
. "	Plateau	Impressions et fournitures pendant les mois de juin, juillet et août 1919	605 »
»	Gros	Diverses portes. — Remise en état des voies d'accès. Démontage de ponts-levis démolis par les explo- sions. Travaux et fournitures pen- dant le mois de septembre 1919	126 95
ŋ	Ducastel	Abattoirs. — Remplacement d'un téléphone enlevé par les Allemands. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	307 »
»	Labbé	Mairie de la Monnaie. — Garniture de zinc autour de deux poteaux télégraphiques sur toiture endommagée par la chute de projectiles. Travaux et fournitures pendant le mois de janvier 1919	
	Comments of the second	A reporter	271.051 69

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	271.051 69
5 novembre	Vanhémens	Eglise de la Madeleine, rue du Pont- Neuf. — Dégâts causés par les tirs contre avions. Réparation de chéneaux de plomb pendant le mois de septembre 1919	1.410 11
3 novembre	Collin et C ^{1e}	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919. (Marché du 30 août 1919)	125 »
"	Duytschaever	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919. (Marché du 23 juillet 1919)	648 »
n	Dubar et C ^{1e}	Impressions et fournitures pendant le mois de mai 1919. (Marché du 25 avril 1919)	245 »
)	»	Impressions et fournitures pendant le mois de juillet 1919. (Marché du 1 ^{er} juillet 1919)	30 »
»	Société ouvrière « La Gutenberg »	Impressions et fournitures pendant le mois de juillet 1919. (Marché du 1 ^{er} juillet 1919)	620 »
n	Wartel	Impressions et fournitures pendant les mois de juin et juillet 1919 (Marché du 30 août 1919)	200 »
»	»	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919	350 »
»	Wilmot	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919	559 »
»	»	Impressions et fournitures pendant le mois de septembre 1919	172 »
***	Dhoosche	Impressions et fournitures pendant le mois de septembre 1919. (Mar- ché du 1 ^{er} juillet 1919)	70 »
n	Lefebvre-Ducrocq	Impressions et fournitures pendant le mois de juillet 1919. (Marché du 1 ^{er} juillet 1919)	132 50
, ·	»	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919	475 »
n	»	Impressions et fournitures pendant le mois de septembre 1919	140 »
n	Delemar et Dubar	Impressions et fournitures pendant le mois d'août 1919. (Marché du 1 ^{er} juillet 1919)	106 50
ņ	Leclercq	Impressions et fournitures pendant les mois de juillet et août 1919 (Marché du 1er juillet 1919)	36 »
	- Change	A reporter	276.370 80

ales de la constitución de la co			-
DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	276.370 80
5 novembre	Roques	Impressions et fournitures pendant les 1 ^{er} , 2 ^{me} et 3 ^{me} trimestres 1919 (Marchés des 25 avril et 1 ^{er} juillet 1919)	1.185 20
n	Receveur-Chef du Centre de dépôt Hôtel des Postes	Abattoir. — Bureau du vétérinaire- directeur. Etablissement d'une ligne téléphonique au vétérinaire des Abattoirs (ligne détruite par les Allemands)	851 6 2
6 novembre	Deléarde	Dégâts causés par tirs contre avions. — Peinture, vitrerie. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	921 76
v	Martin	Dégâts causés par explosion d'obus. — Divers endroits. — Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	661 96
»	Desplanques	Dégâts causés par l'occupation alle- mande. — Propriété de la Ville à Saint-André. — Remise en état. Heures d'ouvrier menuisier pen- dant le mois d'août 1919	593 35
»	Asset	Dégâts causés par l'occupation allemande. — Bascule publique, place Philippe-de-Girard. — Remplacement de plancher. Travaux et fournitures pendant le mois de juin 1919	1.238 »
w	Dumont	Ecole Jean-Aicard, Faubourg-de-Bé- thune. — Dégâts causés pendant l'occupation allemande. Menuise- rie. Travaux et fournitures pen- dant le mois de septembre 1919	365 22
»	Hennebique	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. — Ecole Lavoisier, rue des Stations. Menuiserie. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	156 25
8 novembre	Cambier E.	Indemnité de licenciement	100 »
7 novembre	Vanhémens	Dégâts causés par tirs contre avions. — Divers bâtiments. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	836 48
))	Vaillant	Dégâts causés par l'occupation allemande. — Divers bâtiments. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	752 30
	15.96071	A reporter	284.032 94

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	284 032 94
7 novembre	Vaillant	Ecole Pascal, de l'Esplanade – Réparation de plafond et raccords d'enduits, après le départ des Allemands. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.349 80
n	Schwertzer	Septembre 1919. Divers bâtiments. — Remplacement de sonneries et matériel téléphonique enlevé par les Allemands	187 »
))	Metz	Ecole Lamartine, quai de la Basse- Deûle. — Dégâts causés par tirs d'avions. Réparation de chéneaux. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.320 69
D	Vaillant	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. — Divers bâtiments communaux. — Réparation d'en- duits. Travaux et fournitures pen- dant le mois de septembre 1919	419 25
n	D	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. — Diverses écoles. — Réparation d'enduits. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	1.492 65
»	Daux	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. — Rue du Pont-Neuf. Réparation de canalisation d'eau. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	901 »
8 novembre	Pergant	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'électriciens, employés du 12 au 25 octobre à la remise en état du téléphone, à l'usine des eaux d'Emmerin, au réservoir de l'Arbrisseau	596 88
n	D	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'ouvriers, employés du 12 au 25 octobre 1919 à l'enlèvement et transport de mobiliers laissés par les Allemands dans les mai- sons particulières	289 08
»	70	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'un aide-électricien, employé du 12 au 25 octobre 1919 au re- fonctionnement et à la surveil- lance des installations de pompage pour l'épuisement du sous-sol	96 76
	mete har say i	A reporter	290.686 05

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
	Part part	Report	290.686 05
8 novembre	Pergant	Remboursement d'avances. — Sa- laire de divers ouvriers, employés du 12 au 25 octobre 1919 à la re- mise en état des voies d'accès aux portes de la Ville, démolies par les explosions provoquées par les Alle- mands	683 22
n	n	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'un surveillant-magasinier, employé du 12 au 25 octobre 1919 à la surveillance d'immeubles dé- truits par le bombardement et récupération de mobiliers	252 78
υ	n	Remboursement d'avances. — Sa- laire d'un terrassier, employé du 12 au 25 octobre 1919, à la remise en état de la station d'épuration des abattoirs	75 06
Walle .	Montaigne	Dégâts causés pendant l'occupation allemande. Fourniture de supports en fer rond pour isoloirs (mois de septembre 1919)	150 »
n .	Leconte	Magasin des eaux, rue Saint-Bernard. — En approvisionnement: fourniture de déchets de couleurs (mois d'août 1919)	210 60
»	Deledicq	Abattoirs, rue Saint-Sébastien. — Réparation de tuyauterie après le départ des Allemands. Travaux et fournitures, pendant le mois de septembre 1919	247 61
n	Boivin	Rue Colbert, 75.—Indemnité allouée pour surveillance et entretien des pompes et moteurs (3 ^{me} trimestre 1919)	90 »
Octobre	Divers	Indemnité de vie chère accordée aux employés auxiliaires (octobre 1919)	12.064 05
12 nov.	Wilmot	Impressions et fournitures pendant le mois d'octobre 1919	50 »
»	Dumoutier	Lycée Fénelon. — Chauffage central. Réparations. Travaux et fourni- tures pendant le mois de septem- bre 1919	3.898 80
	*	A reporter	308.408 17

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	308.408 17
13 nov.	Grulois frères	Rue de l'ABC. Démolition de water-closets et urinoirs construits par les Allemands. — Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	759 47
» -	Asset	Réparations après le départ des Allemands.—Divers bâtiments.—Travaux de menuiserie pendant le mois de septembre 1919	302 39
))	Grulois frères	Ecole Ruault, rue Frédéric-Mottez. — Réparation de soubassement et carrelages après le départ des Allemands. — Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	201 70
»	u	Bains, rue Dupuytren.—Maçonnerie. Travaux et fournitures pendant le mois de septembre 1919	21 70
»	Lemaire-Leclercq	Rue Roland, 15. — Indemnités allouées pour la surveillance et l'entretien des pompes et moteurs (3 ^{me} trimestre 1919)	1.104 »
»	Lacoste	Indemnité accordée par l'Adminis- tration municipale pour se rendre à l'armée	100 »
'n	Trésorier Payeur Général	Secrétariat. — Contingent de la Ville dans les frais d'impression des comptes et budgets pour les années 1914 à 1919	11.131 26
15 nov.	Lucat	Remboursement d'avances. — Sa- laires de commissionnaires pour transport de bons de réquisition	10 50
17 nov.	Société Lilloise d'éclairage électrique	Divers endroits. — Fourniture de courant électrique et location de compteur (juin-juillet 1919)	15.387 89
"	»	Divers endroits. — Fourniture de courant électrique et location de compteur (avril-mai 1919)	14.519 73
b	»	Divers endroits. — Fourniture de courant électrique et location de compteur (août-septembre 1919).	9.867 62
		A reporter	361.814 43

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	361.814 43
17 novem.	Société Lilloise d'éclairage électrique	Divers endroits. — Fourniture de courant électrique et location de compteur (janvier-février-mars 1919)	7.213 04
n	Vignier	Dégâts causés pendant l'occupation allemande.—Kiosque démontable. — Location, pose et dépose de toiles (août 1919)	97 25
n	Ghekière	Hôtel académique, rue St-Jacques. — Remise en état. Travaux de peinture et vitrerie pendant le mois d'octobre 1919	9.996 94
»	»	Dégâts causés pendant l'occupation allemande.—Ecole Jean-Macé.— Travaux de peinture pendant le mois d'octobre 1919	657 55
»	»	Divers endroits. — Peinture et vitre- rie. Travaux et fournitures pen- dant le mois d'octobre 1919	1.417 99
D	Dhainaut et Stal	Rue du Faubourg-de-Béthune, 51. Annexe Ecole Jean Aicard. — Tapissage de la salle d'estaminet (mois d'août 1919)	71 »
		Total	381.268 20

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2729

Sursis d'incorporation.

Avis.

Les jeunes gens dénommés ci-après, inscrits sur les tableaux de recensement des classes appelées prochainement sous les drapeaux, sollicitent un sursis d'incorporation pour continuer leurs études :

Becquart, Émile; Béghin, Victor; Beuque, Albert; Cambray, Alfred; Canler, Georges; Cardon, Paul; De Heinzelin, Robert; De Cambier, Christian; Lefebvre, Henri; Piccolati, Louis.

Ces jeunes gens se trouvant dans les conditions réglementaires, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur leurs demandes.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2730

Crédit supplémentaire.

Chauffage des établissements communaux. Dans votre séance du 7 juillet vous avez voté un crédit de 150.000 francs pour chauffage des établissements communaux.

La hausse du combustible et de la main-d'œuvre nous oblige à vous demander un nouveau crédit de 150.000 francs pour parer aux besoins d'ici la fin de l'année.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture de ce crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 150.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2731

Fourneaux économiques.

Fonctionnement

Fourniture de denrées..

Marché.

Nous soumettons, à votre approbation, un marché à passer avec M. Bulteel, maraîcher à Haubourdin, pour fournitures de légumes et pommes de terre nécessaires à l'approvisionnement des fourneaux économiques.

Les dépenses seront prélevées sur le crédit ordinaire du Budget « Fourneaux économiques ».

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver et de nous autoriser à passer dans la suite et s'il y a lieu, les marchés nécessaires pour assurer le fonctionnement de ce service.

Adopté.

Rapport sur la situation du Service des Travaux.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous donner un aperçu général et résumé de la situation du Service des Travaux, telle qu'elle résulte des faits de guerre, et telle qu'elle se présente après un an de libération.

La reconstruction de nos quartiers détruits, la remise en état de nos services communaux n'ont pas pu être poursuivies avec toute la célérité désirable. Il faut en accuser surtout les difficultés du moment, la rareté des matières premières et des matériaux nécessaires, l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, et l'absence de fixité du marché qui empêche les Administrations et les entrepreneurs d'entreprendre des travaux à long terme.

A) BATIMENTS COMMUNAUX

Les propriétés communales : écoles, lycées, facultés, bâtiments divers, ont toutes souffert de l'occupation allemande. Le défaut d'entretien, pendant les quatre années de la guerre, la réquisition des immeubles pour les services militaires de l'occupant, les bombardements successifs par avions ou autres, les explosions, ont causé auxdites propriétés des dommages considérables qui ne pourront être réparés que par l'exécution de travaux importants.

L'estimation, qui en a été faite par les Services des Travaux, s'élève à environ 4.100.000 francs, valeur 1914, ou, au coût de 1919, 18.040.000 francs (coefficient de hausse : 4,4).

Mention spéciale doit être faite de quelques sinistres importants :

1º Hôtel de Ville

La Mairie a été incendiée en 1916. Ce fut un désastre irréparable, en ce qui concerne la perte des archives importantes, des dossiers nombreux et intéressants qui se trouvaient accumulés dans le Palais-Rihour. Il est heureux que la partie historique du monument ait pu être préservée.

Les bâtiments étaient assurés, et la valeur du sinistre a fait l'objet d'une expertise contradictoire entre la Ville et les Compagnies d'assurances. Cette valeur a été calculée sur les prix anciens de 1916. Elle est largement inférieure à celle de la

Grands travaux.

—
Situation.

Rapport.

nouvelle Mairie qui devra être édifiée, dans un avenir prochain, sur l'emplacement définitif qui lui sera assigné.

La Ville subit, de ce fait, un dommage considérable qui n'a pas été porté, cela va sans dire, dans l'estimation générale ci-dessus.

Dès que l'emplacement nouveau de la Maîrie aura été désigné, il y aura lieu d'ouvrir un concours, en vue de la préparation des projets de reconstruction de cet édifice communal.

2º Palais des Beaux-Arts

Le Palais des Beaux-Arts est dans un état pitoyable. Les toitures, les chéneaux sont à refaire ; les verrières, à reconstituer ; les aménagements intérieurs, à refaire.

Les dommages s'élèvent à 745.000 francs, valeur 1914, ou à 3.278.000 francs, valeur 1919.

Le chauffage est complètement à refaire. Une installation de fortune (avec locomobile et radiateurs) est en cours d'installation; elle permettra, provisoirement, de mettre les collections à l'abri du froid et de l'humidité.

3º Groupe scolaire de la Rue Fénelon

Ce groupe a été complètement détruit par l'explosion de 1916. Il est à reconstruire entièrement.

4º Annexe du Lycée Fénelon (Rue de l'Hôpital-Militaire) L'immeuble est complétement détruit.

5º Nouveau Théâtre et Décors

Les dommages importants subis par ce monument font l'objet d'une notice spéciale, à l'article « Grands Travaux ».

B) PAVAGES ET CHAUSSÉES EMPIERRÉES

La circulation intense des poids lourds : camions à bandages métalliques, artillerie lourde, etc., le défaut d'entretien des chaussées de toute nature ont compromis la viabilité des rues et chaussées. En particulier, peut-être plus que les pavages, les chaussées empierrées sont devenues impraticables.

La reconstruction totale du revêtement des chaussées empierrées, la remise en forme des chaussées pavées s'imposent.

C'est là un dommage réel que la Ville subit du fait de la guerre. Il a été estimé à 425.000 francs, valeur 1914, ou à 1.700.000 francs, au coût de 1919.

L'état des dommages en question a été dressé par les Services communaux, et transmis, pour approbation, à M. le Ministre des Travaux publics; l'État doit exécuter, en principe, et pour le compte de la Ville, les travaux de reconstruction des chaussées en question. En l'espèce, il fournirait à la Ville les matériaux

nécessaires; la Ville, en qualité d'entrepreneur pour ainsi dire, en effectuerait l'emploi.

Dès que la décision de l'Etat sera intervenue à ce sujet, la remise en état des rues et chaussées pourra entrer dans la voie de l'exécution.

C) RÉSEAU DES ÉGOUTS

Les égouts ont, relativement, peu souffert, par suite de faits de guerre. De par leur situation, ils échappaient aux causes de destruction qui frappaient les ouvrages superficiels ou les bâtiments.

L'explosion de 1916, les destructions des voies de pénétration dans Lille, lors du départ de l'ennemi, ont eu pour conséquences la rupture ou l'effondrement de certains aqueducs.

Les dommages subis, valeur 1914, sont évalués à 132.500 francs, ou à 530.000 francs, valeur 1919.

Les ouvrages détruits seront reconstruits dès que l'État aura alloué, à la Ville, sur ses dommages de guerre, les avances nécessaires.

D) SERVICE DES EAUX

1º Eaux potables

Le Service des Eaux (exploitation) a souffert de l'occupation allemande.

Usine d'Emmerin. — Si les bâtiments ont, relativement, peu souffert, la machinerie a été sérieusement endommagée.

Les machines numéros 1 et 2, qui avaient été remises en état, récemment, ont été enlevées et remplacées par des groupes électriques avec pompes centrifuges. Ces installations n'ont jamais pu fonctionner et, après le départ des Allemands, on a dû soumettre, au Conseil municipal, les projets des transformations reconnues nécessaires pour les mettre en état de fonctionner. Les machines 3 et 4 sont en très mauvais état ; elles ont été malmenées, privées d'entretien, mal ou insuffisamment graissées avec de mauvaises huiles ; des réparations sérieuses et coûteuses s'imposent. Un marché a été, à cet effet, passé avec la Maison Fives-Lille, et approuvé par le Conseil municipal.

Les travaux en cours auront pour effet de remettre, dans un délai de quelques mois, et vraisemblablement, avant la saison d'été de 1920, l'ensemble de l'installation.

Captages et aqueducs. — Les sources et aqueducs ont, relativement, peu souffert, à l'exception de l'aqueduc d'Ancoisne qui a été fortement endommagé par les obus. Cet aqueduc a été remis en état.

Réservoirs. — Peu de dégâts. Au réservoir de la Louvière, l'enduit intérieur en asphalte est fortement décollé ; le jointoiement extérieur en a souffert. Les travaux seront exécutés à la prochaine belle saison.

Ganalisations. — Les canalisations ont été mises à mal, soit par les explosions, par les obus ; soit, surtout, par la circulation des charjots et de l'artillerie lourde de l'ennemi. Les joints sont disloqués en grande partie ; des conduites sont brisées. Les fuites du réseau sont considérables. Plus de cent fuites importantes ont déjà été découvertes et réparées ; on en découvre, chaque jour, de nouvelles. Il sera indispensable de procéder à une visite générale du réseau et à la réfection d'ensemble des joints. C'est un travail considérable à entreprendre, sur fonds de dommages de guerre.

Les conduites qui reliaient la Ville aux faubourgs ont été rompues, lors de l'explosion des ponts, au départ des Allemands. Leur réfection urgente, par des moyens quelquefois provisoires, a été entreprise.

2º Eaux industrielles

L'usine des eaux de l'Arbonnoise n'a pas souffert.

Par contre, le magasin des fontes, des cuivres, bronzes, etc., et les ateliers ont été complètement vidés, par suite des réquisitions de l'ennemi. Ils sont complètement à reconstituer.

3º Résultats de l'exploitation

Les résultats de l'exploitation, pendant les années 1914 à 1919, ont été désastreux.

Exercices	Titres de Recettes	Recouvrements
1914	566.658 07	500.737 37
1915	419.022 45	284.499 90
1916	384.150 08	229.741 06
1917	354.959 01	190.447 87
1918	375.764 95	171.604 66
1919	236.466 74	150.039 65

Cette situation menace de s'aggraver. Les installations privées sont, en général, en mauvais état. Les compteurs de qualité médiocre déjà, mal ou pas réparés pendant l'occupation, sont, en majeure partie, arrêtés ou en mauvais état de fonctionnement. Les pertes qui en résultent pour la Ville, par suite du défaut d'enregistrement des eaux, sont considérables. L'abus du robinet libre est, également, une source de pertes pour les finances municipales.

Il importera de porter remède à cette situation désastreuse, en modifiant, complètement, le règlement actuel des eaux, en supprimant le robinet libre, en créant un contrôle sérieux des compteurs.

L'augmentation du coût de la main-d'œuvre et du prix des matériaux, majore, dans des proportions élevées, le prix de revient de l'eau distribuée aux abonnés. La révision des prix de vente de l'eau potable et de l'eau industrielle est une nécessité de demain.

E) SERVICES DIVERS

Pour divers services, ouvrages situés le long de la Deûle ou en bordure des ports intérieurs, etc., les dommages subis sont évalués à 46.500 francs, valeur 1914, ou 186.000 francs, valeur 1919.

Dans cette estimation, n'est pas comprise la valeur des ouvrages sur la Deûle, détruits par les Allemands, à leur départ : Passerelles des Bois Blancs et du Pont de l'Hippodrome, passerelles Vauban, du Bois de Boulogne et du Ramponneau ; Pont Napoléon, Ponts du Ramponneau et du Petit Paradis, etc. Ces ouvrages doivent être reconstruits par l'État, au compte de la Ville. Des ouvrages provisoires ont été établis, en attendant le rétablissement des ponts ou passerelles définitifs les plus importants.

Il serait à désirer que l'on pût profiter des circonstances pour remplacer les ponts tournants de l'Hippodrome, du Port Vauban et du Petit Paradis par des ouvrages fixes. Des études sont entreprises, à cet effet, d'accord entre la Ville et le Service de la Navigation.

F) SERVICE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Avant de quitter la Ville de Lille, les Allemands enlevèrent tous les chevaux de l'entrepreneur de la propreté publique. A partir d'octobre 1918, les poubelles n'étaient plus ramassées ; les ordures ménagères furent déversées sur la voie publique.

Service depuis la libération. — Le service de nettoyage des rues et places par les cantonniers fut repris dès la libération.

A partir de novembre 1918, on entreprit l'enlèvement des dépôts d'immondices, par 30 voitures fournies par l'armée britannique; ces voitures transportaient environ le quart du volume rejeté, sur la voie publique, par les habitants. Les dépôts augmentaient donc d'importance chaque jour.

Poubelles.— Au commencement de janvier 1919, la Ville put organiser un service d'enlèvement journalier d'ordures ménagères — 28 tombereaux de l'entre-prise recueillaient le produit des poubelles du quartier du Centre. — En février, cet entrepreneur reçut de la cavalerie supplémentaire et l'enlèvement des poubelles put, dès lors, être assuré sur tout le territoire de la Ville.

Dépôts. — Les dépôts amoncelés sur la voie publique furent enlevés par des moyens divers et combinés :

En janvier 1919, par 18 voitures de l'armée britannique, avec chargeurs civils ; 20 voitures avec chevaux du train des équipages ; 40 voitures avec chevaux de l'artillerie lourde, chargées par prisonniers de guerre ; 36 voitures tirées et chargées par prisonniers de guerre, et enfin, par les tombereaux disponibles de l'entreprise Collin.

En février 1919, les autorités militaires française et britannique ayant retiré leurs attelages, le déblaiement fut exécuté par les 36 voitures tirées par prisonniers et par les tombereaux de l'entreprise Collin. Une équipe de prisonniers avec brouettes fut organisée pour activer le déblaiement.

En mars 1919, grâce au concours de l'artillerie lourde revenue à Lille, 40 tombereaux supplémentaires furent mis en service.

En avril 1919, la Ville était complètement débarrassée des dépôts d'immondices. Le cube total enlevé depuis le mois de janvier atteignait 20.000 mc. Ce chiffre donne une idée de l'effort qui a été fourni.

D'avril à septembre, des équipes de P. G. ont assuré, en outre, l'enlèvement des immondices accumulées chez les particuliers.

Réorganisation du Service de la Propreté publique. — Si l'entrepreneur a pu, dès la libération de la Ville, se procurer la main-d'œuvre nécessaire, ce n'est qu'en janvier-février 1919 qu'il a pu recevoir assez de cavalerie pour reprendre son service normal, mais réduit.

Avenant du 1er avril 1919. — L'augmentation anormale du prix de la maind'œuvre et des matières d'entretien et de consommation, ont obligé à apporter des dérogations au cahier des charges de l'entreprise.

Par l'avenant du 1er avril, les salaires du personnel de la voirie ont été portés à :

Cantonniers 0 fr. 80 l'heure, soit	8	fr. pa	r jour.
Releveurs et retrousseurs, 1 fr. l'heure, soit			»
Ouvriers des dépôts, 1 fr. 20 l'heure, soit	12	»	»
Charretiers	12))))

La subvention à payer par la Ville a été augmentée en conséquence. Afin de ne pas la porter à des chiffres excessifs qui auraient alourdi encore le budget municipal, on a dû comprimer le service du nettoiement.

La cavalerie a été ramenée de 76 chevaux à 45.

Le service ancien du dimanche matin était maintenu, et était effectué par les cantonniers et 15 tombereaux avec releveurs.

La subvention était portée de 609.517 francs à 1.273.920 francs.

Avenant du 19 juillet 1919.— L'application des lois sur la journée de 8 heures et sur le repos hebdomadaire, et une nouvelle augmentation des salaires ont motivé la révision de la subvention annuelle et la suppression du service du dimanche matin. Par cet avenant les nouveaux salaires ont été fixés à :

Cantonniers	9 :	50 p	ar jour.
Releveurs et retrousseurs	10	50	» ·
Ouvriers des dépôts (décharges) sans changement	12))	»
Ouvriers du dépôt (écuries, remises, magasins)	15))	»
Ouvriers d'art	20))	»
Charretiers	15))	»

La subvention annuelle était fixée à 1.382.004 francs.

Une augmentation de 0 fr. 75 par jour a enfin été accordée aux cantonniers, releveurs et retrousseurs, par délibération du Conseil municipal en date du 4 novembre 1919.

Subvention annuelle portée à 1.410.288 francs.

Service actuel. — Le service comprend :

- 68 cantonniers dont 4 pour l'entretien des urinoirs;
- 51 releveurs-retrousseurs;
- 12 hommes pour l'entretien des décharges;
- 23 hommes employés au dépôt pour l'entretien du matériel et de la cavalerie ;
- 6 surveillants de section ;
- 45 charretiers.

L'enlèvement des poubelles nécessite l'emploi de 37 chevaux le matin, de 22 chevaux l'après-midi, c'est-à-dire la plus grande partie du personnel et du matériel. Il est à remarquer à ce sujet que, par suite de la mauvaise qualité du charbon de chauffage, la quantité d'ordures ménagères est sensiblement plus grande qu'en 1914.

Les chevaux en excédent sont employés à l'enlèvement des détritus des Halles, marchés, casernes ; à l'enlèvement des dépôts formés par les cantonniers. En outre, l'après-midi, 10 chevaux environ peuvent assurer un service de balayage mécanique (5 balayeuses, 5 tombereaux) ou encore un service pour l'enlèvement des feuilles, neiges ou glaces, quand il est nécessaire.

Le service de la voirie n'est pas, comme on le voit, très satisfaisant ; on peut même dire qu'il est très défectueux.

Le remède à la situation actuelle ne peut être que la révision de l'entreprise actuelle de la voirie; sa réorganisation sur de nouvelles bases, et, notamment, la municipalisation du service.

L'entreprise Collin arrive à expiration le 1er août 1920. L'étude de la réorganisation du service de la voirie devra être poursuivie et mise à point avant cette date.

G) ÉCLAIRAGE AU GAZ

Les Compagnies d'éclairage par le gaz ont beaucoup souffert de l'occupation allemande.

Le réseau des canalisations a été gravement endommagé par les explosions, le bombardement et par la circulaion intense des poids lourds, notamment des camions allemands à bandages métalliques. Des canalisations se sont rompues, des branchements ont été arrachée. Les communications avec les faubourgs ou communes voisines, qui franchissaient la Deûle ou le chemin de fer ont été coupées, après la destruction des ouvrages.

Les fuites de gaz dans un pareil réseau atteignent aujourd'hui un chiffre élevé, près de $30\ 0/0$.

La remise en état de ce réseau est un travail de longue haleine qui exigera, malheureusement, plusieurs années. La situation a déjà été améliorée par le rétablissement des communications d'avant-guerre entre Lille et Fives. Lille et Hellemmes. On rétablit actuellement la liaison Lille-Mons-en-Barœul et Lille-Lomme.

Les usines de production de gaz, surmenées par cinq années de marche, sans réparations d'ensemble, doivent être remises en état. La crise des transports a retardé et retarde cette remise en état. La Compagnie estime qu'un délai de deux mois lui est nécessaire pour achever les réparations nécessaires aux fours. A ce moment, la situation s'améliorera notablement. A ce point de vue la grève récente des ouvriers du gaz a exercé une influence fâcheuse sur l'état des fours.

Les approvisionnements de charbon ont donné lieu à des inquiétudes. La Préfecture du Nord et la Municipalité de Lille ont dû faire des démarches pressantes, auprès de la Reconstitution Industrielle, pour obtenir que les usines soient approvisionnées du charbon qui leur était nécessaire; ces démarches ont heureusement abouti, et, à la date du 14 novembre courant, l'usine de Vauban avait, sur parc, douze jours de marche; Loos, quinze; Marquette, cinq; Wazemmes, trois jours.

De nombreuses péniches étaient encore à quai à Lille et à Marquette. Si le Bureau National des Charbons continue à accorder, chaque mois, les contingents demandés, on peut espérer que la crise aiguë que nous avons traversée pourrait être écartée.

Le charbon remis aux usines est, malheureusement, de qualité médiocre, la production du gaz s'en ressent défavorablement, et la régularité du service, notamment au point de vue de la pression, en est une résultante regrettable.

Au point de vue de l'éclairage public, la situation ne présente malheureusement pas d'amélioration sur le mois dernier. De nombreux candélabres ont disparu;

les lanternes ont, en général, été brisées. Ces appareils doivent être remplacés. Le remplacement des candélabres a été décidé par le Conseil municipal. Le marché n'est pas encore approuvé en haut lieu. En ce qui concerne les lanternes, la Compagnie du gaz en a donné la commande à la Compagnie des compteurs ; ces lanternes sont en fabrication, elles auraient pu être posées et fournies, en partie, si les réflecteurs en porcelaine, fabriqués à Mehun-sur-Yerre, et dont la fourniture est indispensable, avaient pu être expédiés à Lille. La Ville a fait des démarches auprès de la Reconstitution Industrielle pour obtenir l'expédition desdits réflecteurs. Satisfaction lui a été donnée ; les réflecteurs sont partis de Mehun-sur-Yerre, mais sont venus échouer à Ivry et de là ont été réexpédiés à Lille, par la Reconstitution Industrielle, par voie d'eau.

Il est vraiment regrettable qu'un service public soit soumis à de pareils errements administratifs. Les réflecteurs ne seront pas à Lille avant fin novembre. La pose de lanternes ne pourra donc commencer qu'à cette date. En admettant le chiffre de 100 unités par jour, le travail exigera l'hiver tout entier pour son complet achèvement.

Cette situation est d'autant plus regrettable que l'on ne peut même pas être sûr de recevoir la totalité des réflecteurs de Mehun-sur-Yerre, où, faute de charbon, la fabrication menacerait d'être arrêtée.

Il faut absolument que la Compagnie du gaz prenne toutes mesures utiles pour sortir de cette situation; qu'elle intervienne personnellement, auprès de ses fournisseurs, et fasse ou fasse faire les démarches nécessaires pour obtenir les transports, ou réaliser même ces transports par des moyens de fortune. Il faut en sortir!

Les conditions de l'exploitation de la distribution du gaz dans Lille se sont également modifiées, depuis la libération. Les salaires des ouvriers ont augmenté, le prix du charbon s'est accru dans des proportions considérables.

Un avenant aux conventions a été arrêté, d'un commun accord, entre la Ville et les Compagnies concessionnaires. Il a été voté par le Conseil municipal, dans sa séance du 25 mai 1919. Il règle les nouvelles conditions de vente du gaz. Il est applicable jusqu'au 1er mai 1921, date à laquelle les deux parties contractantes se sont engagées à reviser le statut de l'exploitation du gaz à Lille.

H) ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

La Société Lilloise d'éclairage électrique, concessionnaire, dans la Ville de Lille, de la distribution d'énergie électrique, a été très touchée par la guerre. Lors du départ des Allemands ses usines ont été vidées de leurs installations : chaudières, groupes électriques, etc.

Les canalisations électriques de distribution sont intactes, et pourraient assurer le service normal de l'éclairage public et privé et de la distribution d'énergie pour force motrice si les usines de production de l'énergie étaient remises en état.

Cette réfection des usines a été entreprise par la Société Lilloise, elle est retardée, malheureusement, par les difficultés du moment, la rareté du marché et la crise des transports. Actuellement, la Société a en montage, à son usine de la rue de la Barre, une machine d'environ 700 kw qui pourra fonctionner probablement dans un mois, s'il n'y a pas de retard dans la livraison de certaines pièces du tableau qui font encore défaut. En janvier 1920, un second groupe de 700 kw sera prêt à fonctionner dans la même usine, et formera secours du premier.

A l'usine de Sequedin, le montage d'un turbo-alternateur de 1500 kw pourra être achevé, vers la fin de l'année, si les pièces du tableau ne sont pas retardées dans leur expédition.

L'ensemble de ces groupes assurera un secours efficace en cas d'arrêt des appareils de l'usine de Wasquehal, et permettra de donner satisfaction aux nouvelles demandes de courant auxquelles la société n'a pu encore répondre.

Provisoirement et depuis la libération, la Société Lilloise n'a pu assurer la distribution de l'énergie, dans Lille, qu'en empruntant le courant à l'usine de Wasquehal (Société l'Energie Électrique du Nord de la France) dans la limite des disponibilités de ladite usine, et de la capacité du câble de l'Electricité et Gaz du Nord que le courant emprunte avant d'arriver à l'usine de la rue de la Barre.

Ce courant est fourni à haute tension : 10.000 volts, il doit être transformé en courant à 5.000 volts, puis de l'alternatif en continu. Le prix de vente par l'usine de Wasquehal est déjà élevé ; si on y avait ajouté les pertes de rendement dues aux diverses transformations qu'il subit, on serait arrivé à un prix de vente à l'abonné lillois des plus exagéré, qui aurait fait fuir le client, et porté un grave préjudice à l'industrie et au commerce. Dans le but de parer à ce danger, un avenant aux conventions existantes fut établi, d'accord entre la Société Lilloise et la Ville, aux termes duquel la Ville acceptait de faire, sous certaines conditions et réserves, à la Société concessionnaire, les avances du découvert entre le prix réel de revient de l'énergie fournie aux abonnés et le prix de vente tel qu'il résulte de l'application des tarifs, encore en vigueur. Cet avenant fut adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 18 avril 1919.

Le Ministre des Travaux publics n'homologua pas cet avenant ; mais, désireux de donner à l'industrie locale toutes facilités de reconstitution, sans compromettre les intérêts du concessionnaire, il adopta le principe d'une convention à passer entre l'État, la Ville de Lille et la Société Lilloise, aux termes de laquelle la Ville de Lille exploiterait en régie le réseau de distribution de l'énergie électrique

dans Lille, avec la Société Lilloise comme régisseur, l'État prenant à sa charge le déficit de l'exploitation provisoire en question. Les tarifs de vente aux abonnés sont fixés par cette convention, à des taux avantageux pour le public.

Cette convention a été adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 18 octobre 1919. Elle est actuellement soumise à l'approbation du Ministre des Travaux publics; elle entrera en vigueur à la date du 1^{er} novembre 1918 pour finir le 19 juillet 1920, date à laquelle la Société Lilloise devra reprendre l'exploitation de son réseau à ses risques et périls.

A ce moment, il appartiendra d'ailleurs à la Ville et à la Société d'établir les statuts définitifs de la nouvelle exploitation.

I) TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LILLE ET DE SA BANLIEUE

Pendant les quatre années de l'occupation allemande, le réseau des Tramways de Lille et de sa banlieue a fonctionné pour le transport des habitants de la cité, et aussi, sous le régime des réquisitions, pour le transport des troupes ennemies.

L'état général du réseau s'est fâcheusement ressenti d'une exploitation intensifiée et d'un entretien inévitablement insuffisant. La machinerie des usines, les installations des lignes aériennes ou en caniveau, surmenées ou soumises à des surtensions, ont été fatiguées et mises, partiellement, hors d'usage. A leur départ, les Allemands aggravèrent cette situation en ruinant, de fond en comble, les usines productrices de l'énergie électriques, dont les bâtiments seuls sont demeurés debout ; les machines, l'outillage ont été brisés, cassés, mis hors d'état de fonctionner. Seules, quelques chaudières ont été relativement épargnées.

La reconstitution de l'entreprise s'imposait ; elle est en cours ; et là encore, les difficultés, rencontrées dans les approvisionnements des machines ou des matières premières, les lenteurs des transports, ont ralenti, considérablement, et ralentissent encore la remise en état du réseau des Tramways de Lille.

La Commission des Tramways s'est transportée, récemment, à l'usine centrale de production d'énergie de la rue Auber; elle a pu constater la gravité du désastre, les efforts faits pour la reconstitution de l'usine, et l'importance des travaux qui sont encore à exécuter.

L'exposé ci-dessous résume les constatations faites, à cet égard.

Usine centrale. — Ont été remis en marche :

- a) 4 à 5 chaudières semi-tubulaires (8 sont remises en état); une neuvième sera remise en état, dès fourniture de pièces nécessaires, avec pompes d'alimentation.
 - b) Un groupe turbo-alternateur 1.500 kw courant triphasé à 10.000 volts.

c) 2 groupes : transformateur-commutatrice 250 kw et 450 kw transformant le triphasé en continu à 550 volts.

Sont:

- 1º En cours d'exécution : les fondations d'une batterie de 6 chaudières et d'un groupe turbo-alternateur de 3.000 kw.
 - 2º En transport: un turbo-alternateur de 3.000 kw.
- 3º Prêls à êlre expédiés : 2 chaudières, 140 tonnes de câble de transport de l'énergie entre la centrale et les sous-stations.
- 4º Commandé: le matériel de l'usine centrale, des sous-stations et du réseau de distribution. La livraison est retardée par les difficultés d'approvisionnement par les constructeurs des matières premières nécessaires.

Lignes de prise de courant.

Le matériel nécessaire est approvisionné ou commandé à l'Union des voies ferrées. Les pylônes n'ont pas encore trouvé de fournisseur.

Les voies à caniveau sont très endommagées. L'équipement en lignes aériennes a été admis, à titre provisoire, par le Conseil municipal, et approuvé par M. le Préfet du Nord (4 octobre). Cet équipement est achevé sur les lignes D, B et L, dont l'exploitation a pu être reprise jusqu'à la rue du Priez ou la Grand'Place les 12 et 22 octobre. Le travail est en cours d'exécution sur les lignes qui empruntent la rue Nationale, la Grand'Place, la rue des Manneliers et la rue Faidherbe. La circulation y sera rétablie jusqu'à la gare vers le 15 décembre.

Voies. — On a réparé, provisoirement, les voies existantes. Faute de matériel (rails, éclisses, boulons), qui doit être fourni par l'État, il n'a pas été possible de procéder à la réfection définitive des voies.

Matériel roulant. — 90 voitures motrices ont été réparées en vue de l'exploitation provisoire actuellement en cours. Le matériel nécessaire pour la remise en état de 100 autres voitures motrices a été commandé et est attendu vers la fin de l'année. La Compagnie étudie la transformation et l'amélioration de ce matériel.

Exploitation. — L'exploitation a été reprise partiellement sur certaines lignes ; au début, en mars, l'énergie était produite par des installations de fortune, réalisées avec les moteurs de tanks fournis par la Reconstitution industrielle. Actuellement, le courant est fourni par les installations encore incomplètes, dont la nomenclature est donnée ci-dessus ; les moteurs de tanks sont maintenus, à titre de secours.

Les lignes suivantes ont pu être mises en exploitation, en totalité ou en partie : A, B, C, D, E, F (de la rue des Ponts-de-Comines au Pont du Lion-d'Or; la section Pont du Lion-d'Or à Roubaix pourrait être livrée à l'exploitation, si la fourniture

de l'énergie nécessaire pouvait être faite à la Compagnie par les secteurs étrangers à son réseau). H, K, L, N, G (lignes confondues provisoirement) ; V et X.

La circulation sur les autres lignes est subordonnée à la puissance disponible en énergie, et aussi à la reconstruction des ponts détruits par les Allemands à leur départ. Quatre de ces ouvrages sont actuellement remplacés par des ponts provisoires et livrent passage aux tramways. Onze ponts restent à établir, dont le pont du Lion-d'Or, le pont de Canteleu, le pont du Mont-de-Terre ; la date de reconstruction de ces ouvrages par l'État reste indéterminée.

En résumé, actuellement 61 voitures circulent sur 42 km. 4 de longueur du réseau ; dans quelques jours, peut-être, l'énergie pourra être fournie à la Compagnie des tramways pour l'exploitation de la section du Pont du Lion-d'Or à Roubaix ; d'où 67 voitures en circulation sur une longueur de 51 km. 200 du réseau.

Tarifs. — Les difficultés de l'exploitation, l'élévation du prix du charbon pour l'usine centrale, des matières premières nécessaires à l'entretien du réseau, l'augmentation du coût de la main-d'œuvre ont obligé la Compagnie à solliciter de la Ville un avenant aux conventions et au cahier des charges de l'entreprise. Cet avenant a fait l'objet de la délibération du Conseil municipal du 16 février 1919; il a fait l'objet du décret du 12 juillet 1919, inséré au J. O. des 15-16 juillet 1919. Cet avenant majore les tarifs anciens de transports dans une proportion voisine de 75 0/0 et limite les obligations de la Compagnie, en ce qui concerne notamment le service des voyageurs. Il prend fin le 1er janvier 1921.

J) SITUATION DES GRANDS TRAVAUX

Emprunt de 7.930.000 francs

Par délibération du 4 novembre 1912, le Conseil municipal adoptait un programme de travaux et de grosses réparations, dont les dépenses devaient être imputées sur les fonds de l'emprunt de 7.930.000 francs voté à cet effet.

La guerre est venue interrompre ou suspendre l'exécution de ce programme. La situation des entreprises qui y étaient portées est donnée ci-après :

1º Captation et adduction des nouvelles eaux potables de La Bassée

Le programme des études à faire pour la recherche des eaux potables, dans la région de La Bassée, a été adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 1909. L'exécution des travaux d'essais et d'expériences fut approuvée par délibérations du 29 octobre 1910, 2 mai 1911, 28 octobre 1911.

Le projet définitif de captation et d'adduction des eaux de La Bassée fut approuvé par le Conseil municipal le 2 avril 1912; la dépense, évaluée à 5.100.000 francs, a été comprise dans le programme admis le 4 novembre suivant.

Le projet comportant 11 lots, savoir :		
1er lot. — Forages	Dépense	218.500 fr.
Travaux mis au concours (Délibération du 30 dé-		
cembre 1913). Adjudicataire : M. Chartiez.		
2e lot. — Pompes et moleurs	Dépense	150.000 fr.
Travaux mis au concours (Délibération du 30 dé-		
cembre 1913). Aucune décision n'est intervenue.		
La guerre a suspendu l'examen des projets.		
3e lot. — Installations électriques	Dépense	100.000 fr.
Mise au concours (Délibération du 30 décembre		
1913). Adjudicataire : C¹e Electrique du Nord.		
4e lot. — Maison d'habitation du chef mécanicien	Dépense	13.000 fr.
Adjudication faite en juillet 1914.		
5e lot. — Ouvrages en ciment armé, sur forages et canali-		
sations	Dépense	279.200 fr.
Mise au concours (Délibération du 30 décembre		
1913). Adjudication de juillet 1914.		
6e lot. — Ouvrages spéciaux pour la traversée des canaux.	Dépense	240.000 fr.
Mise au concours (Délibération du 30 décembre		
1913). Non adjugés. Projets définitifs non encore		
présentés.		
7e lot. — Conduite d'amenée	Dépense 3	3.010.000 fr.
Adjudicataire : Pont-à-Mousson.		*
8e lot. — Bâtiments de l'usine d'épuration	Dépense	123.000 fr.
Adjudication fixée au 11 août 1914 ; n'a pu avoir		
lieu.		
9º lot. — Nouveau réservoir inférieur en ciment armé	Dépense	350.000 fr.
Mise au concours (Délibération du 30 décembre		
1913). Le dépôt des soumissions devant avoir		
lieu le 2 octobre 1914. N'a pas eu lieu.		
10e lot. — Usine d'épuration des eaux par l'ozone	Dépense	300.000 fr.
Mise au concours (Délibération du 30 décembre		
1913). Adjudicataire : MM. Degoix et Marmier.		
11e lot. — Assainissement d'Ancoisne	Dépense	76.300 fr.
Les projets définitifs n'étaient pas encore établis.		
Acquisitions des terrains	Dépense	240.000 fr.

En résumé, travaux adjugés : 1er, 3e, 4e, 5e ,7e et 10e lots.

Travaux non adjugés: 2e, 6e, 8e, 9e et 11e lots.

Acquisitions des terrains. — Déclaration d'utilité publique : 2 juin 1913. Jugement d'expropriation : Pas-de-Calais, 8 avril 1914; Nord, 9 avril 1914.

De nombreuses conventions amiables passées, entre la Ville et les propriétaires ou locataires, avaient été approuvées par le Conseil municipal, les 25 février 1913, 17 avril, 29 mai et 10 juillet 1914.

D'autres traités amiables, déjà établis, mais, non encore approuvés, ont été détruits, lors de l'incendie de la Mairie, avec presque tous les dossiers du projet des eaux.

Etat actuel de la question. — Aucun travail n'a été exécuté.

Pour reprendre aujourd'hui le travail, il sera nécessaire de procéder à une modification des marchés déjà passés, ou à leur résiliation; et aussi à une révision des projets des travaux non encore adjugés.

La dépense 1914 est répartie ainsi :

Épuration des eaux (8e, 9e et 10e lots)	773.000
Captation et adduction (1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e lots).	4.010.700
Assainissement d'Ancoisne (11e lot)	76.300
Terrains	240.000
Total	5.100.000

Les dépenses au coût de 1919, devraient être évaluées à :

Épuration	3.500.000
Captation et adduction	16.500.000
Assainissement d'Ancoisne	
Terrains	240.000
Total général	20.640.000

2º Construction de nouvelles écoles

Le programme prévoyait la construction de :

a) L'École maternelle du Faubourg des Postes (achè-	
vement). Dépense	30.000
Le 20 juin 1913, le projet était approuvé. Adjudi-	
cation du 23 septembre 1913. Travaux terminés.	
b) L'École maternelle de la rue Guillaume-Tell (300	

c) L'École maternelle de la rue Dupetit-Thouars (150		
élèves). Dépense	Š 3.000	
d) Groupe scolaire de la rue du Chevalier-Français	00.000	
(200 élèves). Dépense	110.000	
Groupe reporté rue Alphonse-Leroy,	110.000	
e) et la fourniture de matériel scolaire	42,000	
Total	350.000	
	350.000	
Les projets des paragraphes b , c , d , e , ont été approu-		
vés par le Conseil municipal le 29 mai 1914. Les événe-		
ments ont empêché la mise en adjudication des travaux.		
Dépense à prévoir au coût de 1919, pour l'exécution	1 540 000	
des travaux (350.000 × 4,4)	1.540.000	1 100 000
Crédit supplémentaire à ouvrir		1.190.000
4º Construction des maisons é	clusières	
Au pont de l'Hippodrome.		
». la Barre.		
» du Ramponneau.		
» du Petit-Paradis.		
Dépense	70.000	
Crédit supplémentaire voté le 10 juillet 1914		8.000
Les projets ont été approuvés, par le Conseil muni-		
cipal, le 10 juillet 1914. La guerre n'a pas permis de		
mettre les travaux en adjudication.		
Dépense au coût de 1919	343.200	
Crédit supplémentaire à couvrir		265.200
5º Palais des Beaux-Ar		
	ls	
Un projet d'extension du Palais des Beaux-Arts		
(création d'un hall central) a été dressé par M. Mollet,		00
architecte. Dépense prévue	345.854	83
Une première tranche de travaux, évaluée à		
125.070 fr. 91 a été admise par le Conseil municipal.		
Un crédit de 75.070 fr. 91 était voté, dont 50.000		
francs étaient portés au programme de l'emprunt.		
Adjudication du 27 mai 1913. Les travaux, peu		
avancés d'ailleurs, ont été interrompus par la guerre.		
Les devis doivent être remaniés.		
Dépense complémentaire à prévoir		250.000

Metallica (Con 4)

6' Grosses réparations aux Bâtiments communaux Une dépense de
à payer aux entrepreneurs.
7º Pavages
Le service des pavages a été doté, sur l'emprunt, d'un crédit de
l'emprunt voté le 25 février 1910.
L'adjudication a eu lieu le 16 mai 1913. Les travaux
sont terminés sauf pour la rue d'Angleterre, où ils ont
été arrêtés par la guerre.
La dépense, à faire aujourd'hui pour l'achèvement des trayaux, doit être portée à
, 1
8º Egonts
Une dépense de 108.000 francs a été portée pour
exécution de divers égouts.
Adjudication du 30 mai 1913.
Travaux terminés sauf l'aqueduc de la rue des Pyra-
mides dont l'exécution a été décidée le 10 juillet 1914
(dépense 6.000 francs). Dépense au coût de 1919 26.000
Crédit supplémentaire à ouvrir
9º Assainissement de Saint-Sauveur
Cour du Soleil, rue Charles-Decottigny, Église Saint-
Sauveur, cour Faye, rue du Square-Ruault à la place
Wicar. Dépense prévue
Les acquisitions de terrains nécessaires pour la réalisation de ce programme
ont été poursuivies en 1913 et 1914 ; le 10 juillet 1914, la dernière opération (acqui
sition des immeubles Wibaut) était approuvée par le Conseil municipal.

K) CONSTRUCTION DU NOUVEAU THÉATRE

En août 1914, au moment où la guerre éclata, les travaux du Grand Théâtre touchaient à leur fin. Une dépense de 250.000 francs restait à faire pour parachèvements, fourniture de mobilier, mise en état de réception. L'ouverture du Théâtre était, d'ailleurs, envisagée pour le mois d'octobre 1914 et la Direction du Théâtre avait pris, effectivement, possession du bâtiment.

Les décors, commandés à un spécialiste de Paris, M. Bertin, étaient très avancés et les premiers essais étaient arrivés aux magasins de la Ville.

La guerre suspendit l'exécution des derniers travaux et le parachèvement de l'œuvre.

Les Allemands prirent possession du Théâtre pendant les quatre années d'occupation et, par des moyens de fortune plus ou moins hasardeux, en ce qui concerne notamment l'éclairage électrique, le mirent en état d'exploitation. Ils y donnèrent des représentations jusqu'au jour de leur départ précipité.

Après la libération de Lille, une troupe anglaise occupa la scène du Théâtre et y donna des représentations jusqu'au jour où la Ville, émue du danger que faisait courir à l'édifice une exploitation faite au milieu d'installations inachevées, quelques-unes par trop précaires, donna l'ordre de suspendre toutes représentations et reprit la libre disposition du Théâtre.

Les quatre années de l'occupation allemande ont porté un grand préjudice aux installations du bâtiment. Gros-œuvre et aménagements intérieurs ; le théâtre est sali ; les décorations intérieures sont à nettoyer, à refaire en partie, le service d'incendie a été amputé de sa machinerie ; l'éclairage électrique tout désorganisé ; la lustrerie saccagée ; le mobilier détérioré ; les décors transformés et rendus inutilisables.

Le bâtiment lui-même a souffert; les escaliers brisés en maints endroits, etc. L'évaluation des dommages, au coût de 1919, s'élève à. 1.332.948 12; elle est celle des travaux de restauration et de remise en état qu'il est indispensable d'exécuter avant de songer à mettre le théâtre en exploitation. Cette dépense doit être prélevée sur le montant des dommages de guerre dont la Ville a à demander réparation.

Un crédit supplémentaire serait donc à voter de 74	14.521	47
pour l'achèvement du Théâtre.		
Il y aurait lieu d'y ajouter une dépense de 5	52.350))
pour prévisions nouvelles des travaux complémentaires.		
Les décors du Théâtre de la place Sébastopol et du		
Nouveau Théâtre ont beaucoup souffert.		
L'état des dommages s'élève à		
valeur 1914, et à environ 1.000.000		
valeur 1919. Cette dépense de reconstitution des décors		
sera à prélever sur les dommages dont la Ville deman-		
dera la réparation.		
Certains décors sont encore à fournir sur le marché		
passé avec M. Bertin, pour la peinture ; avec M. Piat,		
machiniste, pour la fourniture de la toile et des châssis.		
La dépense, valeur 1919, est évaluée 450.000 »		
le crédit ouvert, valeur 1914, étant de 100.000 »		
Un crédit supplémentaire de	50.000))
devrait être voté.		
Au total, l'achèvement du Théâtre exigerait un		
crédit supplémentaire de	50.000	n
en chiffres ronds.		
	THE STATE OF	

L) DÉMANTÈLEMENT

Le 11 février 1910, le Conseil municipal décidait, de façon ferme, le principe du démantèlement de Lille et autorisait le Maire à poursuivre toutes négociations en vue de sa réalisation.

Les conférences mixtes entre les divers services intéressés, ouvertes en 1905, furent reprises sur de nouvelles bases ; elles étaient closes fin 1911. Les adhésions des divers Ministères représentés aux conférences étaient acquises fin 1913 ; et la convention à passer entre l'État et la Ville de Lille pour la remise à celle-ci des terrains de la fortification, était sur le point d'aboutir, en 1914, quand la guerre éclata et suspendit toutes tractations à cet égard.

En 1919, dès après la libération de Lille, la question était reprise ; les travaux de la Commission extra-municipale nommée pendant la guerre pour examiner la question de l'aménagement, de l'embellissement et de l'extension de la Ville, étaient mis à projet. Le 20 janvier 1919, le Conseil décidait la mise au concours du plan d'aménagement en question.

En février 1919, un projet de loi sur le déclassement de l'enceinte fortifiée

de Lille était déposé, sur le Bureau de la Chambre des Députés, par M. le Ministre de la Guerre. Il a été repris, amendé par la Ville et transformé en un projet qui vous a été remis le 2 juillet; basé sur le principe de maintien de la servitude non ædificandi sur le terrain de la zone militaire, pour cause de salubrité et d'hygiène publiques. Ce projet, admis par la nouvelle Commission extramunicipale des plans d'aménagement, le 4 juillet, était voté par le Conseil le lendemain; il était déposé, immédiatement, à la Chambre qui l'adoptait dans sa séance du 8 août 1919; le Sénat ratifiait le vote de la Chambre le 11 octobre 1919 et la loi de déclassement était promulguée au « Journal Officiel » du 21 octobre dernier.

Le premier des principes directeurs, qui doivent présider à l'élaboration du programme général du concours à ouvrir pour la préparation du plan d'aménagement de la Ville, était ainsi acquis et la Ville de Lille ne peut que se réjouir de la solution heureuse donnée ainsi à une question qui passionnait, depuis si longtemps, l'opinion publique, et qui va permettre, à la Ville, de prendre enfin un essor grandiose, en dehors de ses murs condamnés à la disparition.

Un second principe reste à trancher : celui de l'emplacement de la gare centrale. Le chemin de fer du Nord a adopté et fait admettre, en haut lieu, le programme considérable des travaux à exécuter dans la région, pour la reconstitution de son réseau dans les conditions favorables à une exploitation modernisée.

La gare de Lille est un des éléments, et non des moindres, de ce programme : une solution devait être étudiée et adoptée, d'urgence, en ce qui concerne l'emplacement définitif à lui réserver, si on ne voulait pas, ou faire obstacle à la reconstitution du réseau, ou laisser engager des dépenses inutiles dans une gare qui peut être condamnée à disparaître.

La gare terminus actuelle semblait devoir être doublée, en ses installations, d'après les prévisions primitives de la Compagnie. D'autres projets ont été opposés à la gare terminus et un projet de création d'une gare de passage, vers le fortin de Sainte-Agnès avec rectification des lignes de Roubaix et du littoral, par le parc Monceau, est soumis au Conseil municipal. Ce projet est accepté par le chemin de fer du Nord et le Ministre des Travaux publics. Il a été l'objet à Lille de violentes critiques dont il est facile de faire ressortir la vanité. La dépense, à mettre de ce chef à la charge de la Ville, était considérable. Elle justifiait toutes les hésitations. A la suite d'un examen complémentaire de la question, une combinaison financière avantageuse permet de réduire la dépense dans des proportions considérables. Le projet amendé est soumis au Conseil municipal, et il est à souhaiter que l'examen en soit fait sans retard si on ne veut pas laisser échapper l'occasion actuelle éminemment favorable aux intérêts de la Ville.

Ce principe tranché, le Conseil aura enfin à se prononcer sur l'emplacement de la future Mairie de Lille.

L'Administration sera alors en possession des trois principes directeurs du plan d'aménagement de Lille. Elle pourra ouvrir le concours dudit aménagement, et la Ville entrera, de ce fait, dans l'exécution matérielle d'une œuvre qui fera honneur aux municipalités qui auront eu la hardiesse de l'entreprendre.

La Ville a demandé à être mise en possession immédiate des terrains de la fortification, avant même que la loi de déclassement ait été votée, et sans attendre l'approbation de la convention spéciale à intervenir entre l'État et elle. Le Conseil municipal a, d'ailleurs, voté un crédit de 8.460.000 francs, pour l'exécution immédiate des travaux de dérasement.

Si satisfaction était donnée à cette demande et si le crédit en question était ouvert par l'autorité supérieure, les travaux de dérasement pourraient être entrepris, et le premier coup de pioche donné dans les fortifications. Un projet de dérasement entre la Porte de Canteleu et l'Arbonnoise, est, d'ores et déjà, tout prêt et pourrait être soumis à l'approbation du Conseil municipal, en vue de l'adjudication des travaux.

Estimation des dommages subis par la Ville, par suite de faits de guerre

Les dommages subis par la Ville, par suite de faits de guerre, et dont elle est autorisée à demander réparation, par application de la loi du 17 avril 1919, sont évalués comme suit :

	Valeur 1914	Valeur 1919
A) Bâtiments communaux.		
Écoles, facultés, lycées, etc	2.500.000	10.000.000
Palais des Beaux-Arts.		
Bâtiments	625.000	2.770.000
Chauffage	90.500	362.000
Collections	713.900	713.900
Éclairage des bâtiments et réseau téléphonique	210.000	840.000
Nouveau Théâtre	350.000	1.333.000
Décors des théâtres	250.000	1.000.000
B) Pavages et chaussées empierrées.		
Réfection des chaussées	425.000	1,700.000
Bons de réquisition	250.500	2.317.500
Matériaux et matériel	522.000	2.017.000
A reporter	5.936.900	21.036.400

	Valeur 1914	Valeur 1919
Report	5.936.900	21.036.400
C) Réseau des égouts	132.500	530.000
D) Garde-corps et ouvrages sur la Deûle,		
les canaux et ouvrages intérieurs	46.500	186.000
E) Servive des Eaux :		
Usines et installations	775.000	3.100.000
Dépenses diverses et pertes en eau	486.600	486.600
F) Ouvrages sur la Deûle (ponts et pas-		
serelles).		
Pour mémoire	»	»
Ces ouvrages sont reconstruits par l'État.		
G) Divers (Comité d'alimentation. —		
Réquisitions, etc.)	13.000	39.000
	7.390.500	25.378.000

Le dommage total subi par la Ville, dans le domaine du Service des Travaux s'élève donc, en chiffres ronds, à 25 millions, non compris les réquisitions diverses dont le décompte est en voie d'établissement.

Sur ces dommages, une avance va être demandée à l'État, sur laquelle pourront être soldées les dépenses d'exécution des travaux de réfection et de restauration qu'il sera possible, vraisemblablement, d'entreprendre dès le début de l'année 1920, quand les prix de la main-d'œuvre et des matériaux auront acquis une stabilité suffisante.

Comme vous le voyez, véritablement, la situation est, je ne dirai pas précaire, mais prévoit l'obligation pour nos successeurs de prendre des dispositions budgétaires sérieuses. Sans aucun doute, ceux qui nous succéderont feront tous leurs efforts pour la restauration de notre Ville.

M. le Président. — Messieurs, nous remercierons M. Laurenge de l'état qu'il vient de nous communiquer. Quelque lamentable que soit la situation, je suis convaincu que notre service des Travaux sera à la hauteur de la tâche qui lui incombera et que, grâce au concours de l'Administration et de son personnel, nous arriverons à donner à notre Ville l'élan de prospérité qu'elle avait autrefois et que nous pourrons arriver à faire de notre Ville « Lille-Capitale ». Ce sera l'œuvre de demain.

Maintenant, Messieurs, j'ai une communication personnelle à vous faire. Mme Thompson, de New-York, est venue à Lille dernièrement; j'ai eu l'occasion de la mettre en rapport avec M. le Docteur Ducamp, qui lui a fait visiter des dispensaires d'enfants tuberculeux. Mme Thompson s'est vivement intéressée à ces établissements et a pris à sa charge la dépense d'installation d'un dispensaire, qui peut s'élever à la somme de 25.000 francs, et à titre d'essai, le fonctionnement du dispensaire pour un an, soit 40.000 francs. Elle vient d'adresser un chèque de 60.000 francs à une tierce personne pour payer ces dépenses. Je vous propose, Messieurs, de remercier Mme Thompson, au nom des enfants malheureux qui seront secourus dans notre ville, et pour la générosité qu'elle a bien voulu leur témoigner. Nous pourrons lui adresser un exemplaire de votre délibération et y joindre une médaille d'argent de la Ville de Lille portant l'inscription de nos remerciements.

M. Liégeois-Six. — On pourrait lui envoyer une médaille d'or.

M. le Président. — Je voulais être modeste en vous proposant une médaille d'argent. Nous commanderons une médaille d'or et M^{me} Thompson vous sera reconnaissante des signes de sympathie que vous lui donnez.

M. Coutel. — Ne serait-il pas possible d'éclairer les cadrans des horloges publiques? Je vous citerai, entre autres, celle de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, qui se trouve dans un quartier très fréquenté, à proximité du marché de Wazemmes, et celle de l'église de Vauban, qui ne peuvent être consultées le soir. Si M. l'adjoint aux Travaux pouvait satisfaire à ma réclamation, il rendrait grand service à nos concitoyens.

M. Laurenge. — Je m'enquerrai, auprès du service compétent, de la raison de ce manque d'éclairage. J'avais déjà posé une question dans ce sens, mais on m'a fait savoir qu'il ne serait possible de me répondre que demain.

M. Coutel. — Je suppose que ces horloges doivent avoir subi beaucoup de dégâts.

M. Laurenge. — Je puis dire que c'est là une des raisons de cet état de choses. Le mécanisme est détruit ; les pièces demandées pour le réparer se trouvent difficilement et leur envoi à Lille est retardé par la crise des transports. Quoi qu'il en soit, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour remédier à cette situation.

M. Rémy. —M. Laurenge nous a indiqué les travaux les plus urgents à effectuer dans notre ville. Je vous en signalerai d'autres qui ne le sont pas moins : c'est la réfection des chaussées aux portes de Lille. Je vous citerai la plus proche de chez moi : la porte de Roubaix.

M. Buisine. — Il y aussi la porte de Tournai.

M. Rémy. — C'est exact, les portes de Tournai, de Gand, de Béthune sont dans le même cas.

Installation
d'un dispensaire.

Don.
Thompson.

Remerciements.

Horloges publiques

Eclairage
et Réparations.

Vœu.

Chaussées aux pories de la Ville. Réfections.

Vœux.

— 1072 —

400

Je vous parlerai particulièrement de la porte de Roubaix. Par les temps de neige de ces derniers jours, la sortie de la Ville, à cet endroit, présentait l'aspect d'un véritable cloaque, à cause du pavage défectueux. Le manque d'éclairage accentuait encore ces inconvénients. Je vous prie de vouloir bien insister d'une façon toute spéciale auprès du service des Ponts et Chaussées, pour l'amener à exécuter les travaux indispensables.

M. Laurenge. — Le coût de ces travaux ne nous incombant pas, il serait dangereux que nous les exécutions nous-mêmes, au risque de ne pas être remboursés. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'insister énergiquement auprès du Service des Ponts et Chaussées sur l'urgence des travaux de réfection des routes aux passages des portes. Il est bon que la population lilloise sache que les services de la Ville ne sont pas responsables de cet état de choses.

Notre collègue, M. Rémy, a présenté un vœu tendant à confier les travaux de pavage des routes nationales à la Ville, et qu'à ce sujet une entente intervienne entre l'Administration municipale et le service des Ponts et Chaussées. Nous tâcherons de nous mettre d'accord sur ce point avec M. l'Ingénieur en Chef du Département.

- M. Rémy. Je vous prie de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible d'établir un trottoir d'un seul côté de la route pour que les piétons ne soient plus obligés de patauger dans la boue, à la traversée des fortifications. Les véhicules peuvent circuler jusqu'aux garde-fous, au détriment de la sécurité des passants.
- M. Laurenge. Je le répète, il faut que nos concitoyens sachent que ces travaux de réfection n'incombent pas à la Ville et que l'on ne doit pas lui attribuer des négligences qui ne lui reviennent pas. Toutes les administrations doivent prendre leurs responsabilités.

Dans l'ordre d'idées indiqué par M. Rémy, peut-être, pourra-t-on améliorer la situation qu'il nous signale. Je donnerai des instructions aux services compétents pour faire tout le possible à cet égard.

- M. Buisine. Je demande que les mêmes travaux soient effectués à la porte de Tournai, où l'on s'enfonce dans la boue.
- M. Laurenge. Aujourd'hui, les travaux coûtent cher. Si vous nous engagez dans des dépenses qui ne nous incombent pas, nous serons obligés de vous demander le vote de nouveaux crédits.
- M. Lezot. M. l'Adjoint délégué aux Travaux voudrait-il me dire quelle est la suite donnée au vœu que j'ai déposé à la dernière séance, en ce qui concerne l'éclairage des secteurs avoisinant les portes de Douai, d'Arras et des Postes.
- M. Laurenge. Au lendemain de votre intervention, je me suis occupé de cette question. Malheureusement il n'existe, dans les secteurs que vous nous

Éclairage.

Abords des Portes.

Observations.

indiquez, aucune canalisation électrique. Ce mode d'éclairage est donc impossible. Nous avons demandé à la Compagnie du Gaz d'y installer quelques lanternes. Elle nous a répondu que les nouveaux appareils commandés n'arrivant pas, elle ne pouvait nous donner satisfaction. Je viens d'apprendre que 540 lanternes sont prêtes. Des ordres ont été donnés au service de l'éclairage pour commençer la pose par les voies de pénétration dans Lille. Les premières lanternes sont déjà installées aux environs de la porte de Canteleu, rues Royale et d'Isly.

- M. Dambrine. Le passage des fortifications à la porte de Béthune est pour ainsi dire impraticable. Il y a cependant une amélioration sensible dans cette situation depuis la pose de nouvelles lanternes.
- M. Laurenge. Nous faisons tout le possible en ce qui concerne l'éclairage de la Ville. Malheureusement, pour la question des lanternes, nous nous trouvons devant des impossibilités qui nous arrêtent.
- M. Lesot. J'avais demandé si la Compagnie des Tramways ne pouvait donner du courant pour l'éclairage sur ces points.
 - M. Laurenge. Ce n'est pas possible, mon cher Collègue.
- M. Leleu. Depuis ma réclamation, l'éclairage n'est pas meilleur rue des Guinguettes. Je demande que, sur les 540 lanternes disponibles, vous en fassiez poser quatre à cet endroit.
- M. Laurenge. Nous nous trouvons devant les mêmes difficultés pour vous satisfaire, mon cher Collègue. Cependant, soyez persuadé que nous ferons tout le possible pour améliorer bientôt l'éclairage de cette rue.

La séance est levée à 6 h. 3/4. Le Conseil se forme en comité secret pour l'examen des demandes d'assistance aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé les listes des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

10 15 demandes de la première partie comprenant des chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente 21 indemnités, soit 157 fr. 50.

20 13 demandes de la première partie comprenant des veuves ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

2725

Assistance aux Familles nombreuses. Cette liste représente 20 indemnités, soit 150 francs.

3º 7 demandes de la première partie comprenant 7 indemnités supplémentaires s'élevant à 52 fr. 50 et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

4º 1 demande de la deuxième partie comprenant 1 chef de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente 1 indemnité, soit 7 fr. 50.

5º 2 demandes de la deuxième partie comprenant des veuves ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

Cette liste représente 4 indemnités, soit 30 francs.

Ces listes représentent 53 indemnités de 7 fr. 50 soit 397 fr. 50, plus la majoration de 10 francs accordée, par la loi du 28 juin 1918, à chaque indemnité de 7 fr. 50 (53 à 10 fr. = 530 francs) ou 397 fr. 50 + 530 francs = 927 fr. 50 par mois.

La Commission du Bureau d'Assistance propose la radiation de trois bénéficiaires de la liste ci-jointe.

Nous vous prions de les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2726
Assistance
aux femmes
en couches.

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 juillet 1913, nous avons renvoyé à la Préfecture du Nord 164 demandes d'assistance aux femmes en couches, qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste :

Ces demandes intéressent MMmes:

Aunez, Florine-Julienne. — Bruneel, née Dehoog, Jeannette. — Collet, née Dupont, Henriette. — Debune, Simone-Alice. — Desrumaux, Germaine-Adèle. — Halluin, née Ghesquière, Aline. — Horbaut, née Renard, Madeleine. — Hornez, née Donneulin, Lucienne. — Kestellyn, née Vandeputte, Charlotte. — Leclercq, née Quertigniez, Léonie. — Noé, née Péronne, Jeanne. — Ooghe, née Debert, Germaine. — Potier, née Sonneville, Madeleine. — Roels, née Sarazin, Jeanne. — Saget, née Leclercq, Berthe. — Tembuyser, née Liétart, Philomène. — Tournemine, née Stellamans, Élise. — Vangausbeke, née Aunez, Palmyre. — Weens, née Thiroux, Germaine. — Adriaenssens, née Vermeman, Rachel. — Beukenne, née Lefebvre, Marie. — Boukaert, née Lampe, Maria. — Clary, Pauline. — Delpeau,

née Carette, Jeanne. - Eloy, née Bourdon, Suzanne. - Martin, née Lambrecht, Simone. — Montagne, née Leturcq, Laure. — Picavet, née Caulet, Hélène. — Dillies, née Mathon, Léontine. — Gaeremynck, née Demongivert, Marie-Louise. — Chavatte, née Noël, Marthe. — Cocheteux, née Grémillier, Marthe. — Chrétien, née Lepers, Berthe. — Deroose, Léontine. — Desfontaines, née Duprez, Jeanne. — Dooghe, née Lelieux, Marie. — Fournier, née Vanhamme, Jeanne. — Houtte, née Leclercq, Eugénie. — Lechantre, née Bonnier, Victorine. — Lemaître, Palmyre-Louise. — Mairesse, née Lesoin, Julienne. — Moncheaux, née Godefroy, Pauline. — Neukermans, née Boutillez, Julienne. — Pétillon, née Haeuw, Julia. — Tersin, née Vanschoorisse, Élisa. — Tison, Marie-Adolphine. — Truffin, Lucienne-Marie. — Vaukeylen, Élise. — Cuvelier, née Fache, Élise. — Decrocq, née Rousseau, Marguerite. — Delecluse, née Ruelens, Élise. — Flahaut, Augustine. — Honoré, née Verrupen. — Leleu, née Cauterman, Marguerite. — Lepers, née Dupuis, Marie. — Mertens, Mathilde. — Philippo, Jeanne. — Roesbike, Louise. — Roger, née Dupond, Juliette. — Roggeman, née Leniart, Jeanne. — Sergent, née Goder, Marguerite. — Van Aerde, née d'Huyvetter, Marcelle. — Van Hoornick, née De Cruynaere. — Varlez, née Loubert, Angèle. — Bourgois, née Leclercq, Eugénie. — Hautecœur, née Boucquaert, Florine. — Alamasset, née Pierre, Zulma. — Baron, née Vanwalleghem, Germaine. — Blangy, née Bernard, Germaine. — Blangy, Pauline-Yvonne. — Bour, née Boniface, Germaine. — Debelsunce, née Levas, Pauline. — Depoorter, née Desmazières, Blanche. — Frimat, Maria-Augustine. — Hendrycks, née Dereppe, Marie. - Herbaut, née Dujardin, Marie. -- Hurea, née De Neef, Félicie. — Laudraud, née Bernard, Louise. — Ledieu, Valentine-Émilia. — Leplus, née Darme, Suzanne. — Tondereau, née Milot, Stéphanie. — Van Damme, Jeanne. - Vandenbruggen, née Bartier. - Vansteenkiste, née Masquelin, Laure. — Vanzut, née Buisine, Sophie. — Wydeau, née Notebaert, Clara. — Vanderstraeten, née Bègue, Marthe. — Bauwens, née Weens, Julia. — Becquart, née Boidin, Marguerite. — Beudar, née Damery, Gabrielle. — Bouchez, née Farnoux, Élisa. — Cagnon, née Steyaert, Germaine. — Demeyer, Léopoldine-Léonie. — Dierendonck, née Vandenberghe, Marie-Louise. — Domitile, née Geoffroy, Jeanne. — Duthilleul, née Sébille, Jeanne. — Fichelle, Jeanne-Victorine. — Florence, née Montel, Élise. — Glabèke, née Rousseaux, Berthe. — Laine, née Dubar, Noémi. — Leleu, née Duthillieux, Berthe. — Liébart, née Couvez, Julie. — Montaigne, née Watrelos, Gabrielle. — Meellem, née De Bois, Germaine. — Pinet, née Lernoud, Élise. - Roosen, née Lenfant, Haydée. - Wartelle, née Roch, Anaïs. — Baudoux, née Cypré, Marthe. — Bouquet, née Delobel, Marie-Louise. — Coquet, née Lestaeghe, Angèle. — Dangremont, née Hochart, Adèle. — De Decker, née Danet, Reine. — Destée, née Hase, Jeanne. — Delaere, née Marissal, Léontine. — Dupil, née Lesaffre, Suzanne. — Gallo, née Marcoup, Germaine. — Glorian, née Dartois, Hélène. — Haïdon, née Meurillon, Aline. — Hofman, Eugénie. — Leconte, née Baret, Émilia. — Lecomte, née Mondet, Julienne. — Lehu, née Franquet, Henriette. — Martin, Madeleine. — Michels, née Rottiers, Emma. — Roels, née Uytterhaeghe, Séraphine. — Rooms, Henriette. — Van den Bil, Marie.— Verheyde, Jeanne. — Bodin, née Deparm, Marguerite. — Curoux, Yvonne-Marie. — Degobert, née Maillier, Gabrielle. — Deleu, née Lepers, Émilienne. — Desein, née Bigard, Suzanne. — Veuve Jenin, née Van Antwerpen, Agathe. — Legrand, née Doom, Magdeleine. — Veuve Lemay, née Desthayes, Florentine. — Caillot, née Rossignol, Élise. — Defaux, née Van Laecker, Élisa. — Delannoye, née Parmentier, Clélie. — Liegent, née Héroguet, Herminie. — Veuve Santraine, née Leleu, Félicie. — Tottelin, née Degobert, Germaine. — Blanchard, née Pollet, Céline. — Boonaert, née Roussel, Jeanne. — Bouchery, née Vandenabelle, Marie. — Boursin, née Derieppe, Carmen. — Cholle, Maria-Émilienne. — Cocheteux, née Delrue, Madeleine. — Cornille, nee Voisin, Juliette. — Defretin, née Delaplace, Léonie. — De Groote, née Vanderhaeghen, Marie. — Delplanque, née Gambier, Georgette. — Depiere, née Maertelaere, Blanche. — Depriester, née Berton, Louise. — Devadder, née Renties, Madeleine. — Gantois, née Delobel, Blanche. — Lefebvre, née Vandenbrembt, Leontine. — Montagne, Émilienne-Hortense. — Pilate, née Lemaire, Julienne. — Primen, née Blondel, Marie. — Quiquempois, née Vanbereuberghe, Marie. — Reubrez, née Taillez, Jeanne. — Stabbe, née Tiève, Marcelle.

Nous vous prions, Messieurs, de nous en donner acte et ratifier les décisions prises par nous.

Machen of the Sand Anguary

ald

20 hovernha 1919 ance du Annin Line Bon Lemenn Lelen Ducostel Poillier Dambring & Jambring All Lawrence Contill Mulievu of Guisely

- Leconte, nee Baret, Emilia - Lecente, net Louis Converte. Departe nee Marrie Epinese. - Departer, de Berton Course Devendor nee Rentles Madelline Catterbade Relotal Blanche -Devre nee Vandenbrembt, Leordine - Montagn Environce Hortanse 1 tie